MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION
ECOLE NATIONALE SUPERIEURE des SCIENCES AGRONOMIQUES de BORDEAUX AQUITAINE

1, cours du Général de Gaulle - CS 40201 – 33175 GRADIGNAN cedex

M E M O I R E de fin d'études
pour l'obtention du titre
d'Ingénieur de Bordeaux Sciences Agro

Implication du monde agricole dans trois secteurs d'actions des projets alimentaires territoriaux : culturel et gastronomie, nutrition et santé et accessibilité sociale

Etude comparée de 8 territoires français d'agglomérations et métropoles

BALERDI, Carmen

Spécialisation : APTERIA – Agricultures, Proximité, Territoires d'Ici et d'Ailleurs

Étude réalisée à : Terres en villes, 22 rue Joubert, 75009 PARIS

- 2 0 2 1-

Remerciements

Je tiens à remercier Paul MAZERAND, mon maître de stage, pour son encadrement et son expertise dans le domaine alimentaire et le mille-feuille politique entourant les projets alimentaires territoriaux, ainsi que pour la marge de manœuvre et la grande autonomie permise lors de ce stage.

Merci à Nathalie CORADE, ma tutrice école, pour ses conseils et son accompagnement tout au long de ce stage.

Merci à toute l'équipe Terres en villes pour son aide précieuse et leur sympathie, de même que pour l'adaptation de ce stage au contexte sanitaire.

Merci à Manon BALERDI pour sa relecture et son soutien sans faille dans l'écriture de ce mémoire.

Je tenais également à remercier l'ensemble de l'équipe enseignante d'APTERIA pour cette année enrichissante.

Enfin, je remercie l'ensemble des acteurs m'ayant accordé du temps pour répondre à mes questions lors des entretiens.

Table des matières

Résumé **ii**

Abstract **ii**

Remerciements **2**

Glossaire **6**

Liste des abréviations **8**

Liste des illustrations **9**

Introduction 1

I. Projets Alimentaires Territoriaux et monde agricole, une relation essentielle pour donner corps aux politiques alimentaires de territoire 3

A. Le PAT, un dispositif ancré dans le paysage politique français en pleine mutation suite à la crise sanitaire du Covid-19 **3**

1. Les Projets Alimentaires Territoriaux : un dispositif bien installé sur le territoire national, résultant d'une succession de politiques agricoles et alimentaires 3

2. Un dispositif transversal englobant tous les aspects de l'alimentation : typologie et caractérisation des projets alimentaires territoriaux 5

3. La crise sanitaire du Covid-19 : un regain d'intérêt pour la question alimentaire engendrant un nouvel essor des PAT 7

B. Un monde agricole pluriel, diversifié et en constante évolution 8

1. Les organismes de développement agricole : une distinction entre structures conventionnelles *traditionnelles* et structures *alternatives* et/ou spécialisées en agriculture biologique 9

2. Les collectifs d'agriculteurs, points d'ancrage et de diffusion de nouvelles pratiques agricoles 11

3. La montée en puissance des collectivités territoriales comme nouveaux acteurs de développement agricole, engendrant un changement d'approche et une entrée par l'alimentation 12

C. Le monde agricole, partenaire historique des collectivités territoriales dans l'émergence, l'accompagnement et la mise en œuvre des politiques agricoles et alimentaires et des PAT 13

1. Les Chambres d'agriculture et les collectivités territoriales : des liens historiques 13

2. Le monde agricole *alternatif*, des connexions plus récentes avec le développement territorial 15

3. Une mobilisation de l'ensemble du monde agricole lors de la crise sanitaire du Covid-19 16

II. Une méthode mêlant retours d'expériences et analyse des documents officiels des PAT sur les thématiques de l'accessibilité sociale, de la nutrition et de la santé et du culturel et de la gastronomie 17

A. Capitalisation des ressources et matériaux existants, état de l'art et recensement des types d'actions 17

1. Bibliographie et définition des notions-clé : appui sur plusieurs projets de recherche 17

2. Lecture et analyse des documents officiels des PAT des territoires d'agglomération adhérents à Terres en villes 19

3. Recensement des initiatives locales impliquant le monde agricole dans les trois thématiques d'études sur les territoires adhérents à Terres en villes 21

B. Recueil des retours d'expériences divers afin de comprendre les maillages et prise de position des acteurs dans les thématiques étudiées 23

1. Présentation de l'échantillon sélectionné 23

2. Rédaction de grilles d'entretien semi-directifs 25

3. Participation à des événements et entretiens avec des personnes ressources 26

C. Une première phase de recherches aboutissant à l'élaboration d'une typologie d'actions dans chacun des champs étudiés 29

1. Mise en place d'un outil d'analyse des données : grille de compilation et de comparaison des données 29

2. Mise en avant d'une typologie d'actions impliquant le monde agricole dans ces trois secteurs 30

III. Monde agricole et PAT au sein des thématiques d'accessibilité sociale, de nutrition santé et de culturel et gastronomie : une mobilisation inégale des huit territoires français d'agglomérations et métropoles étudiés 32

A. Accessibilité sociale et nutrition et santé : des thématiques abordées dans la documentation officielle des PAT des 8 territoires et des disparités notables lors du passage en phase opérationnelle, avec un monde agricole polarisé 32

1. La restauration collective et le soutien à un acteur associatif comme traduction de l'implication balbutiante du monde agricole traditionnel dans les secteurs de l'accessibilité sociale et de la nutrition et santé 32

2. Un monde agricole alternatif s'emparant de ces questions d'accessibilité sociale et de nutrition santé à travers un panel d'actions variées 35

3. Deux thématiques en puissance au sein des PAT, souvent liées, avec des disparités lors du passage en phase opérationnelle dans les différents territoires de projet étudiés 38

B. Culturel et gastronomie, une thématique permettant la mise en tourisme du territoire, de même que la promotion de ses spécificités locales 42

1. Un monde agricole traditionnel s'emparant de ces questions par des actions variées autour de la structuration de filières et la promotion des produits locaux et un monde agricole alternatif absent 42

2. Une prise en compte variable au sein des PAT car dépendante des relations avec le monde agricole, du territoire et de ses spécificités agricoles 44

C. Leviers existants pour optimiser l'intégration du monde agricole dans ces secteurs d'actions au sein des projets alimentaires territoriaux 46

1. Des secteurs d'actions favorisant les hybridations et les initiatives transversales permettant une approche systémique de l'alimentation dans les projets alimentaires territoriaux 46

2. Une meilleure intégration au sein des PAT du monde associatif : des initiatives citoyennes impliquant le monde agricole mais en constante recherche de financements 47

3. La restauration collective, un levier intéressant de mobilisation du monde agricole au sein des projets alimentaires territoriaux 48

4. La communication et la mise en réseau : des leviers indispensables à la mobilisation des acteurs du monde agricole 49

Conclusion **51**

Références **52**

Annexes **i**

Glossaire

Accessibilité sociale : Elle renvoie à l'alimentation comme pratique sociale et culturelle liée à l'identité de l'individu et à son rapport aux autres. Elle désigne donc la capacité à avoir accès à une alimentation en accord avec ses valeurs, traditions et pratiques. La notion d'accessibilité sociale est appréhendée à travers quatre dimensions : accessibilité économique, accessibilité sociale et culturelle, accessibilité pratique et accessibilité citoyenne (Labo de l'ESS, 2020).

Communauté d'agglomération : La communauté d'agglomération est un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre. Visant les territoires urbains, elle doit constituer lors de sa création un ensemble d'un seul tenant de plus de 50 000 habitants, autour d'une ou plusieurs communes centres de 15 000 habitants minimums.

Circuit Court : *« Un circuit court est un mode de commercialisation des produits agricoles qui s'exerce soit par la vente directe du producteur au consommateur, soit par la vente indirecte à condition qu'il n'y ait qu'un seul intermédiaire »* Ministère de l'agriculture et de la pêche, Plan Barnier, 2009)

Culturel et gastronomie : Ce secteur regroupe les actions de valorisation et de mise en valeur du patrimoine agricole, culinaire et gastronomique du territoire.

Collectivités territoriales : Structures de droit public qui exercent sur leur territoire certaines compétences qui leur sont dévolues par l'État dans le cadre de la décentralisation. Échelons intermédiaires de représentation politique et de gestion administrative, elles disposent d'une certaine autonomie et d'un budget propre.

Métropole : Une métropole est un EPCI à fiscalité propre qui associe plusieurs communes, d'un seul tenant et sans enclave, dans le but d'élaborer et conduire un projet d'aménagement et de développement économique, écologique, éducatif, culturel et social de leur territoire. Sans limitation de durée, la métropole a vocation à s'appliquer sur un grand périmètre. Peuvent devenir des métropoles les EPCI de plus de 400 000 habitants, à ceux qui sont centres d'une zone d'emplois de plus de 400 000 habitants et ceux de plus de 250 000 habitants.

Monde agricole : Le monde agricole est entendu comme étant l'ensemble des agriculteurs, de leurs organisations et des organismes accompagnant le développement agricole. Cette étude se focalisera sur les acteurs du développement agricole. Elle distinguera parmi eux les acteurs dits *conventionnels* des acteurs *alternatifs*.

Nutrition-santé : La conception moderne de la nutrition intègre l'alimentation et ses déterminants psychologiques de même que l'activité physique qui conditionne les dépenses énergétiques. Dans cette étude, la nutrition et la santé seront entendues comme étant l'ensemble des comportements concernant l'alimentation et l'activité physique. S'il est encore complexe de déterminer les mécanismes biologiques expliquant les effets de la nutrition sur la santé, de nombreuses études épidémiologiques ont permis d'établir qu'une alimentation suffisante, équilibrée et diversifiée est indispensable à la croissance, au maintien de l'immunité, à la fertilité, etc.

Précarité alimentaire : *« Situation dans laquelle une personne ne dispose pas d'un accès garanti à une alimentation suffisante et de qualité, durable, dans le respect de ses préférences alimentaires et de ses besoins nutritionnels, pouvant entraîner ou découler de l'exclusion et de la disqualification sociale ou d'un environnement appauvri »* (Laboratoire de l'ESS, 2020).

Projet Alimentaire Territorial : Projet transversal multi-partenarial regroupant des *« actions répondant aux objectifs du programme national pour l'alimentation et aux objectifs des plans*

régionaux de l'agriculture durable, […] peuvent prendre la forme de projets alimentaires territoriaux. Ces derniers visent à rapprocher les producteurs, les transformateurs, les distributeurs, les collectivités territoriales et les consommateurs et à développer l'agriculture sur les territoires et la qualité de l'alimentation. » (Loi LAAAF, 2014).

Système alimentaire : Un système alimentaire est défini selon Malassis (1994) comme « *la manière dont les hommes et les femmes s'organisent, dans l'espace et dans le temps, pour obtenir et consommer leur nourriture* ». Construction visée par les PAT, le système alimentaire consiste en *«[…] la manière dont la société s'organise à l'échelle des territoires pour se réapproprier l'alimentation, de la production à la consommation en passant par la distribution».*
Selon Dominique Paturel (2020), il s'agit de « *l'ensemble des acteurs qui font en sorte d'amener la possibilité pour l'ensemble des êtres humains de manger, incluant les producteurs, les transformateurs, les distributeurs et les consommateurs* ».

Territoire : Un territoire est un concept défini par une multitude de facteurs. Dans cette étude sera retenue la définition suivante : Un territoire est une construction multidimensionnelle, caractérisée par son périmètre géographique, ses valeurs, son environnement, son identité, une temporalité, des interactions internes et externes, son économie, ses habitants, ses acteurs et enfin, par son histoire (C. Balerdi, M. Mertz et C.Oosthuyse, 2020).

Liste des abréviations

AMAP : Association de Maintien de l'Agriculture Paysanne

ANSA : Agence Nouvelle des Solidarités Actives

APCA : Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture

ARDAB : Association Régionale de Développement de l'Agriculture Biologique

CIVAM : Centre d'Initiatives pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu rural

CLS : Contrat Local de Santé

CROUS : Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires

CTE : Contrat Territorial d'Exploitation

CUMA : Coopérative d'Utilisation de Matériel Agricole

DRAAF : Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt

EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunale

FNAB : Fédération Nationale de l'Agriculture Biologique des Régions de France

FRUGAL : FoRmes Urbaines et Gouvernance Alimentaires

IGAS : Inspection Générale des Affaires Sociales

INSEE : Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques

INSERM : Institut National de la Santé Et de la Recherche Médicale

LAAAF : Loi d'Avenir pour l'Agriculture, l'Alimentation et la Forêt

LOA : Loi d'Orientation Agricole

Loi MAPTAM : Loi pour la Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles

Loi NOTRe : Loi pour la Nouvelle Organisation Territoriale de la République

MCDR : Mobilisation Collective pour le Développement Rural

MFA : Multifonctionnalité de l'Agriculture

OnPAT : Observatoire National des Projets Alimentaires Territoriaux

ONVAR : Organisme National à Vocation Agricole et Rurale

PAT : Projet Alimentaire Territorial

PNA : Programme National pour l'Alimentation

PNAN : Programme National pour l'Alimentation et la Nutrition

RMT : Réseau Mixte Technologique

RnPAT : Réseau National des Projets Alimentaires Territoriaux

TEV : Terres en villes

Liste des illustrations

Liste des figures

Figure 1 : La distribution régionale des 197 PAT au 31 décembre 2020, *OnPAT/TEV, 2021.*

Figure 2 : Les PAT, un dispositif transversal à la croisée d'enjeux et de compétences, *Gilles Maréchal, 2015*

Figure 3 : Les six secteurs d'actions des projets alimentaires territoriaux, *Terres en villes, Agir pour l'agriculture des aires urbaines, 2017*

Figure 4 : Les deux types de PAT et leurs sous-types, *OnPAT/Tev, 2021*

Figure 5 : Grille de lecture des documents officiels des PAT portés par les territoires adhérents à Terres en villes, *C. BALERDI, 2021*

Figure 6 : Localisation des territoires composant l'échantillon réduit, *C. BALERDI, 2021*

Figure 7 : Critères de recensement des initiatives locales sur les territoires adhérents à Terres en villes, *C. BALERDI, 2021*

Figure 8 : Résultats de l'atelier « Comment favoriser l'accessibilité alimentaire pour tous ? », Journée d'orientation des PAT en Région Centre, *Réseau Inpact, 2021.*

Figure 9 : Données compilées lors de l'analyse des entretiens, *C. BALERDI, 2021*

Liste des tableaux

Tableau 1 : Echantillon d'enquête définitif, *C. BALERDI, 2021.*

Introduction

Depuis 2020, la crise sanitaire a remis en question bon nombre d'aspects de notre système alimentaire, ces derniers s'étant retrouvés mis à mal par le premier confinement. L'arrêt de la restauration collective, les limitations de déplacement, la fermeture des marchés, le chômage partiel engendrant des baisses de revenus sont autant de conséquences qui ont fortement impacté le système alimentaire français fragilisé par les confinements successifs.

La pandémie mondiale, en plus de bousculer en profondeur les systèmes alimentaire, économique et sanitaire, a exacerbé d'autres enjeux présents sur le territoire français. Un exemple criant est celui de la précarité alimentaire et de l'accessibilité sociale. Avant la crise, 9,3 millions de personnes vivaient sous le seuil de pauvreté en France, soit 14,7% de la population française (INSEE, 2019). Environ 5 millions de personnes bénéficiaient d'une aide alimentaire ponctuelle ou régulière et 48% des foyers modestes éprouvaient des difficultés à assurer 3 repas par jour. (IGAS, 2019). Ces chiffres, déjà alarmants avant 2020, ont augmenté avec les confinements, plongeant toute une partie de la population dans une précarité alimentaire sans précédent.

Le rôle sanitaire de l'alimentation s'est aussi révélé être un enjeu majeur lors du Covid-19. L'alimentation est en effet un déterminant majeur de santé avec 15 % de la mortalité attribuable à l'alimentation (INSERM, 2014). Cette prise de conscience avait été initiée au niveau politique avec le passage en 2019 d'un programme national pour l'alimentation (PNA) à un programme national de l'alimentation et de la nutrition (PNAN). Ce document fait de la *« promotion d'une alimentation de qualité, ancrée dans les territoires et en lien avec une agriculture résiliente tournée vers la transition agroécologique »* une priorité.

Par ailleurs, un troisième enjeu, déjà bien présent avant la crise sanitaire, a été souligné par les confinements et restrictions, avec l'arrêt des manifestations culturelles et du tourisme. Il s'agit de la perte de la diversité des cultures alimentaires et de l'identité des terroirs, provoquée entre autres par la mondialisation de l'alimentation et de l'agriculture. Toutefois, la France reste un pays attaché à sa gastronomie et à sa culture culinaire et alimentaire, et met ainsi en place des réponses concrètes. A titre d'exemple, la montée en puissance des circuits courts et de proximité peut être citée.

En définitive, on assiste à une véritable affirmation du système alimentaire au cœur du débat citoyen, scientifique mais aussi politique, grâce à une popularisation et à une socialisation des problématiques agricoles et alimentaires. Les collectivités territoriales, grâce à la promulgation de la Loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt (loi LAAAF) du 13 octobre 2014 introduisant les projets alimentaires territoriaux (PAT), avaient déjà commencé à investir la question alimentaire et agricole, par une saisie du dispositif afin de rassembler les acteurs locaux des systèmes alimentaires.

Au niveau national, un réseau de territoires d'agglomérations, Terres en villes, s'est structuré dès les années 2000, avec pour ambition de soutenir l'émergence d'un développement territorial intégrant les politiques agricoles et forestières puis alimentaires. Terres en villes, réseau des acteurs locaux des politiques agricoles et alimentaires d'agglomérations et de métropoles, vise alors à échanger les savoir-faire, à expérimenter en commun et à contribuer au débat sur la ville, son agriculture et son alimentation. Aujourd'hui, le réseau compte 29 territoires d'agglomérations ou de métropoles, chacun représenté par l'intercommunalité et la Chambre départementale d'agriculture.

Avec la montée en puissance des démarches territoriales et la création des PAT, Terres en villes en partenariat avec l'Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture (APCA) et huit autres membres fondateurs a fondé le Réseau National des Projets Alimentaires Territoriaux (RnPAT). Projet de Mobilisation Collective pour le Développement Rural (MCDR) 2015 – 2018 puis 2018 – 2021/22, il vise la mise en réseau de tous les acteurs pour favoriser la co-construction et la mise en œuvre partagée des PAT. Son message est le suivant : *« Pour un PAT systémique coconstruit et partagé impliquant significativement la collectivité et les acteurs ».*

Cette étude s'inscrit ainsi dans l'axe 3 de la 2ème saison du RnPAT. Dans cet axe, le réseau a pour objectif de poursuivre l'accompagnement des acteurs dans l'élaboration des PAT. Pour cela, il entend mieux identifier leurs besoins, recenser les outils existants, capitaliser les savoir-faire des membres et co-produire de nouveaux outils.

D'autre part, Terres en villes a été reconnu comme Organisme National à Vocation Agricole et Rurale (ONVAR) en 2015 et ce pour une durée de 6 ans. Cette reconnaissance a été faite dans le cadre de son projet de développement agricole et rural qui consistait à évaluer et renouveler les modalités d'implication des collectifs d'agriculteurs et du développement agricole dans les PAT co-construits promouvant l'agroécologie. L'objectif est de donner toute leur place aux agriculteurs et de promouvoir leurs pratiques agroécologiques. Cette étude s'inscrit dans l'objectif B de ce programme 2021 : *« Compléter la base d'expériences et produire des fiches expériences sur les thématiques moins investiguées. »* La finalité est alors de compléter la base d'expériences agri-alimentaires par un recensement des bonnes pratiques de types d'actions et d'expériences situées dans les angles morts du programme 2015-2020 à savoir les secteurs d'actions du culturel gastronomique, de la nutrition - santé et de l'accessibilité sociale.

Véritable réponse à ces perturbations du système alimentaire établi, les projets alimentaires territoriaux les plus avancés ont su mobiliser leur ingénierie de mise en réseau, faisant d'eux de véritables leviers d'actions et de réaction en période de crise. L'Etat français dans le cadre de son Plan de Relance, a dédié un volet spécifique aux PAT et mis en place une nouvelle reconnaissance et une distinction entre les PAT selon leur avancement.

Malgré cet engouement pour le dispositif, peu de PAT relient les entrées culturelles, sanitaires ou sociales au monde agricole, ici entendu comme l'ensemble des agriculteurs de leur organisations et organismes accompagnant le développement agricole. En revanche, le monde agricole est beaucoup plus associé par les porteurs de PAT aux secteurs de l'économie et des filières, à celui de l'environnement et à celui de l'aménagement via la gestion du foncier agricole. Il semble que le développement territorial gagnerait donc à plus impliquer le monde agricole dans ces différentes thématiques.

Cette étude vise donc à questionner l'implication du monde agricole dans ces trois secteurs d'actions. Quelle est l'implication du monde agricole, dans les secteurs d'actions de l'accessibilité sociale, de la nutrition et de la santé et du culturel et de la gastronomie, au sein des PAT ? Comment les PAT appréhendent-ils les thématiques de l'accessibilité sociale, de la nutrition et de la santé, du culturel et de la gastronomie ? De quelle manière impliquent-ils le monde agricole dans ces dernières ?

Pour cela, une définition des projets alimentaires territoriaux et du monde agricole sera proposée, leurs relations seront étudiées de même que l'impact de la crise sanitaire sur ces acteurs. Par la suite, la méthode de l'étude sera explicitée, mêlant capitalisation et retours d'expériences de 8 territoires d'agglomérations et métropoles. Enfin, l'analyse comparée de ces 8 territoires permettra de mettre en avant la mobilisation inégale des PAT comme du monde agricole dans ces secteurs d'actions.

I. Projets Alimentaires Territoriaux et monde agricole, une relation essentielle pour donner corps aux politiques alimentaires de territoire

Dans cette première partie seront abordés des définitions et repères historiques essentiels à la compréhension de l'étude. Les Projets Alimentaires Territoriaux seront définis, de même que leurs enjeux et leur évolution depuis leur création en 2014. Le monde agricole sera par la même occasion caractérisé et ses relations avec les PAT évoquées, afin de donner les clés de compréhension et le contexte de l'étude.

A. Le PAT, un dispositif ancré dans le paysage politique français en pleine mutation suite à la crise sanitaire du Covid-19

Les Projets Alimentaires Territoriaux sont le produit d'une succession de politiques alimentaires mises en œuvre sur le territoire français. Politique Nationale de l'Alimentation, Plan Barnier, Loi d'Avenir pour l'Agriculture, l'Alimentation et la Forêt sont autant d'évolutions du paysage politique français qui ont permis l'apparition des PAT, aujourd'hui en pleine mutation suite à la pandémie mondiale dite du Covid-19.

1. Les Projets Alimentaires Territoriaux : un dispositif bien installé sur le territoire national, résultant d'une succession de politiques agricoles et alimentaires

Une prise de recul historique est indispensable pour comprendre l'apparition des projets alimentaires territoriaux, ceux-ci résultant d'une « *institutionnalisation progressive des dynamiques sociales alternatives au modèle dominant* » (Catherine Darrot, Gilles Maréchal et Thomas Bréger, 2019). Des Trente Glorieuses (1945-1974) à nos jours, plusieurs politiques publiques sectorielles autour de l'agriculture et de l'alimentation se sont succédées, menant à l'avènement des PAT en 2014. Depuis l'après-guerre, trois périodes historiques peuvent ainsi être mises en avant pour les avancées des politiques agricoles et alimentaires qu'elles ont connu ou influencé. Il s'agit des Trente Glorieuses (1945-1974), de la période allant des années 1980 à la crise de 2008 et enfin de la période de 2010 à nos jours.

Aux prémices des Trente Glorieuses, les enjeux sont de taille. Il est nécessaire de relancer l'économie et de moderniser l'industrie nationale d'après-guerre. Nommé par le Général de Gaulle Ministre de l'Agriculture, Edgar Pisani a alors pour mission de réformer le secteur agricole. Aidé par les fonds du Plan Marshall, le modèle agricole prôné se base sur une spécialisation progressive des exploitations, la mécanisation du travail agricole par l'investissement dans le machinisme et la création de filières longues agroalimentaires industrielles. Tout ceci aboutit à une spécialisation régionale, chaque territoire s'étant concentré sur quelques productions agricoles. Par exemple, l'élevage intensif s'implante à côté des zones portuaires de la façade atlantique où sont importés les tourteaux de soja du continent américain, la Vallée du Rhône se spécialise dans la culture de fruits de par son climat favorable, en développant l'irrigation, etc.

Trente ans plus tard, le modèle des Trente Glorieuses sort fortement impacté par les chocs pétroliers des années 1970. Une évolution vers le modèle libéral est alors enclenchée. L'exploitant agricole devient entrepreneur et le modèle mondial tend à la globalisation des marchés. C'est le début de la mondialisation. Toutefois, à ce modèle productiviste mondialisé apparaissent des modèles alternatifs dès les années 1970. En effet, le modèle intensif n'est pas adapté à tous les territoires notamment du fait de leurs spécificités climatiques et géographiques.

Ces modèles alternatifs vont réellement s'ancrer dans les années 1990, amorçant un tournant dans les politiques agricoles françaises. Apparaît par exemple la notion de Multifonctionnalité de l'Agriculture (MFA), qui va constituer en 1999 les fondements de la Loi d'Orientation Agricole (LOA). L'agriculture n'est alors plus seulement à vocation productive, mais a également des missions d'entretien des paysages et de réduction de son impact environnemental. La LOA introduit alors ce qui peut être considéré comme le précurseur des PAT, à savoir le Contrat Territorial d'Exploitation (CTE). D'aucuns considèrent que les CTE ont ouvert la voie aux futurs PAT en reconnaissant des fonctions de l'agriculture autres que les fonctions productives et en instituant un début de réflexions territoriales sur les liens possibles entre les échelles locales et nationales voire européennes.

Dans la continuité, les lois successives de décentralisation promulguées sous les mandats de François Mitterrand octroient plus de responsabilités et de compétences aux collectivités territoriales, ce qui se révèlera être un levier pour la mise en place des PAT. Ce processus est encore en cours de nos jours, les lois pour la Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles (MAPTAM), et de Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) ayant été promulguées respectivement en 2014 et 2015.

Depuis les années 1980 cristallise également un rapprochement entre le monde agricole et le monde citoyen, autrement dit celui des consommateurs, des "mangeurs". L'agriculture et l'alimentation deviennent alors dans les années 2000 un enjeu sociétal et fédérateur en désaccord avec le modèle productiviste agricole établi jusque-là. L'apparition des Associations pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne (AMAP) et l'émergence des circuits courts et de la vente directe en sont des exemples marquants, de même que le développement de l'agriculture biologique. Une transition agricole et alimentaire est à l'œuvre, les collectivités s'emparent de plus en plus de ces questions en soutenant divers projets locaux.

De même, c'est à cette période qu'a lieu un autre rapprochement entre les collectivités et l'alimentation et donc par voie de conséquence avec l'agriculture. Certaines collectivités commencent à reterritorialiser leur alimentation, avec l'ouverture de points de vente directe, l'approvisionnement de leurs cantines ou des actions sur le foncier (Nathalie Corade, Marie Lemarié-Boutry et Maité Banzo, 2019). Ce mouvement sera par la suite renforcé par le Plan Barnier, porté par le Ministère de l'Agriculture et de la Pêche en 2009, qui reconnaît et définit officiellement la notion de circuit court. L'Etat prend donc officiellement en compte la croissance de ce mode de commercialisation à partir de 2009.

Cette institutionnalisation se poursuit au début des années 2010. La loi de modernisation de l'agriculture promulguée en 2010 fait du développement des circuits courts un objectif public. Il s'agit de la *« première approche de politique publique transversale de l'alimentation »* (Wallet, 2021).

Dans le cadre de la LMA est aussi lancé le premier Programme National pour l'Alimentation (PNA). Il a pour ambition de *« développer des circuits courts, [encourager] la proximité géographique entre producteurs et transformateurs et l'approvisionnement en produits agricoles locaux dans la restauration collective publique comme privée »* (art. L. 230-1 du Code rural).

Toutefois, devant l'avènement des projets territoriaux et actions locales agricoles et alimentaires, le terme *« circuits courts »* devient limitant. Celui de *« système alimentaire territorialisé »* semble alors plus adéquat, afin de définir avec plus de justesse la complexité du jeu d'acteurs interagissant dans ces projets de relocalisation territoriaux.

La loi d'Avenir pour l'Agriculture, l'Alimentation et la Forêt est alors promulguée le 13 octobre 2014, ce qui marque un tournant dans les politiques agricoles et alimentaires françaises.

Cette loi introduit le PNA n°2 et les Projets Alimentaires Territoriaux. Les PAT sont alors définis à l'article L.111-2-1 comme les *« actions répondant aux objectifs du programme national pour l'alimentation et aux objectifs des plans régionaux de l'agriculture durable, […] peuvent prendre la forme de projets alimentaires territoriaux. Ces derniers visent à rapprocher les producteurs, les transformateurs, les distributeurs, les collectivités territoriales et les consommateurs et à développer l'agriculture sur les territoires et la qualité de l'alimentation »*. Cette loi reconnaît donc le caractère transversal et multi-partenarial de l'agriculture et de l'alimentation. Les PAT sont de même caractérisés à l'article 39 de la loi LAAAF comme étant des projets *« élaborés de manière concertée avec l'ensemble des acteurs d'un territoire et répond[ant] à l'objectif de structuration de l'économie agricole et de mise en œuvre d'un système alimentaire territorial. […] Les PAT sont par définition amenés à se construire de manière concertée à l'échelle de bassins de vie, de consommation »*.

Les grandes villes ont été les premières à s'emparer de ce dispositif, ensuite démocratisé sur l'ensemble du territoire français. Les derniers chiffres publiés par le RnPAT, antérieurs au Plan de Relance de 2021 *(cf I)A)3))* attestent que les PAT concernent 31,2 millions d'habitants, soit 47% de la population française. Au 31 décembre 2020, 197 PAT étaient répertoriés par l'Observatoire National des Projets Alimentaires Territoriaux (OnPAT). Portés à 90% par des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) et territoires de projet, le PAT moyen est érigé sur un territoire de 78 communes pour 162 500 habitants.

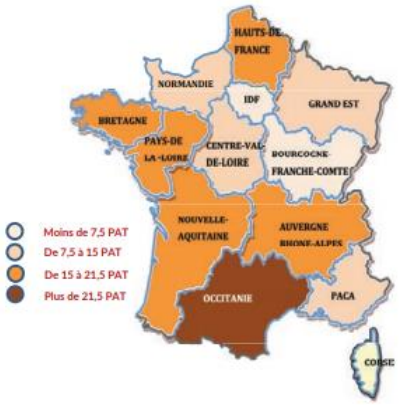

Figure 1 : La distribution régionale des 197 PAT au 31 décembre 2020, *OnPAT/TEV, 2021.*

Les projets alimentaires territoriaux sont donc le fruit d'une politique agricole et alimentaire en constante évolution depuis la période d'après-guerre, avec une prise en compte croissante de la thématique alimentaire et une implication grandissante des collectivités territoriales. Dispositif transversal, il a fait l'objet de nombreux travaux de caractérisation qui permettent ainsi une meilleure appréhension de ce dispositif pouvant s'avérer complexe à mettre en œuvre.

2. Un dispositif transversal englobant tous les aspects de l'alimentation : typologie et caractérisation des projets alimentaires territoriaux

Dispositif transversal, les projets alimentaires territoriaux entendent répondre à de multiples enjeux. Pour ce faire, ils mobilisent de nombreuses compétences sur un même territoire (Maréchal et al., 2015). En plus de l'enjeu d'ancrage territorial, le PAT répond à trois autres enjeux correspondant à ceux du développement durable, à savoir un enjeu économique, un enjeu social et un enjeu environnemental.

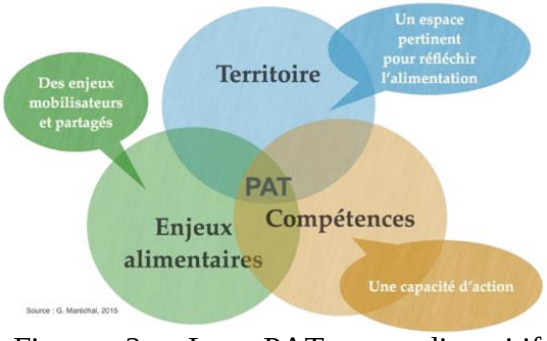

Figure 2 : Les PAT, un dispositif transversal à la croisée d'enjeux et de compétences, *Gilles Maréchal, 2015*

Cette transversalité est bien mise en avant par les travaux du RnPAT. En effet, depuis leur avènement, les projets alimentaires territoriaux ont fait l'objet de divers travaux. Terres en villes a ainsi créé le Réseau National des projets alimentaires territoriaux (RnPAT), porteur de l'Observatoire National des Projets Alimentaires Territoriaux (OnPAT). Avec cet observatoire, le RnPAT entend mettre en perspective le dispositif, le diffuser, l'essaimer et en analyser les atouts et limites dans le but de participer à son évolution.

Figure 3 : Les six secteurs d'actions des projets alimentaires territoriaux, *Terres en villes, Agir pour l'agriculture des aires urbaines, 2017*

Les premiers travaux menés par Terres en villes sur l'alimentation en partenariat ou en interne (Gouvalim, Gouvalim II, Agir pour l'agriculture des aires urbaines, RnPAT…) ont mis en avant 6 secteurs d'actions des projets alimentaires territoriaux, repris dans la figure ci-contre. Ces secteurs d'actions sont les suivants :

- Economie alimentaire : Ce secteur comprend les actions mises en place tout au long de la filière alimentaire, de la production agricole à la consommation voire au recyclage et traitement des déchets, par le prisme économique.
- Culturel et gastronomie : Ce secteur regroupe les actions de valorisation et de mise en valeur du patrimoine agricole, culinaire et gastronomique du territoire.
- Nutrition et santé : Ce secteur est constitué des actions cherchant à améliorer la qualité nutritionnelle des aliments et à participer à la santé publique par une action sur l'alimentation.
- Accessibilité sociale : Ce secteur comprend les actions visant à permettre une alimentation saine, durable et de qualité pour tou.te.s.
- Environnement : Ce secteur regroupe les actions ayant pour ambition la sensibilisation et la mitigation des enjeux environnementaux ainsi que les impacts de l'agriculture et de l'alimentation.
- Urbanisme et aménagement du territoire : Ce secteur est constitué des actions de transformation spatiale des paysages urbains causée par l'alimentation, et inversement.

De plus, l'OnPAT est le rédacteur des notes PATnorama. Dans ces notes sont présentées les conclusions de l'analyse d'un échantillon composé de 54 PAT répartis sur le territoire français métropolitain. L'une de ces conclusions a été la définition d'une typologie des PAT.

Les projets alimentaires territoriaux peuvent ainsi être classés dans deux grands types : les PAT agri-systémiques et les PAT systémiques. Chaque grand type est également divisé en 2 sous-types : générique ou de transition.

- PAT agri-alimentaires : Représentant 41% des projets alimentaires territoriaux, *« ils abordent l'alimentation par le prisme agricole »* (PATnorama n°2, 2021). Ceux dits *génériques* vont, par l'ancrage territorial, viser une meilleure répartition et une amélioration de la valeur ajoutée agricole ; quand ceux dits *de transition* vont rechercher cette dernière, toujours par le prisme de l'ancrage territorial.
- PAT systémiques : Concernant 59% des projets alimentaires français, ils abordent l'alimentation de manière transversale dans le but *« d'articuler les différentes dimensions de l'alimentation »* (PATnorama n°2, 2021). Ceux dits *génériques* différencient la politique agricole de la politique alimentaire, tandis que ceux dits de transition (16,7% des PAT) prônent une vision plus complète et intégrée de l'alimentation.

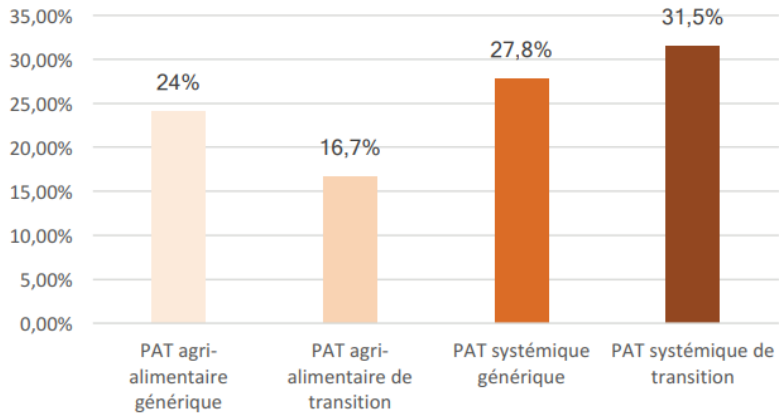

Figure 4 : Les deux types de PAT et leurs sous-types, *OnPAT/Tev, 2021*

Introduits de manière peu précise par la loi LAAAF, les PAT sont le sujet de nombreux travaux cherchant à les définir et à les caractériser. Pour autant, ces derniers sont en constante évolution, comme le montrent les évolutions du dispositif suite à la pandémie.

3. La crise sanitaire du Covid-19 : un regain d'intérêt pour la question alimentaire engendrant un nouvel essor des PAT

La crise sanitaire, en bousculant le système alimentaire établi, s'est révélée accélératrice de l'évolution des politiques alimentaires déjà engagée au niveau national. La pandémie a alors accéléré la prise de conscience en matière de recherche d'autonomie alimentaire et d'ancrage territorial de la production (France urbaine, Résolis, TEV, 2020).

La création du Programme National pour l'Alimentation et la Nutrition (PNAN) en 2019 avait déjà amorcé une articulation croissante entre santé et alimentation. Composé de deux plans phares, le PNA3 et le PNNS4, il est élaboré pour 5 ans. Ces plans sont respectivement portés par les ministères chargés de l'agriculture et de la santé.

Le PNAN fait, en plus des enjeux nutritionnels, de *"la promotion d'une alimentation de qualité ancrée dans les territoires et en lien avec une agriculture résiliente tournée vers la transition agro-écologique"* une priorité. Il entend alors répondre aux attentes sociétales, tout en œuvrant pour une juste rémunération des agriculteurs. Pour cela, le PNAN s'articule autour de 6 axes qui sont : la promotion d'une alimentation favorable à la santé, durable et solidaire ; une plus grande confiance des consommateurs dans notre alimentation ; une pratique au quotidien de l'activité physique tout en limitant la sédentarité et enfin la prise en charge des pathologies liées à un déséquilibre nutritionnel.

En parallèle, le troisième Programme National de l'Alimentation (PNA3) a comme objectif l'accompagnement d'un PAT par département d'ici 2023.

C'est dans cette dynamique d'évolution que le Covid-19 est apparu, bousculant le système établi. Or la crise du Covid-19, si elle a d'abord été sanitaire, s'est ensuite révélée devenir une crise globale. Elle s'est transformée en crise économique, sociale et alimentaire en *« montrant la vulnérabilité de ce grand système alimentaire […] face à l'urgence ».* Les restrictions de déplacement, la fermeture des frontières, la fermeture de la restauration collective, des marchés de plein vent, la réduction de l'activité économique, le chômage partiel, sont autant d'événements qui ont eu une incidence notable sur le système alimentaire jusque-là établi.

Cela a été mis en exergue par les travaux du Réseau Mixte Technologique (RMT) Alimentation locale en mai 2020 lors de leur analyse lexicométrique des témoignages recueillis lors des 8 semaines du premier confinement. L'analyse lexicométrique consiste à compter le

nombre d'occurrence des mots, le style de langage utilisé, leur fréquence, etc, pour ensuite les comparer. Ainsi, durant les premières semaines du premier confinement surtout, les étals vides des supermarchés sont très présents dans les descriptions des produits alimentaires, de même que la foule faisant la queue devant les magasins. La moitié des retours parlent de l'alimentation et du système alimentaire, avec un fort champ lexical des circuits courts et des relations entre producteurs et consommateurs.

Les collectivités territoriales ont alors dû s'adapter et mettre en place des solutions afin de garantir l'approvisionnement alimentaire pour toutes et tous. Les PAT se sont à ce moment-là présentés comme des leviers de mobilisation collective grâce à la mise en réseau et l'interconnaissance des différents acteurs faite en amont lors de l'élaboration du projet alimentaire territorial. Dans le cadre des diagnostics de territoires par exemple, des cartographies recensant les offres de proximité et les producteurs locaux avaient déjà été réalisées à Aix-Marseille Métropole, Montpellier Méditerranée Métropole et Le Havre Agglomération entre autres, et ont pu être mobilisées dans cette période.

Par la suite, le rôle des PAT a été reconnu par l'Etat dans le Plan de Relance. En effet, un volet spécifique de ce plan de relance est dédié aux PAT, de même que des mesures spécifiques à l'alimentation locale et solidaire (mesure 12).

Le Plan de relance définit également un nouveau processus de reconnaissance des PAT. Auparavant national, les Régions, par l'intermédiaire des DRAAF, sont maintenant en charge du processus de reconnaissance des PAT. Cette dernière évolue également, puisque le Plan de relance introduit deux niveaux de reconnaissance. Sont alors différenciés les PAT de niveau 1, dits "*émergents"*, des PAT de niveau 2, c'est-à-dire avec un *« degré d'avancement [qui] permet la mise en œuvre d'actions opérationnelles, pilotées par une instance de gouvernance établie »*.

Le Plan de Relance a également doté les PAT d'un important budget grâce à sa mesure 13. En effet, son volet A enrichi l'Appel à Projets PNA de 7,5 millions d'euros dans le but de financer l'émergence de nouveaux PAT (volet 1). Ces fonds serviront aussi à accompagner l'essaimage de projets (volet 2) sur la justice sociale et l'accessibilité de toutes et tous à une alimentation saine et durable, à l'éducation alimentaire, à la restauration collective et à l'accompagnement du déploiement du dispositif PAT. Pour cela, deux sessions ont été ouvertes, en janvier et en avril, à l'issue desquelles 65 et 86 PAT de niveau 1 ont été lauréats, les lauréats de niveau 2 n'ayant pas encore été communiqués *(Cf Annexe 1)*. Le volet B du Plan de Relance est quant à lui doté de 77 millions d'euros et a pour objectif le financement des investissements nécessaires à la mise en œuvre de la phase opérationnelle des PAT déjà existants. Son déploiement est régional et dans chaque région la DRAAF, en relation avec la Région rédige son propre cahier des charges.

B. Un monde agricole pluriel, diversifié et en constante évolution

Autre acteur incontournable des thématiques agricoles et alimentaires, le monde agricole est entendu comme étant l'ensemble des agriculteurs et de leurs organisations ainsi que des organismes accompagnant le développement agricole. Cette étude se focalise sur les acteurs du développement agricole. Seront ici présentés les différents organismes de développement agricole le composant afin de permettre une meilleure compréhension de sa diversité.

1. Les organismes de développement agricole : une distinction entre structures conventionnelles *traditionnelles* et structures *alternatives* et/ou spécialisées en agriculture biologique

De manière générale et un peu schématique, le développement agricole peut être appréhendé comme composé de deux grandes catégories d'organismes. La première correspond aux organismes dits *conventionnels*, souvent historiques. A l'inverse, la deuxième catégorie comprend les organismes dits *alternatifs*, dont la majorité promeut l'agriculture biologique, et qui sont apparus dans le paysage agricole français que plus récemment. Les organismes rencontrés dans le cadre de l'étude sont succinctement présentés ci-dessous.

Organismes emblématiques du monde agricole *conventionnel* créés en 1924, les Chambres d'agriculture sont des organismes consulaires. Leurs missions sont de représenter l'ensemble des acteurs économiques agricoles, de promouvoir les métiers agricoles auprès de la société et d'accompagner les agriculteurs dans leurs différents projets.

Pour ce faire, les Chambres d'agriculture sont présentes à tous les échelons du millefeuille administratif français. Fédérées autour de l'Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture (APCA), leur tête de réseau, elles agissent également au niveau régional avec les Chambres régionales, et au niveau départemental avec les Chambres départementales. A chaque niveau sont attribuées des missions spécifiques. L'APCA a pour rôle d'assurer la représentation des Chambres au niveau national, tant sur les plans économiques que politiques et l'animation du réseau. Les Chambres régionales, quant à elles, investissent principalement l'appui aux filières et la création de ressources. Enfin, les Chambres départementales sont spécialisées dans les actions de proximité. En totalité, les Chambres d'agriculture, établissements publics à caractère administratif, sont au nombre de 103 dont 89 Chambres départementales et 13 Chambres régionales. Chaque chambre est pilotée par des élus professionnels issus du monde agricole. Leur mandat est pour une période de six ans. Les dernières années ont vu s'accélérer un mouvement de fusion des chambres départementales d'agriculture et une régionalisation sous injonction de l'Etat. C'est l'organisation salariale et la répartition en interne qui s'est vue impactée par cette restructuration tandis que l'échelon départemental reste la base pour la représentation au niveau des élus.

Autre organisme de développement agricole important que l'on peut qualifier d'alternatif, la Fédération Nationale d'Agriculture Biologique des Régions de France (FNAB) est spécialisé dans l'agriculture biologique. Créée en 1978, elle *« œuvre pour un développement cohérent, durable et solidaire du mode de production biologique »*. Derrière le terme *« agriculture biologique »* sont regroupées la permaculture, la biodynamie et les autres formes d'agriculture biologiques reconnues par l'Etat.

Le Réseau FNAB est organisé autour d'une fédération nationale, la FNAB, de groupements régionaux et de groupements départementaux. Les groupements départementaux, aussi appelés Groupements d'Agriculteurs Biologiques (GAB), ont pour mission le rassemblement des agriculteurs bio, l'accompagnement à l'installation en agriculture biologique et le conseil technique agricole. Chaque GAB adhère ensuite à un Groupement Régional d'Agriculteurs Biologiques (GRAB) dont le rôle est l'animation du réseau régional, la communication, la représentation auprès des acteurs publics et le lien avec la FNAB. Pour finir, chaque GRAB est adhérent à la FNAB. Cette dernière est reconnue par le Ministère de l'Agriculture comme organisation professionnelle à vocation syndicale. Sa mission est la mutualisation, la capitalisation des initiatives et la construction d'un nouveau modèle agricole.

Ensuite, d'autres structures importantes dans le paysage agricole français sont les Centres d'Initiatives pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu rural (CIVAM). Organismes de développement agricole dits *alternatifs*, les CIVAM sont des associations de loi 1901 issues de l'éducation populaire. Créés dans les années 1950 de la rencontre entre agriculteurs et enseignants, les CIVAM entendent moderniser l'agriculture par la formation. Pour cela, ils prônent depuis les années 1980 la défense d'une *« agriculture alternative, respectueuse de l'environnement, économiquement viable et socialement juste »*.

Les CIVAM sont organisés autour d'une fédération nationale, le Réseau CIVAM, fondée en 1961 et dont le rôle est l'animation du réseau et la coordination des actions locales. Le Réseau CIVAM est lui-même issu de la fusion entre 3 réseaux nationaux en 2016 : la FNCIVAM, l'AFIP et le Réseau Agriculture Durable. Les CIVAM locaux, au nombre de 130 sur le territoire national, œuvrent pour l'animation et l'accompagnement de projets collectifs et durables selon les principes de l'éducation populaire pour dynamiser le milieu rural. En favorisant la mise en réseau, ils développent des initiatives et expérimentent de nouvelles pratiques.

Un autre organisme pouvant être considéré comme organisme de développement agricole sont les Associations pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne (AMAP). Fédérées autour du réseau MIRAMAP depuis 2010, leur objectif est la préservation des fermes de proximité tout en promouvant l'agriculture durable, entendue comme *« paysanne, socialement équitable et écologiquement saine »*, et en responsabilisant le consommateur à travers un engagement citoyen et solidaire. La première AMAP française a été créée en 2001. Le dispositif s'est par la suite largement diffusé, avec plus de 2000 AMAP aujourd'hui réparties sur le territoire français. Une AMAP consiste en la mise en place d'un partenariat entre des consommateurs et un agriculteur. A chaque début de saison, les consommateurs s'engagent à acheter une partie de la production, en échange de paniers hebdomadaires. Cela permet aux consommateurs d'avoir des produits locaux de qualité et au producteur d'avoir un revenu fixe décent.

Chaque AMAP est indépendante. Pour autant, il existe des réseaux régionaux œuvrant pour faire connaître le dispositif, accompagner ceux déjà existants et les fédérer. Les réseaux régionaux sont également fédérés au sein du MIRAMAP, le Mouvement Inter Régional des AMAP. Les objectifs de ce réseau national sont le renforcement de la cohésion des AMAP, la mise en réseau des AMAP, la mutualisation des pratiques, des initiatives et le développement d'une souveraineté alimentaire locale.

D'autre part, le Réseau Cocagne peut aussi être assimilé à un organisme de développement agricole *alternatif*. Exploitations maraîchères en agriculture biologique à vocation d'insertion sociale et professionnelle, les jardins de Cocagne sont des associations de loi 1901 à but non-lucratif. Ateliers et Chantiers d'Insertion (ACI), les jardins de Cocagne accueillent des personnes en situation de précarité et éloignées de l'emploi, et leur permettent une réinsertion dans le monde du travail par l'activité maraîchère et un accompagnement à la construction de leur projet professionnel. La production maraîchère est distribuée sous forme de paniers hebdomadaires aux adhérents-consommateurs. Chaque jardin de Cocagne, pour être reconnu comme tel, signe la charte des Jardins de Cocagne. Cette charte spécifie que les jardins doivent fonctionner selon quatre grands principes. Leurs actions doivent ainsi mener à lutter contre les exclusions et la précarité, à produire des légumes en agriculture biologique, à commercialiser leur production auprès d'un réseau d'adhérents-consommateurs et à intégrer le secteur professionnel agricole local. Chaque jardin est également adhérent du Réseau Cocagne, le réseau national œuvrant pour le partage d'expériences et d'outils. Le premier Jardin de

Cocagne a été mis en place en 1991 et le réseau créé en 1999. Aujourd'hui, le réseau compte 102 jardins qui livrent plus de 1400 points de dépôts en France.

Une partie des organismes de développement agricole sont reconnus comme Organismes Nationaux à Vocation Agricole et Rurale (ONVAR). Cette dénomination regroupe des structures très différentes au nombre de 19 au niveau national (*cf. annexe 3*). Bien que ne défendant pas tous les mêmes visions de l'agriculture, les ONVAR se retrouvent sur plusieurs points, à savoir l'importance du travail collectif et de la mise en réseau, la place centrale des paysans dans le développement agricole et la volonté d'accompagner les transitions agroécologiques et alimentaires.

Dans cette étude nous verrons également un autre type d'organismes faisant du développement agricole : les interprofessions. Les Interprofessions française sont en général dominées par le monde agricole. Ces structures sont souvent plus proches du monde agricole conventionnel.

Les interprofessions agricoles ont pour mission la représentation des filières et la définition des règles les régissant. Leur création est impulsée par la volonté de tous les acteurs d'une filière, de la production à la consommation, de s'investir des problématiques de l'ensemble du secteur. Dans le paysage agricole français, des interprofessions existent dans plusieurs secteurs tels que les grandes cultures, les produits laitiers, les productions animales, les fruits et légumes etc.

Tous ces organismes de développement agricole agissent à tous les niveaux territoriaux français montrant de fait un rôle politique fort. Pour autant, d'autres structures peuvent être considérées comme participants au développement agricole, dont les collectifs d'agriculteurs.

2. Les collectifs d'agriculteurs, points d'ancrage et de diffusion de nouvelles pratiques agricoles

Dans le but d'améliorer la gestion de leurs exploitations, nombreux sont les agriculteurs à se fédérer et à se regrouper au sein de collectifs. Ces collectifs, formés de façon formelle ou informelle par le biais d'échanges et de réseaux, ont un réel impact sur le monde agricole.

Bien qu'aucune définition ne soit encore clairement établie, la question a été investie par plusieurs travaux de recherche afin de permettre l'ébauche d'une première définition et d'une caractérisation des collectifs d'agriculteurs. Ainsi, ces collectifs peuvent être qualifiés de *« réseaux ou de communautés de pratiques et représentent aussi un espace social de référence pour les agriculteurs engagés »* (Demeulenaere et Goulet, 2012).

Également reconnus comme *« point d'ancrage pour adopter de nouvelles pratiques mais aussi pour les diffuser »*, les collectifs d'agriculteurs sont considérés comme des « *vecteurs de changement* » (Ansalonie et Fouilleux, 2006). En effet, ils permettent l'apport de nouvelles références, de connaissances techniques, et diminuent par conséquent les appréhensions, les risques et les incertitudes ressentis par les agriculteurs notamment lors d'un changement de pratiques (Nguyen et al., 2013). Cela favorise alors le « *processus d'apprentissage* » (Rivaud et Mathé, 2011).

De plus, deux catégories de collectifs d'agriculteurs peuvent être distinguées selon leur origine, en fonction de l'objectif de départ et du motif de sa création (Yuna Chiffoleau, 2001). La première catégorie comprend les collectifs « *socio-professionnels* », créés pour la poursuite

d'un objectif économique, environnemental et/ou politique. La seconde catégorie correspond quant à elle aux collectifs « *socio-techniques* », fédérés par une question pratique agricole telles que la mise en place d'une expérimentation de nouvelles cultures par exemples.

Enfin, les travaux de Terres en villes (Léa Viret, 2017) définissent le collectif grâce à 8 critères. Le premier correspond au type de structure. Si elle est formelle, c'est-à-dire avec un statut juridique officiel, ou alors si elle est informelle ou non reconnue. Dans ce dernier cas, cela signifie que les membres du collectif ne se reconnaissent pas comme tels mais sont identifiés comme collectif par une structure extérieure. Le deuxième critère porte sur les membres composant le collectif. En effet, ce dernier peut être exclusivement composé d'agriculteurs ou bien être mixte, c'est-à-dire inclure d'autres acteurs du monde agricole et alimentaire (transformateurs, semencier, etc). L'origine du collectif sera également regardée, de même que sa formation, son modèle économique, son mode de gestion et le type de projet porté par le collectif.

Pourtant reconnus comme indispensables à l'échange entre pairs et au partage d'expérience entre les agriculteurs, les collectifs d'agriculteurs peinent à obtenir une reconnaissance pour leur rôle dans le développement agricole et à bénéficier de financements publics. Pour pallier ces problématiques, plusieurs collectifs se sont fédérés au niveau national. Les deux principaux sont les Groupes d'Etudes et de Développement Agricole (GEDA), souvent portés par les Chambres d'Agriculture et fédérés au niveau national par la FNGEDA membre de Trame, et les Coopératives d'Utilisation de Matériel Agricole (CUMA), qui constituent ici des espaces d'échanges entre pairs sur la mécanisation et l'organisation du travail.

3. La montée en puissance des collectivités territoriales comme nouveaux acteurs de développement agricole, engendrant un changement d'approche et une entrée par l'alimentation

Longtemps restée chasse gardée des organismes agricoles, les collectivités s'emparent aujourd'hui de plus en plus de la thématique du développement agricole. Dès la fin des années 1970, certaines collectivités territoriales s'étaient déjà appropriées le sujet du fait d'un manque de présence des organismes de développement agricole dans les zones péri-urbaines (S. Bonnefoy, 2014). Cependant, les collectivités rurales ont dû attendre le dispositif PAT pour pouvoir s'aventurer avec plus de légitimité sur le développement agricole, comme en témoigne la récente prise en compte de ces thématiques par de nombreuses intercommunalités rurales. Une convention a également été signée entre l'APCA et l'Assemblée des Communautés de France (AdCF). Par cette convention, les deux réseaux s'engagent à préserver le foncier agricole, protéger les paysages et la biodiversité, promouvoir l'alimentation locale par le biais des PAT, valoriser les productions agricoles, les services et savoir-faire, accompagner l'installation et la transmission des exploitations agricoles et enfin adapter les territoires et les exploitations agricoles au changement climatique.

De plus, la loi NOTRe a redistribué les compétences des collectivités territoriales en 2015, augmentant le rôle des régions et renforçant celui de l'intercommunalité. Chaque collectivité territoriale possède donc maintenant des compétences pour agir sur le développement agricole et la mise en place d'un PAT.

Ainsi, les communes ont des compétences en matière d'urbanisme, ce qui leur permet d'agir par exemple sur la préservation du foncier agricole. De par leurs compétences de gestion des écoles pré élémentaires et élémentaires, de même que d'action sociale, elles peuvent

intervenir sur l'approvisionnement de la restauration collective. La compétence communale de développement économique permet la participation, via des aides indirectes, à l'émergence d'outils de transformation, la promotion des produits locaux, etc. Enfin, la compétence sur l'environnement, les déchets et l'eau légitime aussi certaines actions de développement agricole.

En ce qui concerne le département, sa compétence d'aménagement du territoire l'autorise à agir sur le foncier agricole et sur les espaces naturels. La gestion des collèges et des maisons de retraite lui permet également de mener des actions sur l'approvisionnement des restaurations collectives. Enfin, à l'instar des communes, les compétences de développement économique, environnement, déchets et eau légitiment les actions d'aide à l'installation agricole, les aides indirectes aux agriculteurs ainsi que la redynamisation des zones rurales.

En s'emparant du dispositif PAT, les collectivités territoriales ont mis en œuvre des projets transversaux. En effet, pour agir sur l'alimentation, il faut agir sur l'amont, donc sur l'agriculture. Cette entrée par le prisme alimentaire a permis aux collectivités territoriales, sous l'égide des lois LAAAF et NOTRe, de travailler sur les problématiques agricoles telles que le foncier, l'installation, l'approvisionnement, la formation, la création de filières. Les collectivités n'ont toutefois pas fait cela seules, le PAT étant un projet coconstruit et multi-partenarial.

Le monde agricole est donc pluriel et en évolution constante. Il s'adapte aux changements de politiques autant qu'il les impulse. Avec les nouvelles attentes sociétales, de nouveaux organismes de développement agricole ont vu le jour. Les collectivités deviennent alors des acteurs pouvant faire du développement agricole. Toutefois, devant la diversité de ces acteurs, il a été décidé de ne pas étudier les collectifs d'agriculteurs. Seront ici uniquement étudiés les organismes de développement agricole conventionnels, alternatifs, d'agriculture biologique et les collectivités territoriales.

C. Le monde agricole, partenaire historique des collectivités territoriales dans l'émergence, l'accompagnement et la mise en œuvre des politiques agricoles et alimentaires et des PAT

Dans cette partie seront soumises à analyse les relations entre le monde agricole et les collectivités territoriales, selon qu'il s'agisse d'organismes de développement agricole *conventionnels* ou *alternatifs*. Sera également étudié le rôle de ces organismes au sein des PAT.

1. Les Chambres d'agriculture et les collectivités territoriales : des liens historiques

« Historiquement, le système de conseil agricole s'est appuyé sur une cogestion entre l'Etat et les syndicats agricoles, dont les Chambres d'agriculture étaient l'expression » (Compagnone C., Goulet F., Labarthe P., 2015). Cette citation montre bien le rôle prédominant des Chambres d'agriculture dans le développement agricole et dans la construction des politiques agricoles. Elles y occupent en effet une place centrale en ce qu'elles constituent *« le relais privilégié des pouvoirs publics »* (Georges Vedel, 2008).

Ce rôle des Chambres d'agriculture est officialisé par l'Etat français dès 1927 avec la promulgation d'une loi de finance leur octroyant les fonds nécessaires pour se déployer dans chaque département. Les Chambres d'agriculture deviennent alors des organismes publics dont

l'une des missions principales est d'organiser une consultation entre l'Etat et les agriculteurs afin de faire remonter leurs besoins et de permettre la bonne application des politiques agricoles françaises.

De par son déploiement à l'échelle locale et l'entrée de l'alimentation dans les politiques agricoles et alimentaires publiques, le métier de conseiller agricole des Chambres a été amené à évoluer. En effet, les conseillers agricoles doivent avoir une connaissance chaque fois plus accrue du produit « fini ». Les attentes vis-à-vis des conseillers sont alors non plus de faire le lien avec les producteurs, mais de faire le lien entre le producteur, le transformateur, le distributeur, le mangeur, et ce de l'amont à l'aval de la filière alimentaire. Le conseiller agricole devient en quelque sorte un conseiller en développement territorial, ou du moins il se rapproche de ces missions. Pour autant, cela demande des compétences transversales et multiples qui peuvent être difficiles à retrouver chez une même personne. Le travail de mise en liens et de mise en réseau des différents acteurs prend alors plus d'importance au sein des Chambres d'agriculture.

Cet effort de mise en réseau et cette évolution dans le rôle des Chambres d'agriculture a été mis en avant par le groupe d'échanges de pratiques mené par Terres en villes en 2017. Ce groupe a ainsi démontré que les Chambres d'agriculture avaient une grande diversité de rôles auprès des collectivités et notamment au sein des PAT. Selon les territoires, elles sont alors co-pilotes, maître d'ouvrage ou prestataires de service. Interface entre le monde professionnel et le monde politique, les Chambres d'agriculture assurent donc une mission de « service public » et de pivot public du développement agricole.

Ainsi, cette rencontre entre le monde des collectivités territoriales et le monde agricole a engendré une modification des modalités de travail des Chambres d'agriculture. En effet, un besoin en outils supplémentaires et en formation s'est fait ressentir afin que les conseillers puissent assurer les expertises complémentaires. Pour cela, les Chambres ont fait le choix de repérer et de coordonner les différents agents et services concernés par la thématique alimentaire, pour mieux en articuler les compétences. Le poste de chargé de mission alimentation est alors apparu, de même que le poste de chargé de mission PAT. Un point essentiel de l'intégration des acteurs du développement agricole aux PAT s'est donc révélé être la création de postes et de temps de travail dédiés (Entretiens TEV, 2021).

Au sein des Chambres d'agriculture régionales le plus souvent mais parfois également dans des Chambres encore sous configuration départementale, un agent est désigné pour devenir référent alimentation. Son rôle va être de mobiliser différents services en fonction des projets en lien avec la ou les collectivité(s) qu'il suit. Ce type de poste vise à favoriser un suivi plus transversal des projets et à faciliter la mobilisation d'agents des chambres dans les PAT sur des thématiques et niveau d'avancement des PAT très divers. Il peut s'agir d'études, de diagnostics, d'animation territoriale pour la mobilisation d'agriculteurs, de la mise en place de nouvelles filières ou circuits de distribution ou encore de l'accès au foncier et de l'appui à l'installation, etc.

Ce travail peut être réalisé pour les collectivités sous différentes formes. La forme contractuelle est souvent privilégiée. Des territoires ont fait le choix d'instaurer une convention globale quand d'autres ont préféré développer un système de prestations par exemple. Ce déploiement à l'échelle locale et la modification des modalités de travail a donc permis aux Chambres d'agriculture de tisser des liens avec de nombreuses collectivités territoriales. Leur implication dans les projets alimentaires territoriaux en est par ailleurs la traduction actuelle.

2. Le monde agricole *alternatif*, des connexions plus récentes avec le développement territorial

L'ensemble des organismes de développement agricole est aujourd'hui en lien avec les collectivités territoriales, ce qui lui permet d'étendre son impact au développement local.

De par leur création plus récente que celle des Chambres d'agriculture, les structures appartenant au monde agricole dit *alternatif ne* sont en lien avec les collectivités que depuis peu. Pour autant, leur implication est grande. Ces connexions avec le développement territorial se traduisent par l'accompagnement de projets d'agriculteurs sur les territoires en lien avec les collectivités, la mise en place de circuits courts et de proximité, etc.

Une réelle volonté de formation des collectivités et de sensibilisation au sein du monde agricole *alternatif* est également observée. La FNAB a par exemple organisé en 2019 la formation « Posture, méthodes et outils pour accompagner la transition agricole dans les territoires ». Cette formation est à destination des élus, des agents territoriaux, des chargés de missions, collectivités territoriales et toute personne impliquée dans la conception et la mise en œuvre des politiques publiques territoriales. L'objectif est de permettre l'appropriation d'outils et l'acquisition de compétences d'animation territoriale, dans le but de mettre en place un dialogue entre l'ensemble des acteurs des projets de développement de l'agriculture biologique. En effet, la mise en place de cette formation est la réponse au constat fait par la FNAB de la prise en compte croissante de l'agriculture biologique par les collectivités. Son développement, souvent présent dans les PAT, demande des connaissances pour permettre un changement auprès du monde agricole local vers des modes de productions en agriculture biologique plus respectueux de l'environnement, afin de s'adapter au changement climatique et de répondre à la demande sociétale. Par cette formation, la FNAB entend donner plus de légitimité aux acteurs politiques locaux dans ces thématiques.

De même, la FNAB anime depuis 2010 le réseau national des sites pilotes Eau & Bio, regroupant une trentaine de collectivités territoriales œuvrant pour la protection des ressources hydriques. En parallèle, la FNAB travaille avec plus de 200 collectivités territoriales en faveur de la transition agricole et alimentaire via son action « Territoire Bio ». Il s'agit d'une plateforme dédiée aux collectivités locales souhaitant s'engager dans la transition agricole et alimentaire.

Ce type d'action de formation est également retrouvée dans le réseau CIVAM. Ainsi depuis 2021 deux nouvelles formations sont disponibles aux membres du réseau CIVAM et autres acteurs pouvant être intéressés par ces thématiques.

La première de ces nouvelles formations s'intitule « Dialogue territorial ». Ses objectifs sont d'initier les participants à l'animation d'ateliers de co-construction de projets, à leur conception en prenant en compte les enjeux de l'ensemble des parties prenantes impliquées. Elle vise aussi à équiper les participants en outils méthodologiques de dialogue territorial.

La seconde formation se nomme « Agir auprès des collectivités sur les enjeux agricoles et alimentaires sur les territoires (rural et urbain) ». Elle vise à connaître les compétences des collectivités en termes de développement agricole et l'acquisition de méthodologie de construction de stratégie territoriale en partenariat avec les collectivités territoriales et acteurs locaux. L'objectif est donc d'outiller les membres du réseau CIVAM dans le dialogue

territorial, afin de pouvoir interagir avec les collectivités territoriales et coconstruire des projets agricoles et alimentaires avec elles.

Dans de nombreuses structures de développement agricole, les relations avec les collectivités territoriales, et donc avec le développement territorial, ont impulsé un changement des modalités de travail et du métier de conseiller. La fonction de « référent PAT », « référent territoires » ou encore « référent alimentation » est alors apparue. Un temps de travail y a été par ailleurs dédié, ce qui a renforcé la légitimité de ce travail et de ces projets.

3. Une mobilisation de l'ensemble du monde agricole lors de la crise sanitaire du Covid-19

La crise sanitaire a affecté l'ensemble du système alimentaire, de la production à la consommation. En effet, les mesures sanitaires prises lors des différents confinements et la fermeture des frontières ont mis à mal les filières agricoles françaises. Les conséquences ont été nombreuses pour les agriculteurs entre pertes de débouchés, internes et/ou à l'export, et retards de livraisons. Afin de pallier ces enjeux et faire face à l'urgence engendrée par la crise du Covid-19, les différents organismes de développement agricole se sont mobilisés pour accompagner les agriculteurs.

Les Chambres d'agriculture ont ainsi joué un rôle prédominant dans la gestion de crise (France Urbaine, Résolis et Terres en villes, 2020), grâce à leur large déploiement sur le territoire national et à leur rôle d'interlocuteur privilégié auprès de nombreuses collectivités. Elles ont aussi mené un travail de communication et d'information auprès des agriculteurs sur les mesures nouvellement en vigueur. Un accompagnement dans l'adaptation des pratiques a également été proposé. En parallèle, un recensement a été mené afin d'identifier les agriculteurs les plus durement impactés, à l'instar de ceux approvisionnant la restauration collective afin de les accompagner dans la recherche de nouveaux débouchés.

Pour cette dernière action, le binôme souvent déjà à l'œuvre dans les PAT s'est alors mobilisé, à savoir intercommunalité et Chambres d'agriculture, afin d'allier besoins de la population et nouveaux débouchés pour les agriculteurs. Cela a alors pu donner lieu à la création de boutiques en ligne, de *« drive fermiers »*, etc.

Un autre impact de la crise sanitaire ayant été le manque de main d'œuvre agricole, dans certains territoires, comme Grenoble ou Lyon, les collectivités et les chambres d'agriculture ont par ailleurs œuvré au rapprochement entre demandeurs d'emplois et agriculteurs.

Toutefois, les Chambres d'agriculture ne sont pas les seuls organismes de développement agricole à s'être mobilisés lors de la crise sanitaire. L'ensemble des acteurs du développement agricole s'est impliqué. Les autres acteurs du monde agricole ont ainsi mené ces mêmes actions en parallèle. Lorsque la fermeture des marchés de plein vent a été annoncée, la FNAB, par exemple, a réalisé un recensement des outils permettant aux agriculteurs d'organiser leurs ventes en ligne. S'en est suivi un recensement des initiatives locales à la recherche de producteurs pour de la vente de produits frais en circuits courts.

Au niveau des CIVAM, les actions se sont surtout concrétisées à l'échelle régionale. La FRCIVAM Auvergne a proposé une cartographie participative des points de vente de produits frais et locaux. La FRCIVAM Occitanie a aussi coordonné la mise en place d'un *« drive*

fermier », ce qui a permis aux agriculteurs de livrer leurs produits sous forme de paniers à un endroit donné.

En définitive, les différents organismes de développement agricole se sont souvent associés pour faire face à cette crise sans précédent. Ce fut le cas à Toulouse par exemple, où les CIVAM, le GAB Erables 31 et la Chambre d'Agriculture se sont mobilisés pour déterminer les filières impactées, les agriculteurs les plus fortement touchés et les mettre en relation avec les structures en demande d'approvisionnement.

La crise sanitaire a sans nul doute durement impacté la population agricole. Toutefois, les organismes de développement agricole ont su réagir vite et mobiliser leurs réseaux et canaux de communication pour mettre en place des actions variées et adaptées à la situation. Dans certains cas, cela a même permis l'accélération de certains projets en cours, ou la création de dispositifs dans l'urgence qui se sont par la suite pérennisés, comme ce fut le cas par exemple des cartographies des producteurs et lieux de vente.

II. Une méthode mêlant retours d'expériences et analyse des documents officiels des PAT sur les thématiques de l'accessibilité sociale, de la nutrition et de la santé et du culturel et de la gastronomie

L'étude de l'implication du monde agricole dans les projets alimentaires territoriaux a commencé par un travail de capitalisation et de bibliographie. L'objectif était de s'accorder sur une définition de chaque terme *(cf partie I)* et d'avoir une idée précise des travaux existants dans chaque thématique abordée. S'ensuivit un recensement des initiatives existantes sur les territoires adhérents à Terres en villes dans les trois secteurs d'actions étudiés et l'élaboration d'une typologie des actions impliquant le monde agricole.

A. Capitalisation des ressources et matériaux existants, état de l'art et recensement des types d'actions

La capitalisation des ressources et matériaux existants représente la première étape de cette étude. Cette étape s'est avérée primordiale pour appréhender chaque secteur d'action analysé par le prisme de l'implication du monde agricole.

1. Bibliographie et définition des notions-clé : appui sur plusieurs projets

Il a semblé pertinent de prendre connaissance, dans un premier temps, des travaux déjà menés par divers organismes. Cela a permis dans un second temps d'acquérir une meilleure compréhension et définition de chaque secteur d'actions (accessibilité sociale, nutrition et santé, culturel et gastronomie). Enfin, cette étude a donné lieu à l'élaboration de notes de synthèse sur chacun d'entre eux.

Le premier travail étudié a été celui réalisé par le Laboratoire de l'Economie Sociale et Solidaire sur la précarité alimentaire. Il s'agit de l'étude-action *« Agir contre la précarité alimentaire en favorisant l'accès de tou.te.s à une alimentation de qualité »* dont les résultats ont été publiés en 2020. Cette étude-action prolonge les travaux déjà initiés par le Laboratoire de l'Economie Sociale et Solidaire en 2017 sur la thématique *« Agriculture et alimentation durables »*. Basée sur l'étude approfondie d'initiatives repérées dans 8 territoires prédéfinis, l'objectif était de participer à la construction d'une réponse globale à l'échelle du système alimentaire afin de permettre à toutes et tous un accès à une alimentation de qualité.

La précarité alimentaire est en l'occurrence définie de manière détaillée. Ici, elle sera entendue comme la *« situation dans laquelle une personne ne dispose pas d'un accès garanti à une alimentation suffisante et de qualité, durable, dans le respect de ses préférences alimentaires et de ses besoins nutritionnels, pouvant entraîner ou découler de l'exclusion et de la disqualification sociale ou d'un environnement appauvri »*. Il semble toutefois intéressant de souligner que la précarité alimentaire n'est pas à dissocier de la précarité au sens large, qui possède plusieurs dimensions. En effet, la précarité est une situation globale correspondant à *«l'absence d'une ou plusieurs des sécurités, notamment celle de l'emploi, permettant aux personnes et familles d'assumer leurs obligations professionnelles, familiales et sociales, et de jouir de leurs droits fondamentaux»* (CESE, 1987).

De même, l'étude-action revient sur la définition d'une alimentation de qualité. Chacun possède en effet sa propre conception de la « qualité ». Il sera retenu ici qu'une alimentation de qualité est *« une alimentation saine pour le corps et pour l'environnement, gustative, composée de produit dont on connaît l'origine, vendue à un prix équitable et juste pour les agriculteur.rice.s, dans le respect des conditions de travail, accessible pour les consommateur.rice.s et porteuse de lien social »*.

En définissant également le terme d'accessibilité sociale, cette étude-action permet d'enrichir la définition établie par Terres en villes dans sa typologie des secteurs d'actions mobilisés par les PAT (*cf I)*). La notion est alors appréhendée à travers quatre dimensions : accessibilité économique, accessibilité sociale et culturelle, accessibilité pratique et accessibilité citoyenne.

Le projet Alim'Activ *« Agir contre la précarité alimentaire par la coordination territoriale. Pratiques inspirantes et préconisations »*, dont les résultats ont été publiés en 2019 a aussi été étudié. Porté par l'Agence Nouvelle des Solidarités Actives (ANSA), il revient sur l'intérêt et le besoin de coordonner l'ensemble des actions de lutte contre la précarité alimentaire. L'objectif de ce projet de coordination était de permettre une aide alimentaire plus accessible, de meilleure qualité, favorable à la santé, plus efficiente et mobilisatrice. Pour cela, il préconise la mise en place d'une gouvernance adaptée et l'inscription de la lutte contre la précarité alimentaire dans une stratégie territoriale via la co-construction d'une méthode partagée.

Ce projet est également riche de retours d'expériences afin de donner des exemples concrets d'actions sur le territoire français.

Les différents travaux de Terres en villes ont également été capitalisés. Parmi eux, le PATlab organisé par le RnPAT sur la justice alimentaire en septembre 2020 a été étudié. Les PATlab sont des moments d'échange et d'apprentissage sur le thème émergent de la territorialisation de l'alimentation. Les intervenants sont alors revenus sur les définitions de souveraineté alimentaire, de la démocratie alimentaire et ont souligné le besoin d'organisation et de rupture avec le modèle vertical et incitatif actuel. Un retour sur l'aide alimentaire a aussi été proposé.

Le livret ONVAR (en cours de rédaction durant cette étude) et les différents travaux de stagiaires sur l'implication du monde agricole dans les PAT ont été lus, permettant une première appréhension des notions de PAT et du monde agricole.

En complément, le projet *« Accessible, pour une alimentation durable accessible à tous »*, porté par le réseau CIVAM, a été mobilisé. Son objectif est d'impulser et de faciliter le partage d'expériences et les échanges entre acteurs du secteur social et du monde agricole, afin de co-construire des solutions pour permettre l'accès de toutes et tous à une alimentation durable et de qualité. Ce projet a mis en lumière un sentiment d'insatisfaction chez certains

consommateurs et acteurs du monde agricole notamment quant à leur capacité à nourrir l'intégralité de la population. L'analyse de 15 initiatives et l'accompagnement de six expérimentations locales ont montré la nécessité de construire des solutions collectivement et à l'échelle globale, systémique.

Cette étude bibliographique a donc permis de cerner les notions d'accessibilité sociale, de nutrition et santé ainsi que de culturel et gastronomie. Cela a été rendu possible grâce à l'étude de travaux de recherche, ensuite complétée par les publications officielles du PNA, PNNS et PNAN, de même que par les publications de l'INSERM (voir également bibliographie).

Il a toutefois été observé une prédominance de la notion d'accessibilité sociale, une présence moins marquée de la nutrition santé et une absence du culturel et de la gastronomie dans ces travaux.

Cette étape de capitalisation a permis le passage à l'étape suivante : la lecture des documents officiels des PAT des territoires d'agglomérations adhérents à Terres en villes, à travers le prisme de l'implication du monde agricole dans les trois secteurs d'actions.

2. Lecture et analyse des documents officiels des PAT des territoires d'agglomération adhérents à Terres en villes

L'échantillon initial d'étude était constitué des 28 territoires adhérents à Terres en villes (*liste cf. Annexe 2*), tous porteurs de stratégies alimentaires territoriales.
Une lecture approfondie des différents documents officiels relatifs au PAT de chaque territoire s'est avérée nécessaire. Selon leur degré d'avancement, les feuilles de routes, les orientations stratégiques, les comptes-rendus d'ateliers de concertation et les plans d'actions opérationnelles ont été étudiés. En effet, chaque porteur de PAT a sa stratégie propre en ce qui concerne l'élaboration et la mise en place du PAT. Certains proposent une feuille de route, c'est-à-dire un document qui propose un cadre de travail et qui souvent contient des orientations stratégiques dans lesquelles les partenaires peuvent inscrire leurs propres actions ou plan d'actions. A l'inverse, d'autres territoires ont fait le choix d'établir un plan d'actions. Il s'agit ici d'un document plus contraignant, car il détermine les actions à mettre en œuvre, quand la feuille de route donne une direction.

L'objectif était donc de comparer les projets alimentaires territoriaux des territoires adhérents à Terres en villes, par le prisme des trois secteurs d'actions cités précédemment. Ce travail aboutira à la détermination d'un échantillon réduit de territoires qui ont par la suite été contactés pour réaliser un entretien semi-directif *(cf. II)B)1) et II)B)2))*.

Afin de faciliter l'analyse ultérieure des documents, une grille de lecture a été élaborée. Sous la forme d'un tableur Excel, elle comprend plusieurs catégories, représentées dans la figure ci-dessous :

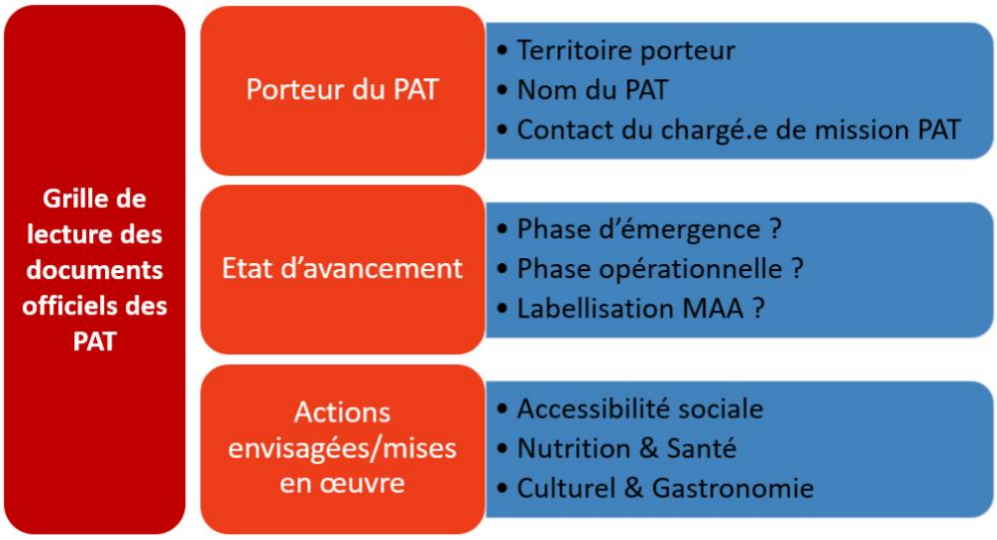

Figure 5 : Grille de lecture des documents officiels des PAT portés par les territoires adhérents à Terres en villes, *C. BALERDI, 2021*

Une fois la lecture terminée et la grille de lecture complétée (*cf. Annexe 4*), l'analyse des données collectées a permis de réduire l'échantillon d'enquêtes et de fournir une pré-sélection de l'échantillon final. Ont été priorisés les territoires ayant mis en œuvre ou affichant des actions dans les trois secteurs d'actions de l'accessibilité sociale, du culturel et de la gastronomie ainsi que de la nutrition et de la santé. En effet, lors de l'analyse, l'ensemble des données collectées ont été comparées. Il est ainsi apparu que certains territoires n'investissent pas ces thématiques. D'autres ne proposent que des engagements très vagues dans les trois secteurs d'actions. Au contraire, quelques territoires se mobilisent et donnent des exemples concrets dans les secteurs de l'accessibilité sociale, de la nutrition et de la santé et du culturel et de la gastronomie.

La comparaison des données compilées dans la grille de lecture a donc permis de déterminer le premier échantillon réduit. Celui-ci était constitué des territoires suivants : Communauté d'Agglomération de Béthune Bruay Artois Lys Romane (CABBALR), Douaisis Agglomération, Métropole Européenne de Lille, Grand Lyon La Métropole, Grenoble-Alpes Métropole, Communauté du Pays Voironnais, Nantes Métropole, Angers Loire Métropole, Grand Besançon Métropole, Toulouse Métropole, Métropole Aix-Marseille-Provence et Pays d'Arles, Lorient Agglomération et Montpellier Méditerranée Métropole.

Figure 6 : Localisation des territoires composant l'échantillon réduit, *C. BALERDI, 2021*

Bien qu'à des stades d'avancement différents, ces 13 territoires investissent les thématiques étudiées. Ils ont été sélectionnés car ils se mobilisent de différentes manières dans les trois secteurs d'actions.

Pour autant, à ce stade de l'étude, il est peu aisé d'avoir une vision claire des opérations déjà mises en place par les porteurs de projets. De plus, l'implication du monde agricole n'est pas forcément évidente dans la littérature et consiste donc en un point à éclaircir lors des différents entretiens.

Afin de compléter cette vision des territoires, de préciser l'échantillon d'étude et de mettre le PAT en perspective dans son tissu local, il a été décidé de réaliser un recensement des initiatives existantes sur les territoires adhérents à Terres en villes.

3. Recensement des initiatives locales impliquant le monde agricole dans les trois thématiques d'études sur les territoires adhérents à Terres en villes

L'objectif de ce recensement était de compléter la vision des territoires adhérents à Terres en villes. Cette étape visait à déterminer si le territoire, dans son acceptation large du terme non restreinte au PAT, s'emparait de ces trois thématiques en impliquant le monde agricole. Des initiatives, tant portées par le monde agricole que par la société civile, ont été recensées dans un premier temps. Leur lien éventuel avec le PAT porté par leur territoire questionné a dans un second temps été analysé.

Pour réaliser ce recensement, plusieurs critères ont été définis. Ils sont rappelés dans la figure 7 ci-dessous.

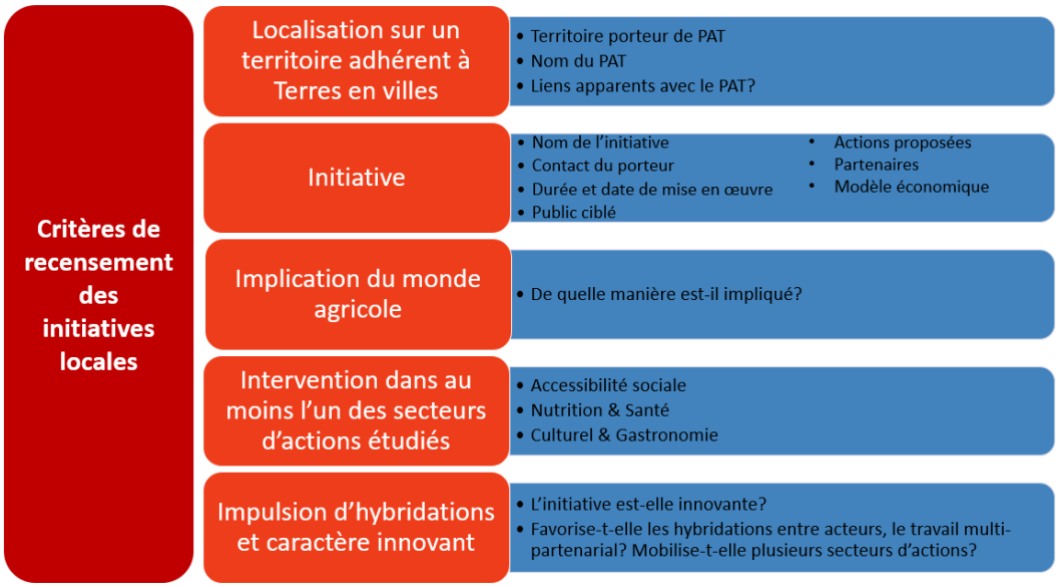

Figure 7 : Critères de recensement des initiatives locales sur les territoires adhérents à Terres en villes, *C. BALERDI, 2021.*

Afin de réaliser ce recensement, plusieurs bases de données ont donc été mobilisées parmi lesquelles les banques d'expériences et d'initiatives de Résolis, de l'Union National des Centres d'Action Sociale (UNCCAS) et de la Fabrique Territoire Santé ont été étudiées.

En parallèle, la lecture des documents officiels des différents PAT a permis le repérage de certaines initiatives. En effet, lors des phases de co-construction et de concertation, les PAT mobilisent plus ou moins largement les acteurs du territoire. Selon les commandes des porteurs des PAT, les diagnostics réalisés peuvent aussi étudier le tissu associatif et économique local, et mettre ainsi en avant certaines initiatives d'intérêt dans les trois thématiques concernées.

De même, grâce à la lecture des différents projets de recherche et leurs travaux de capitalisation et de collecte de retours d'expériences *(cf II)A)2))*, des initiatives ont été repérées et recensées. En effet, tous les projets étudiés ont aussi réalisé un travail de recensement et se sont centrés sur quelques initiatives qu'ils ont jugé être les plus pertinentes pour leurs études. Ces initiatives se sont avérées être aussi pertinentes pour cette étude et ont donc été intégrées au recensement.

Au total, ce sont une centaine d'initiatives qui ont été recensées lors de cette étape, sur l'ensemble des territoires adhérents à Terres en villes. Elles ont par la suite été catégorisées selon le secteur d'action auquel elles appartiennent. Il s'est alors avéré que bon nombre d'entre elles sont transversales et mobilisent plusieurs secteurs d'actions des PAT. En effet, il a été ardu de les classer dans une unique catégorie, car leurs objectifs et leurs actions sont multiples et investissent plusieurs champs. Les actions ont donc été catégorisées selon le secteur d'actions qu'elles mobilisent le plus, celui qui est prédominant. Cela a permis une première ébauche de résultat, à savoir que les actions impliquant le monde agricole dans l'un de ces trois secteurs d'actions favorisent les hybridations et sont transversales. Par exemple, celles à dominante d'accessibilité sociale mobilisent aussi le secteur de la nutrition et de la santé. C'est le cas des ateliers cuisine, des actions de sensibilisation, d'approvisionnement de la restauration collective en produits frais et de meilleure qualité, etc.

Le secteur de l'accessibilité sociale est également largement prédominant, avec 54 initiatives sur les 96 recensées appartenant à ce secteur, contre 15 pour la nutrition santé et 27

pour le culturel et la gastronomie. D'un point de vue plus large sur l'ensemble des secteurs d'actions, toutes ces initiatives s'inscrivent dans le secteur d'actions relatif à l'économie alimentaire.

Ce recensement a donc permis une vision d'ensemble des actions menées sur le territoire. Toutefois, il semble important de souligner que certains territoires semblent ainsi dépourvus d'actions dans les trois secteurs d'actions. Cela reflète uniquement l'absence d'initiatives présentes dans ces secteurs impliquant le monde agricole d'une façon ou d'une autre. De plus, il est possible que certaines initiatives n'aient pas été repérées du fait des modalités de recensement choisies. Ce dernier s'est en effet basé sur une liste définie de base de données et de recherches, les territoires n'ont de plus pas été contactés un par un.

B. Recueil des retours d'expériences divers afin de comprendre les maillages et prise de position des acteurs dans les thématiques étudiées

Une fois les termes définis grâce à un travail de capitalisation et de bibliographie, les documents des PAT étudiés et les initiatives recensées, il a paru pertinent d'affiner l'échantillon d'enquête et de procéder à des entretiens semi-directifs pour compléter les données obtenues.

1. Présentation de l'échantillon sélectionné

Une fois le recensement terminé, un croisement a été effectué avec la pré-sélection des territoires appartenant à l'échantillon réalisée précédemment *(cf II)A)2))*. De ce croisement sont ressortis 5 territoires, tous faisant partie de l'échantillon prédéfini préalablement : Métropole Européenne de Lille, Communauté d'Agglomération de Béthune Bruay Artois Lys Romane, Grand Lyon La Métropole, Grenoble-Alpes Métropole et Aix-Marseille-Provence et Pays d'Arles.

Pour autant, devant le nombre très réduit de territoires obtenu et l'incertitude de pouvoir joindre et obtenir un entretien avec l'ensemble de ces 5 territoires, il a été décidé de contacter les 13 territoires du premier échantillon établi. Chaque Chambre d'agriculture associée a été contactée en même temps que le porteur du PAT.

En parallèle, une quinzaine d'initiatives recensées ont été contactées, de même que certains acteurs du monde agricole dit *alternatif* tels que deux organismes de développement de l'agriculture biologique et un réseau d'AMAP.

L'échantillon définitif comprenant les acteurs avec qui un entretien a pu être réalisé est compilé dans le tableau ci-dessous :

Tableau 1 : Echantillon d'enquête définitif, *C. BALERDI, 2021.*

Territoire	Projet alimentaire territorial	Initiatives	Acteurs du monde agricole
Nantes Métropole	Projet Alimentaire Territorial de Nantes Métropole	Slow Food Nantes, Les P'tits Beurrés Nantais	Chambre d'agriculture des Pays de la Loire, antenne de Nantes Métropole
Angers Loire Métropole	Projet Alimentaire Territorial	SOLAAL Pays de la Loire	Chambre d'agriculture des

	d'Angers Loire Métropole		Pays de la Loire, antenne d'Angers Loire Métropole
Grand Besançon Métropole	« Mangeons local », PAT du Grand Besançon Métropole	Groupuscule d'Actions Gustatives du Comté	Chambre d'Agriculture du Doubs
Montpellier Méditerranée Métropole	Projet Alimentaire Territorial de Montpellier Méditerranée Métropole	Le Marché de la Solidarité	Aucun acteur n'a pu être entretenu
		Association Pic'assiette	
Métropole Européenne de Lille	PAT'MEL	Dispositif P.A.N.I.E.R.S.	Chambre d'agriculture du Nord Pas de Calais, antenne de Lille
			Réseau AMAP en Hauts-de-France
			Bio en Hauts-de-France
Communauté d'Agglomération de Béthune Bruay Artois Lys Romane	PAT de la CABBALR	Dispositif P.A.N.I.E.R.S.	Chambre d'agriculture du Nord Pas de Calais, antennes de Béthune Bruay
			Réseau AMAP en Hauts-de-France
			Bio en Hauts-de-France
Grand Lyon La Métropole	PAT'Ly	Vers un Réseau d'Achat en Commun	ARDAB Rhône Loire
		Défis Foyers A Alimentation Positive	
		Défis Collèges A Alimentation Positive	AMAPentes
		Les canuts au marché, épicerie sociale et solidaire	
Lorient Agglomération	Projet Alimentaire Territorial de Lorient Agglomération	Aucun acteur n'a pu être entretenu	Chambre d'agriculture de Bretagne, Antenne de Lorient

Pour les besoins du projet ONVAR de capitalisation et d'essaimage de bonnes pratiques, d'autres initiatives présentes sur d'autres territoires ont également été enquêtées. Il s'agit des suivantes :

- Bleu Blanc Cœur, sur le territoire national ;
- Groupement Cocagne Haute Garonne : sur le département de la Haute Garonne ;
- La Routo, itinéraire agritouristique sur les pas de la transhumance : sur la région Provence-Alpes Côte d'Azur.

22 entretiens ont donc été menés dans le cadre de cette étude. Un panel large d'acteurs ont été mobilisés : porteurs de PAT, organismes de développement agricole, associations, etc. Cela a permis d'appréhender de manière large l'implication du monde agricole au sein des PAT dans des actions d'accessibilité sociale, de nutrition santé et de culturel et gastronomie.

2. Rédaction de grilles d'entretien semi-directifs

Devant la diversité des acteurs enquêtés, il a été choisi de rédiger 3 guides d'entretiens distincts. Le premier est destiné aux porteurs des initiatives recensées, le second aux porteurs des projets alimentaires territoriaux et enfin le dernier est à destination des organismes de développement agricole. Ces trois guides d'entretiens semi-directifs sont disponibles en annexe (*cf annexes 5, 6 et 7*).

Il a été décidé de réaliser des guides d'entretiens semi-directifs car l'objectif n'était pas de collecter des données chiffrées à des fins statistiques, mais des verbatims et informations qualitatives. Un entretien semi-directif était donc plus adapté à nos objectifs. Les guides sont alors assez concis, de manière à orienter la discussion au début et à laisser ensuite les personnes s'exprimer.

Concernant leur structure, les trois guides sont similaires à quelques exceptions près. Chaque guide est organisé en thèmes généraux dans lesquels sont rédigées des questions plus précises. L'objectif est d'introduire le thème et de se servir des questions si les informations recherchées n'ont pas été obtenues de prime abord.

Ainsi, le guide d'entretien à destination des porteurs d'initiatives est structuré autour de 5 thèmes. Dans un premier temps est posé le contexte général. Il est demandé à la personne de se présenter, de même que son territoire d'actions. Dans un second temps l'initiative en elle-même est abordée de manière générale. Les infos recherchées sont l'historique de l'initiative, les modalités de travail, les objectifs, les profils des porteurs, les partenariats éventuels mis en place. Les actions et leurs possibles impacts, tant sur la structure porteuse que sur le public-cible sont également investigués. Ensuite, les liens avec les collectivités territoriales et le projet alimentaire de territoire sont questionnés. Existent-ils des liens ? Si non, pourquoi ? Si oui, que signifie être en lien avec le PAT ? Une fois ces questions posées, les liens avec le monde agricole et leur implication dans le fonctionnement de l'initiative seront présentés. Enfin, le dernier thème se centre sur le bilan de l'initiative. Quels ont été, ou sont encore, les freins et les leviers concernant leurs interactions avec la collectivité territoriale et leur implication au sein des PAT. L'entretien se conclut enfin sur une demande de recommandation aux porteurs de l'initiative. Il leur est alors demandé quelle est, selon eux, la meilleure manière d'impliquer le monde agricole et les porteurs de PAT dans les actions à visée de culturel et gastronomie, de nutrition et santé ou encore d'accessibilité sociale.

D'autre part, le guide d'entretien à destination des porteurs de PAT est pareillement structuré en 5 thèmes. Le premier thème définit le contexte général et la présentation de la personne et de son territoire d'actions. Lors du début d'entretien les porteurs de PAT enquêtés

présentent souvent d'eux-mêmes leur projet alimentaire de territoire, les grandes actions et leur état d'avancement. Ce qui amène l'entretien au deuxième thème, à savoir les actions portées par le PAT dans les trois secteurs d'actions étudiés : culturel et gastronomie, nutrition et santé et accessibilité sociale. Puis, les relations avec le monde agricole sont investiguées. L'objectif est de savoir si le monde agricole, qu'il soit *conventionnel* ou *alternatif,* est impliqué dans le PAT en général, via ses diverses instances de gouvernance, des actions dans d'autres secteurs d'actions et un focus est fait sur les trois secteurs d'actions étudiés. Ensuite, les liens avec les initiatives recensées sont évoqués, afin de savoir dans quelle mesure le PAT intervient dans ces initiatives, et le cas contraire, pourquoi ne s'y implique-t-il pas. Enfin, l'entretien se termine par les éventuelles recommandations pour impliquer au mieux le monde agricole dans ces actions à visée culturelle, sanitaire et/ou sociale.

Le dernier guide d'entretien à destination du monde agricole est comme les précédents organisé autour de 5 thèmes. Le premier demande à la personne enquêtée de se présenter, de même que son territoire d'action. Dans un second temps, les liens avec le projet alimentaire territorial sont évoquées, leur implication dans la gouvernance, quelles actions sont menées dans son cadre. Un focus est ensuite fait sur les secteurs d'actions étudiés. Puis, les relations avec les autres organismes de développement agricole sont abordées, de même qu'avec les initiatives recensées. Enfin, l'entretien se conclu par les recommandations de la personne enquêtées afin de mieux impliquer les impliquer au sein des PAT et dans les actions culturelles, sanitaires et/ou sociales.

Sur les 22 entretiens menés, la durée moyenne était d'une heure. Tous les entretiens ont pu être enregistrés, avec l'accord des enquêtés, afin de faciliter le traitement des informations recueillies. Ce traitement a été réalisé grâce à la retranscription des entretiens et l'intégration des verbatims dans un tableur Excel reprenant les questions posées lors des entretiens *(cf. II)C)1)).*

3. Participation à des événements et entretiens avec des personnes ressources

Afin de compléter les entretiens et la bibliographie, il a été décidé de participer à plusieurs événements. Du fait de la situation sanitaire, tout a été réalisé à distance et en visioconférence.

Dans un premier temps, l'assistance aux webinaires de la MARmeet s'est avérée très enrichissante. Maison de l'alimentation multi-lieux et multi-acteurs, la MARmeet met en réseau les organismes et les citoyens souhaitant participer à la mise en place de pratiques agricoles, de modes de commercialisation et de comportements alimentaires plus responsables et durables. Elle entend proposer des pistes de réflexion autour de 4 enjeux qui sont le bien-être et la santé, les liens sociaux, la valorisation des territoires ruraux et l'émergence de dynamiques collectives. Par l'organisation de ces 5 séminaires, l'objectif était de de communiquer et d'essaimer des initiatives du territoire, ici le Nord-Pas-de-Calais, territoire de la MARmeet.

Le cycle de webinaire a d'abord été présenté lors du premier webinaire. Une première initiative a ensuite été présentée. Cette intervention a été effectuée par Mme Supkova, fondatrice de la MADABrest, projet de tiers-lieu expérimental de la démocratie alimentaire et du bien manger pour toutes et tous à Brest. Les objectifs de ce projet sont multiples. Il entend redonner sa juste valeur à l'alimentation dans notre société, viser l'accessibilité alimentaire pour tous, défendre une agriculture et une pêche respectueuse de l'environnement et enfin promouvoir la démocratie alimentaire.

Le deuxième webinaire était intitulé « Produire en milieu rural : Quand agroécologie rime avec solidarité ! ». Deux interventions étaient programmées. La première, réalisée par Mme Trocmé, a présenté le projet #BougeTaConso, mis en place à Liévin. Il s'agit d'un projet d'agriculture urbaine inclusive. L'objectif est d'utiliser des espaces verts non exploités pour les mettre en culture avec des plantations comestibles afin de reconnecter les habitants de Liévin avec la nature et de créer du lien social. Il se veut inclusif dans le sens où il est pensé pour les personnes en situation de handicap, avec du matériel adapté.

La deuxième intervention était celle de M. Hays, directeur des Anges Gardins, qui a présenté le tiers-lieu Ménadel, situé à Loos en Gohelle. Ce tiers-lieu entend répondre à 4 ambitions, qui sont garantir l'accès à une alimentation durable pour toutes et tous ; ouvrir les horizons des citoyens ; offrir une « place à vivre » pour l'accessibilité et l'émancipation de toutes et tous et enfin impulser une transition écologique et sociale de l'économie.

Le troisième webinaire, quant à lui, avait pour thème « Transformer et commercialiser en milieu rural : répondre aux enjeux de la mobilité par la mutualisation ». Lors de cette rencontre, il a été observé comment les outils mobiles peuvent répondre aux enjeux du monde rural. Ces enjeux sont des enjeux de distances, de possibles difficultés de déplacement, de manque de commerces, etc. Une initiative de conserverie mobile, outil mixte de sensibilisation et de transformation pour les producteurs a également été présentée. L'association Méloko est ensuite intervenue. Il s'agit d'une association ayant mis en place une place de marché en ligne qui s'engage à livrer au plus près de ceux qui sont ne bénéficient pas de commerces de proximité.

Le quatrième webinaire avait pour axe d'échange « Vivre ensemble à la campagne, l'alimentation vecteur de partages entre habitants ». Lors de ce webinaire, l'Association De la graine à l'assiette, basée sur le territoire d'Amiens, s'est présentée. Par ses actions, elle entend favoriser l'appropriation par toutes et tous de l'acte alimentaire grâce à la sensibilisation, la création d'outils et un accompagnement pour prendre conscience des conséquences des différents comportements alimentaires.

La participation à ces webinaires a donc permis d'élargir le recensement des initiatives existantes. En effet, les thématiques d'accessibilité sociale et de nutrition et santé étaient très prégnantes au long des différents webinaires. Toutefois, il a été remarqué que le monde agricole était relativement peu cité, et les PAT n'ont jamais été mentionnés comme acteurs ou parties prenantes. Une déconnexion entre les collectivités territoriales et les initiatives citoyennes présentées, portées pour la majorité par des associations, peut donc être mise en avant

Dans un second temps, il a été décidé de participer à la première journée d'orientation PAT de la Région Centre Val de Loire. Le réseau InPACT Centre, dans le cadre de sa mission de mise en réseau des PAT de la région, convie régulièrement les acteurs du territoire voulant obtenir des informations sur les démarches alimentaires.

La participation à cette journée a été motivée par la réalisation de divers ateliers, dont un sur le thème de l'accessibilité sociale. Intitulé « Comment favoriser l'accessibilité alimentaire pour tous ? », l'objectif était de lister des pistes d'actions et d'identifier les actions sur lesquelles les participants attendent du soutien du réseau régional des projets alimentaires territoriaux. Les résultats ont été compilés dans la figure 8 ci-dessous. Il était très intéressant de voir comment les porteurs de PAT et acteurs impliqués dans leur mise en œuvre appréhendent la thématique d'accessibilité sociale. Quatre grandes thématiques sont en effet ressorties : la restauration collective, la précarité alimentaire, les circuits courts et la proximité géographique, et enfin l'éducation alimentaire.

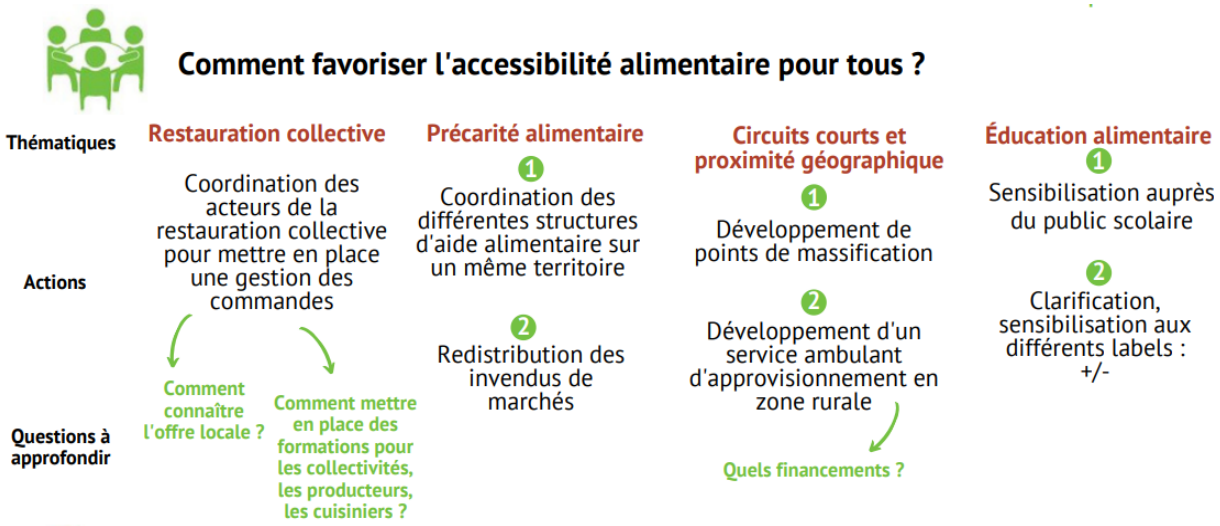

Figure 8 : Résultats de l'atelier « Comment favoriser l'accessibilité alimentaire pour tous ? », Journée d'orientation des PAT en Région Centre, *Réseau Inpact, 2021.*

Enfin, un entretien a pu être réalisé avec l'Union Nationale des Centres Communaux d'Action Sociale (UNCCAS). L'objectif de cet entretien était de comprendre comment les centres communaux d'action sociale s'emparaient de l'accessibilité sociale. L'UNCAAS ayant été partenaire du projet Accessible (*cf. II)A)1*), cela permettait également de mettre les informations lues sur le projet en perspective, grâce au point de vue d'une autre structure.

Ainsi, les centres communaux et intercommunaux d'action sociale sont des établissements publics rattachés à la commune ou l'intercommunalité. Ils sont présidés par le maire ou le président de l'intercommunalité. Leur gouvernance est organisée autour d'un conseil d'administration paritaire, c'est-à-dire composé à moitié d'élus et à moitié de représentants de la société civile. Leur mission va être la mise en place d'outils pour appliquer des politiques sociales de la commune ou de l'intercommunalité. Les CCAS bénéficient d'une très grande souplesse d'intervention, leurs actions peuvent donc différer d'un territoire à un autre. Par rapport à l'alimentation, une majorité de CCAS s'implique dans l'aide alimentaire. L'alimentation ne faisant pas partie des aides obligatoires, les CCAS mobilisent les aides facultatives. Cela prend alors la forme par exemple d'aides financières pour se nourrir et répondre aux besoins de base. Ensuite, en fonction des territoires, des besoins et de la politique locale, les CCAS peuvent mettre l'accent sur l'alimentation. Cet accent peut se traduire par la gestion d'une épicerie sociale ou encore par la mise en place d'une démarche plus structurée en termes de coordination des acteurs de l'aide alimentaire. Quelques CCAS vont aussi travailler en lien avec des agriculteurs, avoir une réflexion sur la restauration collective par rapport à leurs établissements.

L'alimentation a donc toujours existé dans les actions des CCAS, mais au niveau de l'aide d'urgence. Depuis quelques années, et en accord avec l'évolution de la société, la préoccupation s'oriente de plus en plus vers la qualité de cette aide d'urgence, l'origine des produits. On assiste aussi à l'apparition d'un volet éducation à l'alimentation par le biais d'ateliers cuisine entre autres.

Un lien fort entre l'accessibilité sociale et la nutrition santé dans les actions portées par les CCAS a également été observé. En revanche, un cloisonnement est observé entre les acteurs du social œuvrant sur l'aide alimentaire et l'alimentation, et les autres acteurs qui vont travailler sur les circuits courts, de même qu'avec le monde agricole. Des dispositifs comme les PAT peuvent faciliter cette transversalité, cette unité entre les différents acteurs et différents mondes.

Concernant le projet Accessible, plusieurs CCAS ont été impliqués. Cependant, le projet n'a pour l'instant pas incité plus de CCAS à s'engager dans ces actions. Il a plutôt permis à

ceux déjà engagés de bénéficier d'outils et d'approfondir leur démarche. Un point de vigilance a également été émis. Il s'agit de la date de diffusion du projet accessible qui correspondait avec la fin d'une mandature. Les collectivités étaient donc en période de réserve électorale et ne pouvaient plus lancer de nouveaux projets.

C. Une première phase de recherches aboutissant à l'élaboration d'une typologie d'actions dans chacun des champs étudiés

Une fois les recherches bibliographiques terminées et les entretiens semi-directifs réalisés, les données recueillies se sont avérées conséquentes. Pour les analyser, un outil a été mis en place afin de compiler les informations obtenues et les verbatims. Une typologie des actions impliquant le monde agricole dans les trois secteurs d'actions a également été élaborée.

1. Mise en place d'un outil d'analyse des données : grille de compilation et de comparaison des données

Une fois les entretiens réalisés et enregistrés, la phase d'analyse a pu débuter. Pour ce faire, et afin d'analyser l'ensemble des informations recueillies, la première étape du traitement des données a été de retranscrire les entretiens. Ces derniers avaient été enregistrés avec l'accord des personnes enquêtées.

Une fois les retranscriptions effectuées, une relecture active a permis de compiler les informations importantes dans un outil d'analyse, de même que les verbatims reliés à ces informations. Les informations recueillies lors de l'étape de capitalisation et de recherches bibliographiques sont également compilées afin d'arriver à un rendu le plus complet possible.

Cet outil d'analyse consiste en une grille de compilation et d'analyse des données. Présentée sous la forme d'un tableur Excel, elle reprend la structure des guides d'entretiens par thèmes et les questions posées aux différents acteurs enquêtés.

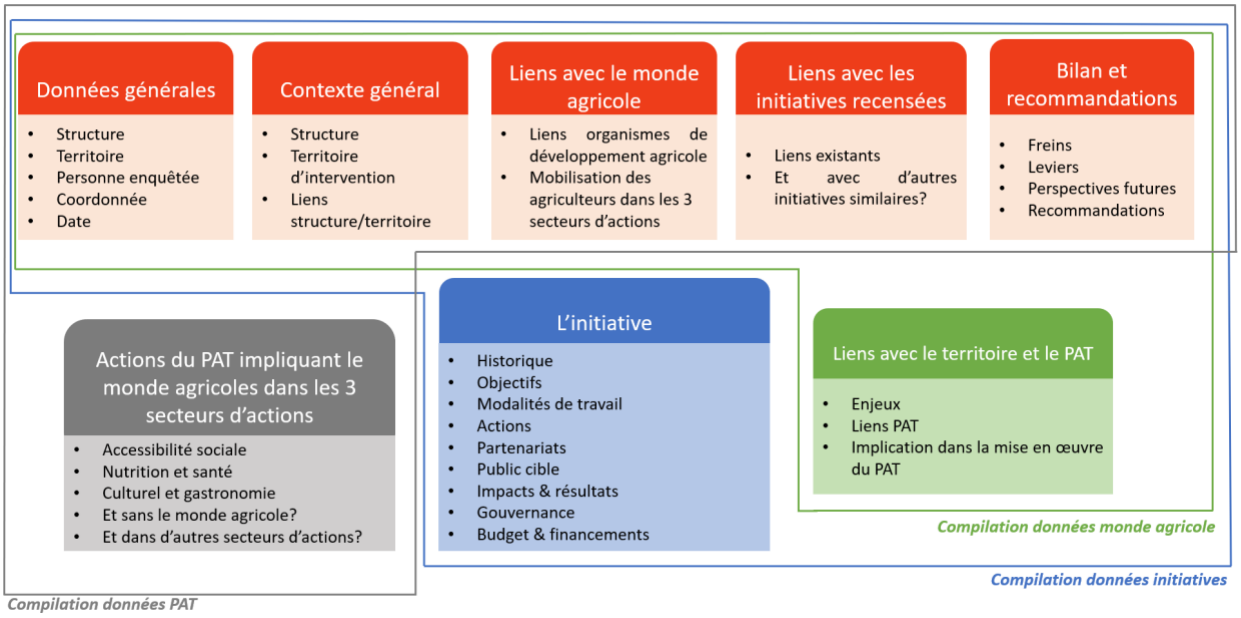

Figure 9 : Données compilées lors de l'analyse des entretiens, *C. BALERDI, 2021*

Dans un but de simplification de l'analyse, ont été créés par type d'acteurs un tableur Excel ou une grille de compilation. Une grille de compilation des données a donc été construite pour le monde agricole, une pour les porteurs de PAT et une dernière pour les porteurs des initiatives recensées, comme cela est observable sur la figure 9.

Lorsque chaque tableur a été complété, des occurrences, des similarités ainsi que des différences de discours et de nombreux exemples d'actions cités ont pu être observées dans chaque thème. Cela permet d'avoir une vision d'ensemble sur les freins rencontrés, les leviers existants pour y pallier, de même que les recommandations énoncées par les différents acteurs enquêtés. Cela a abouti aux résultats présentés dans la partie III de cette étude, ainsi qu'à la typologie d'actions présentées dans la sous-partie suivante.

2. Mise en avant d'une typologie d'actions impliquant le monde agricole dans ces trois secteurs

L'analyse des actions mises en place dans les trois thématiques, ainsi que des initiatives recensées a permis l'élaboration d'une typologie d'actions impliquant le monde agricole pour chaque secteur d'actions étudié. Cette typologie est disponible en annexe (*cf. annexe 8*).

Ainsi, une typologie accessibilité sociale, une typologie nutrition et santé et une typologie culturel et gastronomie ont été proposées. Les trois sont disponibles en annexe (*cf. Annexe 7*).

Chaque typologie présente les grands types d'actions dans lesquelles le monde agricole, *conventionnel* ou *alternatif*, est impliqué au sein des différents PAT et initiatives. Chaque grand type d'actions est également divisé en actions plus précises.

Concernant la typologie du secteur d'action de l'accessibilité sociale, la typologie mise en avant par le projet Accessible porté par le réseau CIVAM a été prise comme référence (*cf. Annexe 9*) et enrichie par les informations recueillies et compilées lors de cette étude. Une grande diversité d'actions est alors observable. En effet, la typologie des actions dans le secteur de l'accessibilité sociale comprend des actions d'approvisionnement des structures d'aide alimentaire, des paniers solidaires, des groupements d'achats, d'éducation à l'alimentation et d'accès à l'information et au débat citoyens. Elle comprend également des espaces de mixité et de rencontre entre populations, des tiers-lieux alimentaires et enfin la restauration collective sociale et solidaire.

Les deux autres typologies ont, quant à elles, été créées à partir des données récoltées et de leur analyse.

Pour ce qui est de la typologie du secteur de la nutrition et de la santé, les actions sont ici aussi variables, avec des actions d'éducation à la nutrition et la santé en lien avec l'alimentation, la mise en place d'un contrat local de santé, des actions à destination de la restauration collective ou encore de promotion de la santé environnementale

Enfin, la typologie du secteur du culturel et de la gastronomie comprend des actions de renforcement et de structuration des filières locales de qualité, le développement du tourisme rural, de communication et de sensibilisation, ainsi que de mise en valeur du patrimoine gastronomique par/en lien avec les restaurateurs.

Cette typologie a été conçue avec des composantes différentes mais pouvant être complémentaires les unes avec les autres. Autrement dit, un PAT ou une initiative peuvent réaliser plusieurs types d'actions et mobiliser plusieurs secteurs d'actions. C'est cette transversalité et cette hybridation qui se révèle être ici très intéressante. En effet, une initiative

favorisant les hybridations va être transversale et donc mobiliser plus d'acteurs du territoire et permettre un spectre d'actions plus large.

Il semble également important de rappeler que tous les PAT n'ont pas été étudiés, ni toutes les initiatives sur ces trois secteurs d'actions, de même que tous les acteurs du monde agricole n'ont pas pu être rencontrés. Cette typologie se veut donc la plus complète possible mais n'est pour autant pas exhaustive.

Cependant, la diversité d'actions présente dans les trois typologies montre bien le rôle clé du monde agricole dans ces secteurs d'actions. Cela confirme aussi le rôle qu'il peut jouer au sein des projets alimentaires territoriaux dans ces trois secteurs dans lesquels il est moins attendu.

III. Monde agricole et PAT au sein des thématiques d'accessibilité sociale, de nutrition santé et de culturel et gastronomie : une mobilisation inégale des huit territoires français d'agglomérations et métropoles étudiés

Dans cette partie seront présentés les résultats de cette étude. L'implication du monde agricole dans les trois secteurs d'actions sur les huit territoires enquêtés sera commentée, de même que leur prise en compte par les PAT. Les liens entre les PAT et le monde agricole sur ces secteurs d'actions seront ensuite analysés. Enfin, des pistes d'actions seront proposées afin d'améliorer cette implication du monde agricole et ce dialogue avec les collectivités porteuses de PAT.

A. Accessibilité sociale et nutrition et santé : des thématiques abordées dans la documentation officielle des PAT des 8 territoires et des disparités notables lors du passage en phase opérationnelle, avec un monde agricole polarisé

Cette partie mettra en avant l'implication débutante du monde agricole traditionnel dans ces secteurs d'actions, à l'instar du monde agricole alternatif déjà très mobilisé, y compris au sein des PAT. La prise en compte inégale des territoires porteurs de PAT et la difficulté liée au passage en phase opérationnelle sera également commentée.

Afin de simplifier l'écriture et de respecter l'anonymat des personnes enquêtées, les acteurs ayant répondu aux questions seront cités par le nom de leur structure (structure, 2021).

1. La restauration collective et le soutien à un acteur associatif comme traduction de l'implication balbutiante du monde agricole traditionnel dans les secteurs de l'accessibilité sociale et de la nutrition et santé

Lors des entretiens, la question de leur implication dans les secteurs d'actions de la nutrition et de la santé et de l'accessibilité sociale a été posée aux 6 chargé.e.s de mission des chambres d'agriculture rattachés aux territoires de l'échantillon enquêtés.

Dans un premier temps, la réponse à la question posée a été unanime. « *On ne fait rien* ». Devant ce constat, il leur a été demandé les raisons de cette inaction. Plusieurs arguments ont alors été avancés tels que le manque de temps et le manque de compétences au sein des Chambres. *« Sur le social c'est un peu plus compliqué. Le CCAS a lancé un appel à projets, sincèrement on n'y a pas répondu parce qu'on ne peut pas répondre à tout. Matériellement on n'a pas les moyens humains, et puis c'est vrai que c'est un peu éloigné de notre activité »* (Chambre d'agriculture des Pays de la Loire, 2021).

De plus, la présence d'autres acteurs issus du monde agricole ou non, *« qui le font très bien »* a été remarquée. *« Au niveau chambre on ne fait pas trop tout ce qui est éducation, sensibilisation. Il y a d'autres organismes dans le Nord Pas de Calais qui s'occupent de ça. »* (Chambre d'agriculture du Nord-Pas-de-Calais, 2021).

Un autre élément qu'il est intéressant de souligner est le sentiment d'illégitimité ressenti par plusieurs des interlocuteurs. *« Nous notre cœur de métier, c'est vraiment les agriculteurs. Sur comment s'installer, comment produire, comment répondre à certains besoins. Après faire de l'animation sur l'alimentation, etc. c'est un petit peu en dehors de nos champs d'actions ».*

(Chambre d'agriculture de Bretagne, 2021). Ou encore *« C'est difficile pour nous de se positionner sur l'aide alimentaire. […] Les chambres d'agriculture sont conviées mais on a du mal à se positionner. »* (Chambre d'agriculture des Pays de la Loire, 2021). C'est par ce manque de compétences que les Chambres expliquent donc ne pas s'investir dans ces secteurs d'actions. Pour autant, avec l'arrivée des PAT et l'apparition de services développement territorial au sein des Chambres, une implication dans ces secteurs aurait pu être envisagée.

De plus, un argument mis en avant a également été de dire que les Chambres d'agriculture représentent l'ensemble des agriculteurs, et que l'ensemble des agriculteurs ne souhaite pas investir la question de l'accessibilité sociale et de la nutrition et de la santé en faisant du don agricole. La vision de l'accessibilité sociale pouvait alors être assez limitée car souvent réduite à l'aide alimentaire et donc au don. *« Certains producteurs le font individuellement, […] [et] vont organiser ce type de collecte. Mais on a quand même une production économique. Le but c'est de vendre à un juste prix, d'éviter au maximum le surplus, de travailler sa commercialisation de manière fine. »* (Chambre d'agriculture des Pays de la Loire, 2021).

Or l'exploitation agricole est avant tout une entreprise ayant besoin de revenus, les Chambres d'agriculture n'investissent donc pas ce domaine. *« L'agriculteur ce qu'il veut c'est gagner sa vie. On ne peut pas demander à l'agriculteur de donner. Quand on parle aspect social on parle aussi souvent don »*. (Chambre d'agriculture du Nord-Pas-de-Calais, 2021).

Cette vision des actions possibles d'accessibilité sociale met toutefois en lumière l'existence d'une condition de réussite indispensable pour impliquer le monde agricole, qui est la rémunération de l'exploitant à hauteur de son travail, y compris dans l'hypothèse où ses produits sont destinés à l'action sociale.

Cependant, les entretiens ont aussi montré que bien que n'investissant pas directement ces secteurs d'actions, les Chambres d'agriculture s'en emparent de manière indirecte grâce à deux leviers : la restauration collective et l'association SOLAAL qui organise le don agricole en servant d'intermédiaire entre les producteurs et les associations d'aide alimentaire. La restauration collective et le don agricole faisant partie des actions identifiées de l'accessibilité sociale (*Cf. typologie, II)C)2)*).

D'une part, les Chambres d'agriculture ont été mobilisées dans le cadre de l'adaptation de la restauration collective à la loi EGalim, imposant à partir de janvier 2022 50% de produits locaux dans les restaurations collectives, dont au moins 20% issus de l'agriculture biologique. Ces actions sont mises en place dans le cadre des conventions établies entre les Chambres et les différents PAT. Par ce biais, le monde agricole traditionnel va alors s'emparer de la thématique d'accessibilité sociale et de celle de nutrition et santé. *« Mis à part le volet restauration collective, où là on va avoir des actions pour maîtriser les volumes, éviter le gaspillage et puis acheter des produits de qualité, concrètement non on ne s'implique pas dans ces secteurs d'actions »* (Chambre d'agriculture des Pays de la Loire, 2021).

D'autres Chambres vont ajouter à ces actions d'approvisionnement des actions de sensibilisation. Ces actions vont se faire de manière indirecte, par le biais de *« kits de communication mis à disposition des collèges et lycées »*, sur la présence de produits locaux dans les repas proposés aux scolaires. Toutefois, cette communication sera plus axée sur l'approvisionnement local que sur l'aspect nutritionnel *« On a envoyé cette année environ une vingtaine de kits de communication aux établissements qui souhaitaient justement communiquer sur leur approvisionnement en produits locaux »* (Chambre d'agriculture du Nord-Pas-de-Calais, 2021).

D’autres part, certaines Chambres s’emparent indirectement de l’accessibilité sociale et de l’aide alimentaire par le biais l’association SOLAAL,« SOLidarité des producteurs Agricoles et des filières ALimentaires ». Cette association joue un rôle d’intermédiaire entre les producteurs ayant un surplus de récolte ou des produits non calibrés pour la vente et les associations d’aide alimentaire comme les Restos du Cœur ou la Banque Alimentaire. Association d’envergure nationale, elle se déploie en région, notamment grâce au soutien des Chambres d’agriculture. Ainsi, sur les 6 Chambres enquêtées, 3 sont partenaires de l’association. Il s’agit des deux antennes des Pays de la Loire et de la Chambre d’agriculture de Bretagne. *« On a mis un conseiller à disposition de l’association SOLAAL. Ca leur permet une légitimité auprès des agriculteurs car il connaît les coopératives, les acteurs locaux. […] »* (Chambre d’agriculture de Bretagne, 2021).

Toutefois, un entretien avec SOLAAL Pays de la Loire a montré que ce lien n’était pas encore formalisé au sein des PAT. En effet, si l’association est en lien avec les Chambres d’agriculture, elle ne l’est pas encore avec les projets alimentaires territoriaux. Des discussions sont néanmoins en cours sur les territoires d’Angers Loire Métropole et de Nantes Métropole, afin de déterminer comment l’association pourrait s’intégrer dans leurs programmes d’actions.

De plus, une Chambre d’agriculture s’est détachée du lot par son implication dans ces secteurs. Il s’agit de celle du Doubs, dans le cadre du PAT de Grand Besançon Métropole. Son appréhension de ces thématiques s’explique par des habitudes de travail avec la collectivité très anciennes : *« On travaille avec Besançon depuis l’année 2000, on a des habitudes de travail depuis 20 ans »* (Chambre d’agriculture du Doubs, 2021). Avant l’émergence du projet alimentaire territorial bisontin « Mangeons local », des actions étaient mises en place dans ce cadre, avec la Chambre comme co-pilote de chacune d’entre elles. En effet, la Chambre et la collectivité s’étaient déjà associées dans le cadre du programme EQUAL, financé par le Fonds Social Européen. Lors de ce programme EQUAL, des jardins ouvriers et des jardins partagés ont été mis en place. Le rôle de la Chambre était alors de s’assurer de la bonne mise en œuvre des jardins et de la possibilité de cultiver. *« Nous on était sur l'accompagnement technique du maraîchage. […] on fait des analyses de sols, on regarde ce qui est faisable, on essaie d'organiser ces jardins pour être le plus efficace possible »* (Chambre d’agriculture du Doubs, 2021). Des marchés de plein vent ont aussi été créés. L’ensemble de ces actions se sont par la suite intégrées dans le PAT.

Dans le cadre du PAT, la Chambre participe à des actions en partenariat avec le CROUS. Deux manifestations devaient voir le jour en 2021 et ont dû être décalées à 2022 à cause de la crise sanitaire. Ces manifestations consistaient à sensibiliser les étudiants à une alimentation plus durable grâce à des actions sur le restaurant universitaire. *« Une manifestation autour de la production de pommes de terre bio, et puis après organiser un événement particulier autour de la transformation de protéines locales et donner des recettes »* (Chambre d’agriculture du Doubs, 2021). En parallèle, une formation des cuisiniers était aussi prévue.

Deux autres Chambres d’agriculture, en revanche, ne mobilisent pas ces secteurs d’actions. Il s’agit de la Chambre d’agriculture du Nord-Pas-de-Calais et plus précisément des antennes rattachées à la Métropole Européenne de Lille et à la CABBALR.

Pour le territoire lillois, les entretiens réalisés ont révélé une moindre implication de la Chambre dans l’ensemble du PAT, en cause, des tensions territoriales et politiques. La crise sanitaire a par la suite distendu les relations avec l’arrêt des comités de pilotage pendant deux

ans. *« Notre dernier COPIL, la dernière réunion qu'on a eue, il date quand même de septembre 2019 »* (Chambre d'agriculture du Nord-Pas-de-Calais, 2021).

En ce qui concerne le territoire de la CABBALR, aucune raison n'a été avancée, si ce ne sont les raisons déjà évoquées précédemment.

De plus, sur ces deux territoires on observe une présence importante d'autres structures du monde agricole dit *alternatif. Ces structures* investissent alors beaucoup ces thématiques au sein de ces PAT (*Cf. III)A)2)*).

Les Chambres d'agriculture, bien qu'encore timides, s'emparent donc peu à peu de la thématique d'accessibilité sociale. Celle de nutrition et de santé s'avère y être corrélée. Aucune action appartenant exclusivement à ce secteur d'action n'est toutefois observée.

Cependant, sur les 8 territoires enquêtés, les Chambres d'agriculture restent mobilisées majoritairement pour des actions d'économie alimentaire. Elles vont ainsi être partie prenante des actions d'installation, de transmission, de création de filière, de dialogue avec les agriculteurs, etc. Leur prise en compte des secteurs d'actions de l'accessibilité sociale et de la nutrition et santé est encore très variable selon les territoires, les volontés politiques des Chambres, les relations avec les collectivités territoriales et les jeux d'acteurs locaux.

2. Un monde agricole alternatif s'emparant de ces questions d'accessibilité sociale et de nutrition santé à travers un panel d'actions variées

Contrairement au monde agricole *traditionnel*, représenté dans cette étude par les Chambres d'agriculture, le monde agricole *alternatif* considère avoir fait de l'accessibilité sociale et de la nutrition santé des objectifs prioritaires. Ce monde agricole *alternatif* est représenté dans cette étude par le réseau Bio en Hauts-de-France, le réseau AMAP Hauts-de-France et l'ARDAB Rhône Loire. Un entretien avec une AMAP, l'AMAPentes, présente sur le territoire lyonnais, a également été mené.

Ces acteurs promeuvent l'agriculture biologique et considèrent que le développement de ce type d'agriculture participe à améliorer la santé environnementale et humaine, par la réduction des intrants et la modification des pratiques agricoles vers un mode de production plus durable et respectueux de l'environnement.

Ils partent également du constat que pour développer cette agriculture et promouvoir ses bienfaits tout en assurant des débouchés aux producteurs, la sensibilisation du mangeur est primordiale. *« L'avantage c'est qu'on a des chiffres à l'appui, ça permet de discuter dessus (les avantages de l'agriculture biologique) »* (ARDAB Rhône Loire, 2021)

Des actions de sensibilisation et d'accompagnement sont alors mises en œuvre par les trois acteurs enquêtés. Un exemple est les Défis Foyers A Alimentation Positive (FAAP). Le premier à l'avoir mis en place est l'ARDAB Rhône Loire, dès 2012 sur le territoire de l'actuelle Grand Lyon La Métropole. Aujourd'hui essaimé partout en France, ce dispositif est devenu une marque. Pour y être éligible, le porteur doit être un organisme de promotion et de développement de l'agriculture biologique. Sur le territoire de Lyon, cette action s'est par la suite intégrée dans le plan d'actions du PAT'LY, grâce à la signature d'une convention spécifique aux défis FAAP.

De même que les Chambres d'agriculture, ces acteurs agissent dans le cadre de la restauration collective. Ils vont alors agir sur l'approvisionnement, mais à l'instar des Chambres, ils vont également continuer leurs actions de sensibilisation dans ce milieu.

Peut-être cité le défi Collège A Alimentation Positive (CAAP), porté par l'ARDAB Rhône Loire. Ce défi lancera sa première édition en septembre 2021 dans 5 collèges de la métropole lyonnaise. Il possède deux volets. Le premier porte sur l'approvisionnement en produits locaux issus de l'agriculture biologique. Pour cela, une salariée de l'ARDAB réalise un diagnostic des besoins et des productions sur le territoire, tout en sensibilisant le personnel de cuisine et de cantine au travail des produits bruts ainsi qu'à la réduction des protéines animales dans les menus. Le deuxième volet porte sur la sensibilisation. Répartis en 11 sessions, 7 sont réalisées par l'ARDAB, qui proposera des ateliers cuisine, des débats sur l'alimentation et des visites de ferme. Au niveau administratif avec le PAT'LY, chaque volet correspond à une convention entre les deux organismes.

Le réseau Bio en Hauts-de-France investit également le secteur de la restauration collective *« Les deux seuls sujets qu'on va traiter au niveau de la question alimentation, c'est la restauration collective et accessibilité »* (Bio en Hauts-de-France, 2021).

Le monde agricole va en effet avoir une réelle volonté de permettre l'accès à toutes et tous à une alimentation saine et de qualité. Les défis FAAP, dans un premier temps destiné à tous, se sont vite orientés sur le territoire lyonnais vers l'accompagnement des publics précaires. Afin de réaliser au mieux cet accompagnement, un partenariat a été tissé avec la Fédération Régionale des Centres Sociaux, dont les référents professionnels sont formés par l'ARDAB sur la thématique alimentaire, ce qui *« permet un meilleur suivi »*. L'association VRAC, œuvrant dans les quartiers précaires et mettant en place des groupements d'achats, est aussi mobilisée de manière ponctuelle pour communiquer sur les défis (VRAC, 2021).

Cette préoccupation est aussi observable dans le réseau AMAP. *« C'est une thématique qui existe depuis toujours dans les AMAP et c'est une thématique qui tient à cœur à nos adhérents. »* (Réseau AMAP Hauts-de-France, 2021). Au niveau individuel, des AMAP mettent en place des paniers solidaires, comme l'AMAPentes à Lyon par exemple. Les adhérents solidaires de l'AMAP vont payer leurs paniers hebdomadaires un peu plus cher, ce qui permet de financer une épicerie sociale et solidaire, celle de « Les Canuts au Marché ». Toutefois, les actions à l'échelle des AMAP ne s'intègrent pas dans les PAT et restent à l'échelle micro-locale.

Dans la même lignée et sur le même territoire, la métropole lyonnaise, le réseau AMAP Auvergne Rhône Loire travaille en collaboration avec des acteurs associatifs. Ce partenariat a permis par exemple la création de l'AMAP Els'AMAP dans le quartier des Minguettes à Vénissieux, co-construite avec le Réseau Marguerite et l'association Vers un Réseau d'Achat en Commun (VRAC, 2021).

Il a également été remarqué que ces acteurs agricoles vont plus facilement réaliser des actions en collaboration, le dispositif P.A.N.I.E.R.S. en étant un exemple parlant. Le dispositif P.A.N.I.E.R.S., acronyme de Pour un Accès à une Nourriture Inclusive, Ecologique, Régionale et Solidaire, est le fruit d'un partenariat entre trois organismes de développement agricole des Hauts-de-France, à savoir le réseau AMAP Hauts-de-France, Bio en Hauts-de-France et le Réseau Cocagne Hauts-de-France. Ce dispositif consiste à proposer des paniers de fruits et légumes locaux issus de l'agriculture biologique aux foyers précaires. Les foyers bénéficient également d'un accompagnement d'une durée de deux ans renouvelables sur le changement des comportements alimentaires, avec des ateliers cuisine, de décryptage des étiquettes, des visites de fermes, etc.

Avant la mise en place de ce dispositif, chaque organisme œuvrait déjà dans le champ de l'accessibilité sociale, sur ses territoires d'intervention. Devant ces actions similaires, les trois organismes ont donc décidé de mutualiser leurs ressources pour porter une action à l'échelle régionale. Pour autant, et ce point mérite d'être souligné, ce dispositif est essaimé à l'échelle de

l'intercommunalité car c'est *« l'échelle d'action la plus pertinente, on peut avoir un bassin de consommation et un bassin de production »* (Bio en Hauts de France, 2021).

Bien que mis en place par ce triptyque agricole, le dispositif fonctionne grâce aux partenariats établis avec ce qu'ils ont appelé des « structure-relais ». En effet, le constat a été fait qu'*on « a très fortement l'impression que pour que ce type de démarche porte des fruits et des fruits intéressants, il faut qu'on s'associe, il faut qu'on travaille avec ce qu'on a appelé des structures relais, les professionnels de l'accompagnement de personnes qui sont en situation de précarité économique. »* (AMAP en Hauts-de-France, 2021). Cette décision a été prise car *« notre métier n'est absolument pas l'accompagnement des personnes en situation de précarité financière »* (Bio en Hauts-de-France, 2021).

Ce dispositif est présent sur deux territoires de l'échantillon : la CABBALR et la Métropole Européenne de Lille. Il a été déployé dans le cadre de leurs projets alimentaires territoriaux. En effet, l'ingénierie de mise en réseau déployée par ces projets et l'intérêt pour la question alimentaire a constitué un levier pour l'implantation du dispositif.

Un autre exemple de collaboration entre acteurs agricoles est la mise en place de l'expérimentation « Territoires à Vivres », dont l'ambition est de permettre l'apparition d'innovations sociales, institutionnelles et économiques dans le champ de l'alimentation. Le réseau CIVAM et le Réseau Cocagne se sont associés avec divers acteurs associatifs pour mettre en œuvre ce projet sur plusieurs territoires. (VRAC, 2021 ; ARDAB Rhône Loire, 2021 ; Métropole du Grand Lyon, 2021).

En effet, le monde agricole *alternatif*, quand il s'empare des thématiques d'accessibilité sociale et de nutrition et santé, veille à ce que le *« poids de la solidarité ne pèse pas sur le producteur »* (Bio en Hauts-de-France, 2021). Aucune action de don n'est mise en place. Tout est fait pour que *« quoi qu'il advienne, un revenu décent soit permis aux producteurs. »* (AMAP Hauts-de-France, 2021). A titre d'exemple, le dispositif P.A.N.I.E.R.S achète les denrées au prix du marché et les revend ensuite à prix coûtant aux foyers précaires. La différence de prix est absorbée par des fonds publics et un fonds de dotation. Lors des visites de fermes organisées par l'ARDAB Rhône Loire, les producteurs les accueillants sont rémunérés. Il s'agit alors d'une « c*ompensation parce qu'ils prennent du temps de travail pour faire ça* » (ARDAB Rhône Loire, 2021).

En ce qui concerne le secteur de la nutrition et de la santé, un autre acteur du monde agricole a également été enquêté. Il s'agit de l'association Bleu-Blanc-Cœur. Elle n'est pas située sur les territoires de notre échantillon mais il a semblé intéressant de la citer car elle propose une approche très différente de la nutrition-santé. En effet, elle entend influer sur la santé animale pour agir sur la santé humaine, tout en améliorant l'impact environnemental de l'élevage. Cette action est donc exclusivement à vocation nutrition et santé. Pour autant, elle n'est encore impliquée dans aucun projet alimentaire territorial. En cause, une méconnaissance du dispositif PAT et une difficulté à s'insérer dedans car les porteurs les voient comme des acteurs économiques des filières avant tout, et non comme des acteurs agricoles et alimentaires. (Bleu-Blanc-Cœur, 2021).

Les entretiens réalisés montrent ainsi la mobilisation importante du monde agricole alternatif dans l'accessibilité sociale et la nutrition et la santé. Ici encore, ces deux secteurs d'actions sont bien souvent traités de manière conjointe.

Il est également intéressant de souligner que chacune des actions, bien qu'elles soient à dominante accessibilité sociale ou nutrition et santé, mobilisent à chaque fois d'autres secteurs

d'actions, notamment ceux d'environnement et d'économie alimentaire, en permettant l'accès des producteurs à de nouveaux débouchés, en leur assurant un revenu décent, etc.

Elles favorisent donc les hybridations et les coopérations inter-acteurs, que ce soit entre acteurs du monde agricole ou avec des acteurs sociaux comme les CCAS.

3. Deux thématiques en puissance au sein des PAT, souvent liées, avec des disparités lors du passage en phase opérationnelle dans les différents territoires de projet étudiés

L'accessibilité sociale et la nutrition santé s'avèrent encore une fois investies de manière conjointe par les porteurs de PAT des territoires étudiés. L'objectif est de *« garantir/permettre un accès à toutes et tous à une alimentation saine et de qualité »,* les deux secteurs d'actions sont donc mobilisés conjointement, à quelques exceptions près qui seront appréhendées dans cette partie.

Lors des entretiens avec les chargé.e.s de mission PAT des 8 territoires, la question de leur prise en compte des thématiques d'accessibilité sociale et de nutrition et de santé leur a été posée. En sont ressorties quelques actions qui seront détaillées au fil de la partie et le constat d'une prise en compte différenciée selon les territoires. Cependant, dès lors que l'implication du monde agricole dans ces secteurs d'actions est abordée, on observe une diminution drastique du nombre d'actions mises en place.

Dans le cadre du PAT du Pays de Lorient, Lorient Agglomération a mis en œuvre des actions pour lesquelles l'accessibilité sociale et la nutrition et santé restent peu abordées. L'action phare est la restauration collective afin de répondre aux exigences de la loi EGalim. Il s'avère toutefois complexe d'y impliquer les agriculteurs face au manque de logistique et d'outils de mutualisation sur le territoire, ce qui rend l'approvisionnement de la restauration collective compliqué. *« Ils ne sont pas trop organisés entre eux, en termes de mutualisation et il n'y a pas d'outils de légumerie non plus sur le territoire encore »*. Lorient Agglomération travaille donc sur la possible construction d'une légumerie mais les acteurs sont difficiles à mobiliser et les financements difficiles à trouver.

Une action d'éducation au goût et à l'alimentation est également en cours de réalisation via la participation du territoire au projet EGA-PAT porté par l'Association Nationale d'Education au Goût des Jeunes (ANEGJ) en copilotage avec Terres en villes. Pour l'instant, les acteurs de l'éducation au goût sont en cours de recensement, de même que les actions déjà mises en place sur le territoire. Le monde agricole n'est ici pas mobilisé dans cette action.

Un site internet a aussi été créé. Ce dernier est *« destiné à l'alimentation durable des consommateurs. On géolocalise des producteurs locaux et on distille des conseils sur le gaspillage, la saisonnalité, des recettes etc. »* Les acteurs du développement agricole n'ont pas non plus été mobilisés.

Enfin, des jardins partagés sont en train d'être mis en place. Cependant, le chargé de mission considère que cette action n'est pas à visée sociale car elle *« touche à un public déjà un peu sensibilisé »*. De plus, le monde agricole est là aussi absent de ce projet.

En ce qui concerne le PAT du Grand Besançon Métropole, un axe est dédié aux questions de santé et d'accès de toutes et tous à une alimentation saine et de qualité. Cet axe est toutefois peu mis en œuvre pour le moment, la priorité des élus allant à la production agricole et à l'installation agricole. Néanmoins, le PAT met peu à peu en place des actions dans ces secteurs. A titre d'exemple, la Métropole est en train de déployer le Contrat Local de Santé (CLS), jusque-là porté par la Ville de Besançon, sur l'ensemble de son territoire. Le PAT est alors en train d'inscrire une fiche action dans ce CLS pour lier nutrition et alimentation.

Toutefois, il reste difficile de décloisonner ces deux mondes, *« le monde agricole reste assez absent »* dans ces préoccupations (PAT de Grand Besançon Métropole, 2021). Un acteur que l'on peut assimiler au monde agricole est cependant présent via des ateliers cuisine et nutrition. Il s'agit du Jardin de Cocagne de Chalezeule. Selon la chargée de mission, il serait plus aisé d'impliquer le monde agricole *alternatif* car il est déjà sensibilisé à ces thématiques.

Un autre territoire a réalisé une action similaire, celui de la CABBALR. Deux actions s'inscrivent dans le CLS et le PAT de la communauté d'agglomération. La première action consiste à *« créer une manifestation sur les outils pédagogiques à destination des convives »*. Les outils disponibles, à la fois sur l'alimentation durable et sur la nutrition ont été compilés. Pour cela, deux opérateurs locaux ont été mobilisés, la MIPS, la Maison Intercommunale de Promotion de la Santé, PrévArt, à qui certaines communes de l'agglomération ont délégué leur compétence santé. Cette compilation a abouti à *« une journée avec l'ensemble des acteurs scolaires et périscolaires sur les outils »*. La deuxième manifestation a consisté en une *« formation des agents de service de la restauration collective scolaire »*. A l'heure actuelle, ce sont 22 collectivités et 100 agents qui ont été formés (CABBALR, 2021).

De plus, afin de décloisonner les mondes de la nutrition et de l'alimentation, le PAT a intégré des visites de ferme dans les actions du CLS. *« L'idée, c'est articuler le message du nutritionniste, du cuisinier et du producteur »* (CABBALR, 2021). Pour ces visites, les exploitations avec un agrément comme celui de bienvenue à la ferme par exemple sont privilégiées, car cela signifie que le producteur est formé à l'accueil de public. Toutes les visites sont financées par la CABBALR.

Concernant l'accessibilité sociale, le PAT de la CABBALR possède une action phare : le dispositif P.A.N.I.E.RS., directement en lien avec le monde agricole puisqu'il est porté par 3 organismes agricoles (*Cf. III))A)2)*). *« L'ambition est de permettre soit à des structures qui avaient un accompagnement sur l'alimentation mais qui ne faisaient pas de distribution, soit à l'inverse, des structures qui faisaient de la distribution mais qui n'avaient pas d'actions d'accompagnement, de les inscrire dans un projet global dans lequel il y aurait à la fois de la distribution à prix aidés, de produits bio locaux, et, d'autre part, tout l'accompagnement périphérique sur apprendre à cuisiner, apprendre à connaître les productions locales, lutter contre le gaspillage alimentaire, comprendre comment ça pousse, recultiver son jardin, etc. »* (CABBALR, 2021).

Enfin, dans le cadre du PAT sont également organisés des défis foyers à alimentation positive, défis portés par le réseau bio qui proposent des visites de fermes.

Ces deux dernières actions sont aussi portées par le PAT de la Métropole Européenne de Lille. En effet, elle est l'un des territoires pionniers du dispositif P.A.N.I.E.R.S, avec 2500 paniers distribués chaque année. De plus, la métropole lilloise est en cours de réflexion sur la faisabilité de défis foyers à alimentation positive, afin de les démarrer en 2022-2023.

Le cas du PAT de la Montpellier Méditerranée Métropole (3M) est aussi intéressant à étudier. Dans le cadre de son PAT, une action investissant les secteurs de l'accessibilité sociale et de la nutrition et santé a été privilégiée. Il s'agit du projet « Ma Cantine Autrement », un *« projet assez innovant autour du travail de structuration des filières »* (Montpellier Méditerranée Métropole, 2021). Ce projet a débuté par un recensement des besoins et de l'offre en restauration collective, afin de permettre l'apport de plus de produits locaux et sains dans les 80 000 repas quotidiens servis en restauration collective sur le territoire de la métropole

montpelliéraine. Pour cela, trois conventions ont été signées avec des organismes de développement agricole : la Chambre d'agriculture de l'Hérault, OcéBio (Association qui rassemble les entreprises bio de l'aval de la région Occitanie) et la FR CIVAM. Un premier besoin en outil de transformation est ressorti de ce travail. Un pôle de transformation a alors été mis en place sur le Marché d'Intérêt National (MIN), transformant entre 7 et 8 tonnes de légumes chaque jour, dont 35% issus de l'agriculture biologique, à destination de la restauration collective et des supermarchés.

A cette action de structuration de filière s'ajoute un volet sensibilisation des enfants, avec des infographies affichées dans les restaurants scolaires, un spectacle mis en place chaque année, des animations proposées par des diététiciennes. A la fin de ces animations, les enfants obtiennent le diplôme de l'éco-écolier, *« chaque année, c'est environ 300-350 enfants qui sont diplômés et qui ont le programme complet de sensibilisation »* (Montpellier Méditerranée Métropole, 2021).

En parallèle, deux conventions ont été signées avec des associations d'aide alimentaire afin de distribuer les repas restants des scolaires en surplus au niveau de la cantine centrale. Ces repas restants sont alors distribués aux associations d'aide alimentaire.

La Métropole, via son PAT, réfléchit également à la création de tiers-lieux comprenant *« une épicerie sociale et solidaire, une cantine populaire, un lieu pour apprendre à cuisiner, un lieu pour former à l'alimentation à la nutrition et pour accompagner les publics précaires. […] et aussi des groupements d'achats, pour leur permettre d'avoir accès à des produits bio et durables. »* (Montpellier Méditerranée Métropole, 2021)

Enfin, le PAT de la métropole montpelliéraine est en lien avec les acteurs associatifs de l'aide alimentaire, notamment le Secours Populaire (Secours Populaire, 2021). Ce dernier a été chargé par le PAT de la coordination de l'aide alimentaire à l'échelle du territoire métropolitain.

La Métropole de Nantes, quant à elle, est en pleine réflexion sur la mise en place d'actions dans ces secteurs. Bien que lancé en 2016, le PAT en est *« vraiment encore au stade questionnement »* sur ces thématiques.

Plusieurs pistes sont alors à l'étude. Parmi elles, la distribution des surplus agricoles via le CCAS, l'amélioration de la qualité de l'aide alimentaire d'urgence, pallier à certains enjeux de santé publique liés à l'alimentation, la mise en place d'une carte blanche alimentaire, etc. Toutefois, *« l'échéance est 2030 donc on n'a pas de modalités d'actions encore »* (Nantes Métropole, 2021). La modification des approvisionnements de la restauration collective est aussi à l'étude.

La Métropole, par son PAT, finance cependant certaines actions comme des défis familles à alimentation positive, par le biais d'une convention avec le Groupements des Agriculteurs Biologiques (GAB).

De plus, elle travaille sur le secteur de la nutrition et de santé avec le programme « PAT à l'école », afin de pallier aux enjeux de surpoids et d'obésité dès la primaire avec un programme d'animations dédié.

Il en est de même pour le PAT d'Angers Loire Métropole, qui est « *vraiment au tout début de la phase opérationnelle* ». Plusieurs actions sont donc à l'étude, comme un partenariat avec l'association SOLAAL *« sur un outil de reconditionnement des dons alimentaires pour […] reconditionner en très gros volume les produits agricoles destinés au don »* (Angers Loire Métropole, 2021).

Une étude des besoins de la restauration collective et un changement des approvisionnements pour répondre à la loi EGalim est également en cours.

Enfin, une action de sensibilisation réalisée sur l'ensemble du territoire de la métropole angevine débutera en septembre 2021, avec l'embauche de 21 services civiques pour faire de la sensibilisation à l'alimentation durable dans 14 écoles du territoire. Cependant, cette dernière action n'inclut pas le monde agricole.

Après analyse des entretiens, il est donc observable que nombre des PAT portés par les huit territoires d'études, bien que lancés il y a un certain temps, sont encore au démarrage de la phase opérationnelle. Cela s'explique par la longueur des étapes de diagnostic et d'émergence, de mise en place d'une gouvernance, de définition des objectifs du projet. A cela se sont ajoutées les élections municipales de 2020 qui ont pu bousculer ces projets, ainsi que la crise sanitaire qui a freiné leur avancement.

La prise en compte de ces secteurs d'actions est effectuée en fonction de la volonté politique locale et du chargé de mission. A Lille par exemple, le chargé de stratégie alimentaire territoriale se dit lui-même « très alimentaire », ce qui peut en partie expliquer que ces secteurs soient mobilisés dans le PAT.

La structuration de l'ingénierie du PAT peut aussi expliquer ces différences de prise en compte. A Besançon, le PAT est mis en œuvre par une seule chargée de mission, salariée du service environnement et qui est à 80% sur le PAT et à 20% sur d'autres missions. Elle n'a donc pas le temps de développer tous les axes en même temps. La volonté politique est centrée sur la promotion de l'installation, le PAT s'est pour l'instant plus focalisé sur la gestion de la pépinière maraîchère d'installation.

Au contraire, à Montpellier, 3 chargés de missions sont sur le PAT. L'un d'eux est entièrement dédié à l'alimentation, ce qui a permis au projet « Ma Cantine Autrement » de se mettre en place et de se développer de façon transversale.

Le cas de Lyon pourrait de même être cité pour sa particularité. Grand Lyon La Métropole a absorbé les compétences du département sur son territoire, il dispose donc d'un spectre d'actions beaucoup plus large que les autres territoires, ce qui explique sa mobilisation dans ces secteurs d'accessibilité sociale et de nutrition et santé. La volonté politique du territoire lyonnais est donc très ambitieuse sur ces sujets, avec notamment *« une vraie ambition au niveau de la Métropole de pouvoir passer à 100% de bio. Et au-delà de ça, de développer l'accessibilité alimentaire, que tout le monde ait accès à une alimentation saine et durable »* (ARDAB Rhône Loire, 2021).

Plusieurs actions sont donc mises en place par le PAT. Peuvent être cités les défis foyers à alimentation positive, qui se sont intégrés au PAT, le travail avec le réseau Marguerite qui intervient dans les collèges et fait de la sensibilisation à l'alimentation en permettant l'autonomie et la prise d'initiatives des collégiens. Cela a par exemple abouti à la mise en place d'AMAP par des collégiens.

Le PAT'LY réfléchit également à l'articulation du PAT avec l'expérimentation Territoires à Vivres portée par des acteurs du monde agricole et social qui promeut l'accessibilité et la justice alimentaire. *« Pour moi Territoires à Vivres va être un gros morceau des applications concrètes du PAT en termes de justice alimentaire et sociales »* (Métropole du Grand Lyon, 2021).

Des tiers-lieux alimentaires, des restaurants sociaux sont aussi en cours de réflexion, mais ces projets n'incluent pas pour le moment le monde agricole.

Enfin, le PAT'Ly mobilise également le monde associatif dans son PAT. L'association Vers un Réseau d'Achats en Commun (VRAC), accompagnant la formation de groupements

d'achats dans les quartiers prioritaires, a été mobilisée lors de l'émergence du PAT et bénéficie de subventions de la Métropole chaque année (VRAC, 2021).

B. Culturel et gastronomie, une thématique permettant la mise en tourisme du territoire, de même que la promotion de ses spécificités locales

Dans cette partie sera mis en avant le fait que le troisième secteur d'actions étudié, à savoir le culturel et la gastronomie, bénéficie d'un jeu d'acteurs agricoles différent de ceux d'accessibilité sociale et de nutrition et santé. De même, sa prise en compte par les projets alimentaires territoriaux diffère des autres secteurs d'actions.

1. Un monde agricole traditionnel s'emparant de ces questions par des actions variées autour de la structuration de filières et la promotion des produits locaux et un monde agricole alternatif absent

Au travers des entretiens, le monde agricole *traditionnel* s'est révélé être très présent dans le secteur d'actions du culturel et de la gastronomie, quand le monde agricole *alternatif* s'est plutôt montré absent. En effet, l'accompagnement des agriculteurs vers la recherche de nouveaux débouchés et la structuration de filière de qualité faisant partie du *« cœur de métier »* des Chambres d'agriculture. Elles investissent donc pleinement la question.

Le monde agricole *alternatif* quant à lui, œuvre à la promotion de l'agriculture biologique et s'investit beaucoup moins dans les thématiques de promotion des produits locaux.

Ainsi, le panel d'actions des Chambres d'agriculture dans ce secteur d'actions est varié, chaque territoire a ses spécificités locales culinaires et gastronomiques.

La Chambre d'agriculture du Nord-Pas-de-Calais, et plus précisément l'antenne rattachée à la CABBALR, est particulièrement active dans ce secteur d'actions. En effet, la Chambre possède un comité de promotion, dont le rôle est de *« mettre en valeur les produits du territoire et leur commercialisation »*. (Chambre d'agriculture du Nord-Pas-de-Calais, 2021).

Elle participe, par le biais de ce comité de promotion, à plusieurs actions en partenariat avec le PAT de la CABBALR. L'une d'elles est le *« Défi des chefs »*. Le principe est de proposer deux concours, un à destination de la restauration privée et l'autre à destination de la restauration publique. Chaque année, les chefs doivent alors proposer des recettes comprenant des produits agricoles typiques du territoire imposés. *« Cette année, c'est à partir de deux produits, le lingot du Nord et le cresson. »*. La CABBALR ambitionne aussi de devenir Capitale régionale de la bière et la Chambre y est associée pour la partie technique, c'est-à-dire la production de houblon, le développement de la filière, etc.

Une autre Chambre d'agriculture de l'échantillon est très présente dans ce secteur d'actions. Il s'agit de la Chambre de Bretagne. La Chambre est à l'origine d'un guide des producteurs locaux. Il est remis à jour régulièrement car *« aujourd'hui, par exemple dans les installations agricoles sur le territoire, quasiment 90% des installations sont en circuit court. »* (Chambre d'agriculture de Bretagne, 2021). Ce guide est surtout à destination des citoyens, touristes et petits restaurateurs ne nécessitant pas de grande quantité. Il permet de référencer les producteurs locaux et les productions du territoire tout en les mettant en avant.

La Chambre a également été impliquée dans le projet de création de filière laitière locale. Initié par une association de producteurs du Pays de Lorient, l'objectif était de créer une marque de lait « estampillée lait du Pays de Lorient ». Le projet a été créé en réponse au constat fait que les cantines scolaires distribuaient du lait provenant entre autres de Belgique, quand le Pays de Lorient est un territoire important en termes de production laitière. Cette action a été menée en étroite collaboration avec Lorient Agglomération, dans le cadre de sa Charte de l'agriculture et de l'alimentation (*Cf. III)C)2)*). La marque a donc été créée en partenariat avec une laiterie locale et se déploie petit à petit dans les enseignes de grande et moyenne distribution, dans un objectif de promotion des produits du territoire.

Une action similaire a été réalisée par le Chambre d'Agriculture des Pays de la Loire et son antenne angevine, dans le cadre du PAT d'Angers Loire Métropole. Il s'agit de la création de la marque de territoire « Le Bœuf des Vallées Angevines ». *« Travail de longue date qui s'est mis en place entre Angers Loire Métropole, la Chambre et la Ligue de Protection des Oiseaux »* (Chambre d'agriculture des Pays de la Loire, 2021), il s'agit d'une action antérieure au PAT qui s'y est par la suite inscrite. Les produits de cette marque sont maintenant distribués dans une grande enseigne de distribution et dans la restauration collective d'Angers via sa cuisine centrale.

Toutefois, la Chambre, lors de l'entretien, a souligné la difficulté à mettre en place des actions de promotion de la gastronomie angevine. En cause, *« des produits phares présents sur le territoire mais qui ne sont pas des produits issus de la proximité, non issus de produits agricoles du territoire »* (Chambre d'agriculture des Pays de la Loire, 2021). Elle fait référence par exemple à la menthe pastille de chez Giffard ou au Cointreau.

La Chambre d'agriculture des Pays de Loire et son antenne nantaise travaille également à un projet semblable, « l'Etable nantaise », en collaboration avec l'association Slow Food Nantes. Il s'agit d'un projet de création de filière autour de la vache nantaise, pour lequel Nantes Métropole met des friches agricoles à disposition.

La Chambre d'agriculture du Doubs a également essayé de mettre en place des actions dans ce secteur d'actions dans le cadre du projet alimentaire territorial bisontin, avec un succès mitigé. En effet, un *« travail a été fait avec les restaurants pour essayer de promouvoir les circuits de proximité et les produits locaux. »* (Chambre d'agriculture du Doubs, 2021). L'objectif était d'aboutir à une charte et « *de codifier les choses* ». Le succès mitigé de cette action est expliqué par le fait *que « c'est beaucoup de la relation directe, en fonction des cartes des restaurateurs. »* Codifier cela s'avérait donc complexe et ne correspondait pas forcément à un besoin du territoire.

En ce qui concerne le monde agricole *alternatif*, aucun acteur enquêté ne réalise des actions dans ce secteur. L'argument avancé est que cela ne fait pas partie de leur champ d'actions. Pour ces acteurs, répondre aux enjeux environnementaux et sanitaires est prioritaire.

L'ARDAB Rhône Loire ajoute aussi que *« les publics qu'on accompagne ne sont pas très sensibles à ça. […] on le valorise quand même mais c'est plus l'aspect diversité culinaire parce qu'on travaille avec des populations qui viennent d'origines différentes donc c'est intéressant de pouvoir avoir des retours, des partages sur leurs habitudes culinaires. C'est plus ça qu'on va valoriser plus que l'aspect cuisine lyonnaise. »*

Cependant, les entretiens avec certaines initiatives ont montré une mobilisation ponctuelle de certains acteurs agricoles. L'association Pic'assiettes par exemple, est en lien avec le CIVAM Racines 34 pour organiser des visites de fermes et des dégustations.

Le monde agricole se révèle en définitive très polarisé dans son implication dans ce secteur d'actions.

2. Une prise en compte variable au sein des PAT car dépendante des relations avec le monde agricole, du territoire et de ses spécificités agricoles

Lors des entretiens, la question a été posée aux chargé.e.s de mission PAT sur quelle était leur implication et les actions mises œuvre sur le culturel et la gastronomie. Là encore, la mobilisation est très inégale selon les territoires et leurs spécificités.

Un territoire s'est révélé être très présent sur ce secteur d'actions. Il s'agit de Lorient Agglomération. Pour autant, ce territoire s'avère particulier. En effet, il est porteur d'une charte agricole et alimentaire divisée en 3 défis. Le PAT correspond au deuxième défi, et la promotion des productions locales au troisième défi. Le premier défi, quant à lui, porte sur la préservation et la valorisation des ressources de l'agriculture et l'emploi. Toutes les actions mises en œuvre ne sont donc pas intégrées au PAT mais au défi 3 de la charte agricole et alimentaire de Lorient Agglomération, *« bien que les défis soient perméables »* (Lorient Agglomération, 2021).

Dans le cadre de ce défi 3, tout un travail de structuration de filière et de création de marque territoriale a ainsi été mené (*Cf.III)B)1)*). Un parcours gastronomique à vélo « *allant de fermes en fermes* » sur l'Ile de Groix avait aussi été mis en place, mais a rencontré un succès mitigé. En cause, l'association d'itinéraire à vélo et la proposition d'achats de produits n'était peut-être pas la plus évidente et la plus complémentaire.
De plus, un marché de territoire a vu le jour, en partenariat avec la Chambre d'agriculture, au cours duquel sont régulièrement organisés des apéritifs proposant des dégustations de produits locaux. *« Via le marché de territoire on commence à aborder ces sujets-là »* (Lorient Agglomération, 2021).

Cependant, bien que la volonté politique soit forte sur le secteur du culturel et de la gastronomie, il s'avère complexe de mettre en place des actions et d'impliquer le monde agricole car *« 80% de nos agriculteurs sont en circuit long. Ils se désintéressent du devenir de leurs produits. Ce qui les importe le plus c'est que tous leurs produits soient récupérés et à un bon prix. »* (Lorient Agglomération, 2021).

Ces difficultés se retrouvent sur d'autres territoires comme Grand Besançon Métropole. Pourtant située sur un territoire contenant des filières d'exceptions comme le Comté, aucun lien n'est fait entre le PAT et cette filière. L'argument évoqué est qu'*ils « le font déjà très bien sans nous »* (Grand Besançon Métropole, 2021).

Le PAT investit ce secteur par la mise en place de marché de plein vent, de paniers de produits locaux, mais *« ce volet gastronomie, […] je dirais que c'est le volet le moins développé de notre action »* (Grand Besançon Métropole, 2021).

D'autres territoires n'ont pas non plus fait de ce secteur une priorité. Parmi eux, Lille n'investit pas encore le culturel et la gastronomie et la gastronomie. En cause, un PAT en début de phase opérationnelle avec un choix fait de n'avoir aucune action prioritaire sur ce secteur. A cela s'ajoute également le fait que des actions de valorisation du patrimoine nécessitent des

articulations et de la co-construction entre divers services et notamment celui du tourisme, et que ces ponts n'aient pas encore été créés.

De même, le PAT'LY ne s'est pas orienté sur ce secteur. La raison évoquée est qu'*« il y a déjà des initiatives privées. Je ne sais pas si c'est là où la collectivité aurait la plus forte plus-value à intervenir »* (Métropole du Grand Lyon, 2021)

Au contraire, certains PAT, comme celui d'Angers Loire Métropole, investissent de manière détournée cette question en plaçant par exemple un stand PAT dans des manifestations culturelles et en finançant une partie des actions, comme le festival Food Angers. « *Tous les ans au mois de janvier février en fait il y a quinze jours sur Angers qui sont dédiés à la découverte, à du tourisme d'entreprise. […] Et dans le cadre de cette action il y a des actions pour présenter le PAT, l'offre alimentaire du territoire en matière de circuits courts, etc.* » (Chambre d'agriculture des Pays de la Loire, 2021).

C'est également le cas de la CABBALR, qui par le biais de son PAT, finance des manifestations culturelles et gastronomiques chaque année, *« sur la promotion des produits emblématiques du territoire »*. En 2021, des manifestations autour de l'échalote de Busnes, des lingots du Nord et le Fraiz'tival, sur la fraise de Violaines, ont bénéficié de financement du PAT. En complément, la collectivité *« inscrit un stand PAT »* (CABBALR, 2021). Afin d'animer ce stand, un outil pédagogique a été créé par le PAT en partenariat avec la Chambre d'agriculture. Il s'agit d'un jeu de l'oie des productions locales spécifiques du territoire.

Des liens sont aussi faits entre l'Office de tourisme et le PAT pour faire de la mise en tourisme, des balades gourmandes, des visites thématiques. Toutefois, les acteurs du développement agricole ne sont pas mobilisés directement dans ces actions.

En parallèle, un travail est mené pour faire labelliser la CABBALR capitale régionale de la bière (*cf. III)B)1)*). *« Au travers de notre candidature, on fait un travail sur la connexion entre les producteurs et les microbrasseries qui ont des besoins en houblon, essayer de retravailler une production de houblon régionale »* (CABBALR, 2021).

Enfin, le PAT de Nantes Métropole est partenaire de différentes manifestations autour de la culture et de la gastronomie organisées par l'Office de tourisme, Le Voyage à Nantes. Chaque année, le Voyage à Nantes organise Les Tables de Nantes, manifestation durant laquelle les restaurants ouvrent leurs portes. Toutefois, le monde agricole n'est pas forcément associé à ces festivités.

De plus, le PAT a participé à l'élaboration d'un marché qui a lieu une fois par an, *« pour mettre en avant les produits du territoire »*. L'un est plutôt axé sur des produits hauts de gamme, présentés par les producteurs. En parallèle de cette présentation, des grands chefs installent des cuisines mobiles et proposent des plats confectionnés avec les produits par le client sur le marché.

Le PAT de Nantes Métropole est également en lien avec des acteurs associatifs sur ces thématiques, notamment Slow Food Nantes, qui participe aux instances de gouvernance du PAT et participe à divers projets de structuration de filière locales comme la mise en place d'une filière autour de la vache nantaise (Slow Food Nantes, 2021).

La prise en compte du secteur d'actions du culturel et de la gastronomie est donc très variable d'un territoire à l'autre, en fonction des volontés politiques, des agricultures présentes sur le territoire, de leurs modes de commercialisation, etc.

Un tableau récapitulatif sur l'implication du monde agricole dans les PAT des territoires de l'échantillon est disponible en annexe (*cf. Annexe 10*), permettant une vision d'ensemble.

C. Leviers existants pour optimiser l'intégration du monde agricole dans ces secteurs d'actions au sein des projets alimentaires territoriaux

Lors des entretiens, plusieurs pistes et leviers d'actions ont été évoqués. Le caractère transversal des actions portées dans ces trois secteurs favorise les hybridations et permet une prise en compte globale et systémique de l'alimentation par les PAT. La restauration collective s'est également révélée être un levier important de mobilisation du monde agricole. Enfin, le monde associatif pourrait de même être un acteur important d'implication du monde agricole dans les projets alimentaires territoriaux.

1. Des secteurs d'actions favorisant les hybridations et les initiatives transversales permettant une approche systémique de l'alimentation dans les projets alimentaires territoriaux

L'analyse des entretiens a montré que les actions impliquant le monde agricole dans ces trois secteurs sont en fait transversales à plusieurs secteurs d'actions. A titre d'exemple, l'ensemble des actions mises en œuvre dans le secteur de l'accessibilité sociale mobilise aussi celui de la nutrition et de la santé. De plus, en impliquant le monde agricole, elles investissent le champ de l'économie alimentaire en leur donnant accès à de nouveaux débouchés. Ce secteur d'actions est également investi par les actions de culturel et de gastronomie.

Les actions de nutrition-santé comme l'inscription de fiches actions PAT dans les contrats locaux de santé par exemple, permettent la création de passerelles entre plusieurs dispositifs et services des collectivités et des acteurs régionaux, les CLS mobilisant les directions Hygiène, santé publique, l'Association Régionale de Santé etc.

De même, les actions du culturel et de la gastronomie vont souvent mobiliser le service tourisme et l'Office de tourisme.

Les actions d'accessibilité sociale vont quant à elle mobiliser les centres sociaux, les acteurs associatifs, la direction solidarité, etc.

La mise en place d'actions dans ces secteurs représente donc un véritable levier de mise en réseau et de partenariats entre les acteurs des territoires. En effet, à l'heure actuelle, un cloisonnement est observé par les porteurs des PAT. En effet, *« c'est la conjugaison de plein d'actions différentes qui fait que ça évolue. Ce n'est pas que quand on agit sur le côté circuits courts ou le côté filières longues. C'est quelque chose de concomitant. Et il faut ajouter à cela la communication, la pédagogie auprès des enfants, parce que les enfants sont vecteurs de valeurs et d'idées auprès de leurs parents même si elles ne sont pas écoutées tout de suite »* (Angers Loire Métropole, 2021).

De même, les entretiens avec les initiatives portées par le monde associatif ont montré que ces dernières mobilisent et mettent en place *« un archipel de partenaires »* (Pic'assiettes, 2021), afin de permettre des actions transversales, ce qui pourrait bénéficier aux PAT.

2. Une meilleure intégration au sein des PAT du monde associatif : des initiatives citoyennes impliquant le monde agricole mais en constante recherche de financements

Les entretiens avec les porteurs d'initiatives issus du monde associatif ont montré une grande volonté d'impliquer le monde agricole. Pour autant, ces initiatives ne sont que peu intégrées au sein des PAT. En cause, la *« lourdeur administrative »* (Groupuscule d'Actions Gustatives, 2021), a été citée plusieurs fois.

Pour autant, l'intégration de ces initiatives portées par les acteurs associatifs pourrait répondre à un double objectif : mobiliser des actions systémiques et transversales au sein des PAT, tout en accordant plus de visibilité et la possibilité de financements pour les initiatives grâce à l'ingénierie de mise en réseau déployée par le PAT.

Un exemple de collaboration serait alors le dispositif P.A.N.I.E.R.S. sur le territoire de la CABBALR qui mobilise le monde agricole, des partenaires associatifs de l'aide alimentaire et de l'action sociale, et le PAT, qui grâce à son ingénierie a obtenu des financements pour le déploiement du dispositif sur son territoire. Il est ainsi financé par la collectivité dans le cadre du PAT, l'ARS et le Département (CABBALR, 2021).

Le financement de ces associations est cependant souvent problématique. Elles peinent à obtenir des subventions, de fait de volontés politiques, de manques de subventions locales ou nationales, etc. Une fois obtenues, ces subventions sont alors souvent remises en question lors des élections et des changements de municipalités (Entretiens, 2021).

De plus, un point de vigilance a été mis en avant par VRAC : *« Bien souvent, il est demandé aux associations de trouver un modèle économique viable, de développer des services pour financer les activités sociales. Or ce schéma-là est très chronophage et nuit à l'objet social du projet. Les actions d'accessibilité sociale pouvant être perçue comme une délégation des pouvoirs publics, les collectivités auraient donc un rôle à jouer et une implication à avoir dans ces projets »*.

Travailler sur cet aspect et intégrer les acteurs associatifs dans les PAT serait donc un réel levier pour ces derniers. En effet, ces associations mobilisent le monde agricole dans leurs actions d'accessibilité sociale, de nutrition et santé, et de culturel et de gastronomie. Pourraient être cités le Marché de la Solidarité porté par le Secours Populaire de Montpellier qui achète des produits frais aux producteurs locaux pour améliorer la qualité des colis alimentaires ; l'association VRAC qui s'approvisionne auprès de producteurs locaux et organise des visites de fermes ; l'épicerie sociale et solidaire Les Canuts au Marché de Lyon qui travaille avec l'association de producteurs ReColTER pour avoir des produits frais, l'association montpelliéraine Pic'assiette qui mobilise le réseau CIVAM Racines pour organiser des visites de fermes, etc. (Entretiens, 2021).

Il a été observé que le monde associatif mobilise plus souvent le monde agricole *alternatif* car il promeut l'agriculture biologique. De plus, l'ensemble de ces partenariats a été construit en veillant à permettre une juste rémunération des producteurs. Toutefois, pour permettre cette juste rémunération des producteurs et les actions d'accessibilité sociale, les subventions publiques se révèlent souvent nécessaires, afin de permettre à l'association de vendre les produits à prix abordables pour les publics précaires tout en rentrant dans ses frais.

3. La restauration collective, un levier intéressant de mobilisation du monde agricole au sein des projets alimentaires territoriaux

La restauration collective s'avère être un très bon levier pour la collectivité car il lui permet en direct d'agir pour l'amélioration de la qualité des produits servis et d'avoir un effet sur la santé des convives. De plus, pour les foyers précaires, cela assure au moins un repas sain par jour, tant en termes de qualité que de nutrition. Il permet également d'impliquer les agriculteurs dans cette action pour leur assurer un débouché et un revenu décent.

Les Chambres d'agriculture mettent cependant en avant un point de vigilance. Cela peut s'avérer un bon levier, mais il faut veiller à ce que *« les producteurs ait une rémunération à hauteur de ses coûts de production […] Sur le volet volume on peut s'y retrouver, après, il faut quand même s'interroger sur la notion de prix, notamment sur des produits bio parce qu'il y a quand même des coûts de production qui sont plus élevés »* (Chambre d'agriculture des Pays de la Loire, 2021). La collectivité achète en gros volumes, elle peut par conséquent essayer de baisser les prix.

De plus, la restauration collective *« est le premier élément majeur de l'intervention des collectivités. […] Ce sont les collectivités qui décident l'origine de leur approvisionnement, la qualité de leur approvisionnement, le coût que cela représente. Donc elles ont un pouvoir de décisions et donc c'est à nous de montrer via déjà notre pouvoir de décision ce qu'on souhaite faire. »* (Lorient Agglomération, 2021). La restauration collective permet donc à la collectivité de montrer sa propre implication dans son PAT et son exemplarité.

L'entretien avec le PAT de Montpellier Méditerranée Métropole, pionnier sur cette thématique, a néanmoins montré qu'une restructuration de la filière d'approvisionnement de la restauration collective demande des aménagements au sein de la collectivité. En effet, pour pouvoir acheter des denrées aux producteurs locaux, il faut créer, s'il n'y en a pas déjà, des outils de transformation sur le territoire pour que les cantines reçoivent de la 4ème gamme. Sinon, il est nécessaire d'adapter les outils des cantines et cuisines centrales pour le traitement de produits bruts. De plus, travailler avec des producteurs locaux signifie multiplier les commandes et les achats. Afin de pallier cela, Montpellier Méditerranée Métropole a augmenté significativement son nombre de lots *« quand la moyenne nationale est de 30-35 lors, nous on en a 103 »* (Montpellier Méditerranée Métropole, 2021).

La restauration collective permet également d'investir le champ de l'accessibilité sociale en appliquant une tarification solidaire. Sur la métropole montpelliéraine, la *« tarification sociale va de 50cts à 4€95. 70% des familles de Montpellier payent moins de 2€. »* (Montpellier Méditerranée Métropole, 2021) Pour autant, un point de vigilance est là aussi à énoncer : *« la restauration collective scolaire n'est pas faite pour rentrer dans ses frais. La restauration*

collective scolaire c'est une œuvre sociale avant tout. […] L'effort social de la Ville de Montpellier est à 70%. ». Travailler sur la restauration collective nécessite donc un investissement conséquent de la part de la collectivité.

D'autre part, travailler sur la restauration collective à l'échelle d'une intercommunalité, d'une agglomération ou d'une métropole rassemblant plusieurs communes peut se révéler complexe. En effet, l'approvisionnement et la gestion de la restauration collective relèvent de la compétence communale. Au niveau opérationnel, ce sont les gestionnaires des cantines qui sont en charge de l'approvisionnement. *« Ce n'est pas la métropole qui fait les achats mais le gestionnaire. S'il pose son veto, nous on peut dire on va faire des 50% de bio et de local mais on n'a qu'à moitié la main sur l'approvisionnement »* (Métropole du Grand Lyon, 2021).

Travailler sur la restauration collective permet aussi d'investir le secteur de la nutrition et de la santé, par l'intégration de produits de meilleure qualité dans la confection des repas mais aussi par la mobilisation du temps méridien. Durant ce temps peuvent être menées des animations sur les comportements alimentaires, leurs impacts, la nutrition, le gaspillage alimentaire, etc.

4. La communication et la mise en réseau : des leviers indispensables à la mobilisation des acteurs du monde agricole

Lors des entretiens, lorsqu'il a été demandé aux acteurs enquêtés leurs recommandations pour impliquer le monde agricole dans les projets alimentaires territoriaux. la réponse a été unanime. Qu'il s'agisse d'acteurs associatifs, agricoles ou porteurs de PAT, la réponse a été : il faut communiquer, accompagner et faire de la mise en réseau.

Pour cela, travailler avec les représentants du monde agricole est revenu plusieurs fois. Les Chambres d'agriculture, déjà impliquées dans les PAT, se citent comme acteurs incontournables pour mobiliser le monde agricole. *« Je ne dis pas [que la Métropole] est obligée de travailler avec la Chambre, mais on est quand même institutionnel »* (Chambre d'agriculture du Nord-Pas-de-Calais, 2021).

Le monde agricole *alternatif* est lui moins dogmatique. *« Il faut travailler avec les représentants du monde agricole. Finalement, les représentants du monde agricole, on est des réseaux, des structures associatives ou autres composés de paysans. »* (AMAP en Hauts-de-France, 2021).

Afin d'impliquer au mieux le monde agricole, cette mobilisation doit également se faire dès le début. *« Cela se joue dès le début »* (Chambre d'agriculture du Nord-Pas-de-Calais, 2021). Sont alors préconisées des réunions d'information générales en amont du PAT ouverte aux producteurs du territoire. *« Cette réunion serait pilotée par la collectivité local et la Chambre d'agriculture, et c'est d'informer les agriculteurs qu'il va y avoir un PAT, leur expliquer ce que c'est et savoir comment ils veulent s'impliquer pour constituer des groupes de travail. »* (Chambre d'agriculture du Nord-Pas-de-Calais, 2021). Cela permettrait aussi de les interroger sur leur possible implication sur l'ensemble des secteurs d'actions des PAT, y compris l'accessibilité sociale, la nutrition et la santé et le culturel et la gastronomie.

L'objectif n'est toutefois pas de mobiliser forcément l'ensemble des agriculteurs du territoire, mais de mobiliser un noyau moteur qui entraînera les autres par la suite. *« Dans tous ces projets, il faut toujours s'appuyer sur des gens qui sont sensibles à ces aspects-là. Il faut*

aussi que les administratifs travaillent, informent, sensibilisent, pour qu'on arrive à faire émerger un certain nombre de leaders » (Chambre d'agriculture du Doubs, 2021).

Une fois ces réunions organisées et les groupes de travail constitués, *« il faut conserver le dialogue, chacun a ses objectifs, donc l'idée c'est de trouver les objectifs communs pour travailler ensemble »* (Chambre d'agriculture des Pays de la Loire, 2021).

Une autre recommandation souvent citée lors des entretiens a été le passage rapide à des phases concrètes afin de montrer à quoi sert le projet alimentaire du territoire. *« Il faut vraiment passer par des phases très concrètes. C'est une vraie nébuleuse ces PAT, c'est très conceptuel au démarrage. Et l'idée c'est de rapidement, si on veut mobiliser le monde agricole et maintenir sa mobilisation dans le temps, c'est passer à des actions très concrètes »* (Chambre d'agriculture du Doubs, 2021)

La communication, la sensibilisation du monde agricole aux différentes thématiques et leur mobilisation dès l'émergence du projet alimentaire territorial sont donc des leviers indispensables à leur implication dans les PAT, et donc *a fortiori* dans les trois champs étudiés.

Conclusion

Les projets alimentaires territoriaux, résultant de l'évolution des politiques agricole et alimentaire française, ont été promulgués par la loi LAAAF en 2014. Depuis, ces projets transversaux n'ont cessé de se déployer sur l'ensemble du territoire français. Lors de la crise sanitaire, ils ont su mobiliser leur ingénierie de mise en réseau et réagir face à l'urgence de la situation. Cela permit la continuité de l'approvisionnement alimentaire et la mise en place de solutions pour les publics précaires que le covid-19 a rendu encore plus vulnérables. Ce rôle important a été salué par l'Etat et mis en avant par ce dernier dans son Plan de Relance, impulsant alors une nouvelle dynamique de déploiement.

Les acteurs du développement agricole sont polarisés sur le territoire français entre le monde agricole dit *traditionnel*, représenté dans cette étude par les Chambres d'agriculture, et le monde agricole dit *alternatif*, représenté ici par les réseaux d'agriculture biologique, d'AMAP, CIVAM et les jardins de Cocagne. L'ensemble du monde agricole s'est également mobilisé lors de la pandémie, afin de pallier la perte de débouchés pour de nombreux exploitants agricoles et permettre à toutes et tous l'accès à une alimentation saine et de qualité.

Forte de ce constat et de cette contextualisation, l'étude, portée par Terres en villes dans le cadre de son projet ONVAR, s'est intéressée à l'implication du monde agricole dans les projets alimentaires territoriaux, sur trois secteurs d'actions précis : le culturel et la gastronomie, la nutrition et la santé, ainsi que l'accessibilité sociale.

L'étude a été menée grâce à une méthodologie précise, combinant capitalisation et retours d'expériences. Une typologie a été mise en place, permettant une première appréhension de l'implication du monde agricole dans ces secteurs et des actions pouvant être mises en place au sein des projets alimentaires territoriaux. Des entretiens réalisés auprès de 8 territoires français d'agglomérations et de métropoles ont permis une compréhension plus fine de cette implication, de même qu'une comparaison de ces territoires.

En sont ressortis plusieurs résultats. Tout d'abord, une polarisation du monde agricole a été observée dans les secteurs de l'accessibilité sociale et de la nutrition et de la santé. Les Chambres d'agriculture commencent timidement à s'investir de la question quand les organismes alternatifs s'en sont déjà bien emparés. Cette polarisation est inversée pour le secteur du culturel et de la gastronomie. Pour autant, l'étude a mis en avant une bonne implication du monde agricole dans ces thématiques. En effet, les territoires enquêtés, bien qu'appréhendant de manière très disparate ces questions à cause de volontés politiques distinctes, de contraintes territoriales ou de démarrage de la phase opérationnelle, impliquent le monde agricole dans ces thématiques, par le biais d'actions très variées. Les territoires du Grand Lyon La Métropole, de Montpellier Méditerranée Métropole, de la Communauté d'Agglomération de Béthune Bruay Artois Lys Romane et la Métropole Européenne de Lille se sont démarqués pour leur prise en compte des thématiques d'accessibilité sociale et de nutrition et santé, impliquant à chaque fois le monde agricole. Lorient Agglomération quant à elle investit tout particulièrement le culturel et la gastronomie. Angers Loire Métropole et Nantes Métropole, quant à elles, ont des actions structurées sur le culturel et la gastronomie, mais restent en phase de démarrage et de réflexion sur les deux autres secteurs. Enfin, Grand Besançon Métropole investit la thématique de la nutrition et de la santé par le biais de son Contrat Local de Santé mais reste encore balbutiante sur les autres secteurs et très axée sur l'économie alimentaire. Il a également été remarqué que tous les PAT mobilisent le monde agricole dans leurs actions.

Enfin, des pistes d'actions et des leviers ont été mis en lumière lors de cette étude, afin d'améliorer cette implication et cette prise en compte. Parmi eux, les plus pertinents se sont révélés être la restauration collectivela mise en place d'actions systémiques, de même que la mise en réseau et le dialogue inter acteurs.

Références

ADCF, APCA, 2018. *Les réseaux nationaux de l'intercommunalité et des Chambres d'agriculture s'engagent pour renforcer les coopérations dans les territoires.* [En ligne] Disponible sur : https://www.adcf.org/files/CP/18_045_CP_ADCF_APCA.pdf

ANSES, 2017. *INCA 3 : Evolution des habitudes et modes de consommation, de nouveaux enjeux en matière de sécurité sanitaire et de nutrition.* [En ligne] Disponible sur : https://www.anses.fr/fr/content/inca-3-evolution-des-habitudes-et-modes-de-consommation-de-nouveaux-enjeux-en-mati%C3%A8re-de

BANZO, Mayté ; CORADE, Nathalie et LEMARIE-BOUTRY Marie, 2019. *Les Projets Alimentaires de Territoire sont-ils des Projets de Territoires Alimentaires ? Une analyse à partir de trois projets néo-aquitains*, 16p.

BODIGUEL, Luc, ROCHARD, Chloé et MARECHAL, Gilles, 2018. *Les compétences accordées par la loi et les règlements aux collectivités locales (régions, départements, communes) dans le domaine de la production, la transformation et la consommation d'aliments locaux*. [En ligne] Disponible sur : https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-01842263/document

BONNEFOY, Serge et BRAND, Caroline, 2014. *Agriculture urbaine et alimentation : entre politiques publiques et initiatives locales, Régulation politique et territorialisation du fait alimentaire : de l'agriculture à l'agri-alimentaire*. Géocarrefour, 89/1-2 | 2014. p.95-103, https://doi.org/10.4000/geocarrefour.9424

COTTIN-MARX, Simon, 2013. *Les Amap : agir local pour agir global. Entretien avec Stéphanie Cabantous, porte-parole du Miramap. Mouvements*, 2013/3 (n° 75), p. 21-30. DOI : 10.3917/mouv.075.0021. URL : https://www.cairn.info/revue-mouvements-2013-3-page-21.htm

DARROT, Catherine ; BREGER, Thomas et MARECHAL, Gilles. *Rapport sur les Projets Alimentaires Territoriaux (P.A.T.) en France:Etat des lieux et analyse*. Espaces et Sociétés

Denis Pesche. Les Chambres d'agriculture en France. 2001. [En ligne] Disponible sur : ffhal-01699189

DI MEO, Guy, 1998. *Géographie Sociale et Territoriale.* Nathan, Paris.

FNAB, 2019. *Agriculture biologique et biodiversité, Comment les collectivités locales peuvent-elles favoriser une agriculture favorable à la biodiversité ?* 28p.

FOLLET-SINOIR, Françoise, LETROUIT Jacky, LORIOUX, Didier et al., 2013. *Au sein des Centres d'initiatives pour valoriser l'agriculture et le milieu rural (CIVAM), l'accompagnement : favoriser le partage pour mieux (se) cultiver, (se) nourrir et vivre ensemble* ». *Pour*, 2013/3 (N° 219), p. 211-218. DOI : 10.3917/pour.219.0211. URL : https://www.cairn.info/revue-pour-2013-3-page-211.htm

Fondation Daniel et Nina Carasso, IUFN, 2017. *Gouvernance territoriale des systèmes alimentaires : quelles compétences mobiliser ? Pistes d'actions, outils et exemples inspirants.*

FR CIVAM, 2021. Catalogue des formations CIVAM, *Se former pour mieux accompagner*. 39p.

France urbaine, Résolis, Terres en villes, 2020. *Villes et alimentation en période de pandémie, Expériences françaises.*

INSERM, 2014. *Inégalités sociales de santé en lien avec l'alimentation et l'activité physique* Éditions Inserm, 90p.

LAMINE, C et CHIFFOLEAU, Yuna, 2012. *Reconnecter agriculture et alimentation dans les territoires : dynamiques et défis.* Pour, 3(3-4), 85-92. [En ligne] Disponible sur : https://doi.org/10.3917/pour.215.0085

MARECHAL, Gilles ; NOEL, Julien et WALLET, Frederic, 2019. *Les projets alimentaires territoriaux (PAT), entre rupture, transition et immobilisme ?*. Revue du Groupe Ruralités, Éducation et Politiques, GREP, Agriculture : des ruptures à la transition, pp.261-270.

MARIE, Michel, 2004. L'anthropologue et ses territoires. *Qu'est-ce qu'un territoire ?*. Espaces et Sociétés, vol. 119, p. 177 à 198.

Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, 2019. *Programme National de l'alimentation et de la nutrition.* [En ligne] Disponible sur : https://agriculture.gouv.fr/pnan-le-programme-national-de-lalimentation-et-de-la-nutrition

Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, 2019. *Programme National de l'Alimentation et la Nutrition*, Etat Français, 48p.

PESQUEUX, Yves, 2009. *Propedia - Observatoire économique des banlieues.* La notion de territoire, Paris.

PRALY, Cécile, 2007. *La difficile rencontre entre acteurs du monde agricole et collectivités territoriales : L'exemple de l'arboriculture de la Moyenne Vallée du Rhône.* Séminaire « Prospective, Agricultures, Politiques publiques et Territoires », Le Pradel (07), France.

PUJOL, Zoé, 2020. La santé par l'assiette : un foisonnement d'initiatives sur l'alimentation qui peine à toucher tous les publics. Pays et Quartiers de Nouvelle Aquitaine. [En ligne] Disponible sur : https://pqn-a.fr/la-sante-et-lalimentation-pour-tous-les-publics/

RMT Alimentation locale, 2020. *Retour sur 8 semaines de confinement à l'aide de l'analyse lexicométrique,* [En ligne] Disponible sur : https://www.rmt-alimentation-locale.org/post/retour-sur-8-semaines-de-confinement-%C3%A0-l-aide-de-l-analyse-lexicom%C3%A9trique

RnPAT, 2020. *PATnorama n°1*. 22p.

RnPAT, 2021. *PATnorama n°2*. 32p.

Santé Publique France, 2019. *Etat des connaissances, recommandations relatives à l'alimentation, à l'activité physique et à la sédentarité pour les adultes*. 63p.

SZABO, Cédric, 2014. *Agriculture et collectivités, le dialogue permanent*. Pour, 2014/1 (N° 221), p. 157-162. DOI : 10.3917/pour.221.0157. URL : https://www.cairn.info/revue-pour-2014-1-page-157.htm

TOURET, Claire, 2015. *La bio au-delà d'un mode de production, un projet de renouveau socio-économique*. Pour, 2015/3 (N° 227), p. 141-149. DOI : 10.3917/pour.227.0141. URL : https://www.cairn.info/revue-pour-2015-3-page-141.htm

TRAME, 2019. *Les Organismes Nationaux à Vocation Agricole et Rurale*. Coordination et édition TRAME, CASDAR et Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, 22 pages.

VEDEL, Georges, 2008. *Développement agricole : la fin du modèle à la française ?* Pour, 1(1-2), 199-207. https://doi.org/10.3917/pour.196.0199

VERGOTE, Marie-Hélène, TANGUY, Corinne Tanguy, et Garcia, E, 2019. *Les collectifs producteurs de savoirs pour l'action : retour d'expériences sur la production de légumineuses en Bourgogne-Franche-Comté.* Innovations Agronomiques, INRAE, 2019, 74, pp.105-120. 10.15454/vrxqlw.hal-02342392

VIRET, Léa, 2017. *Méthodologie de typologie d'un collectif d'agriculteurs.* Terres en villes.

WALLET, Frédéric, 2021. *Webinaire Journée d'orientation des PAT en région Centre Val de Loire*. CVL, Inpact Centre, Résolis.

Annexes

Annexe 1 : PAT de niveau 1 lauréats du Plan de Relance, sessions 1 et 2 **ii**

Annexe 2 : Liste des territoires adhérents à Terres en villes **iii**

Annexe 3 : Liste des ONVAR **iv**

Annexe 4 : Extrait de la grille de lecture des documents officiels des PAT **v**

Annexe 5 : Guide d'entretien Organismes de développement agricole **ix**

Annexe 6 : Guide d'entretien Porteurs de Projets Alimentaires Territoriaux **xi**

Annexe 7 : Guide d'entretien Porteurs d'initiatives **xiii**

Annexe 8 : Typologie des actions recensées **xv**

Annexe 9 : Typologie Projet Accessible CIVAM **xvii**

Annexe 10 : Tableau récapitulatif de l'implication du monde agricole dans les secteurs d'actions de l'accessibilité sociale, de la nutrition et de la santé au sein des PAT de l'échantillon étudié xviii

Annexe 1 : PAT de niveau 1 lauréats du Plan de Relance, sessions 1 et 2

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ALIMENTATION
Liberté
Égalité
Fraternité

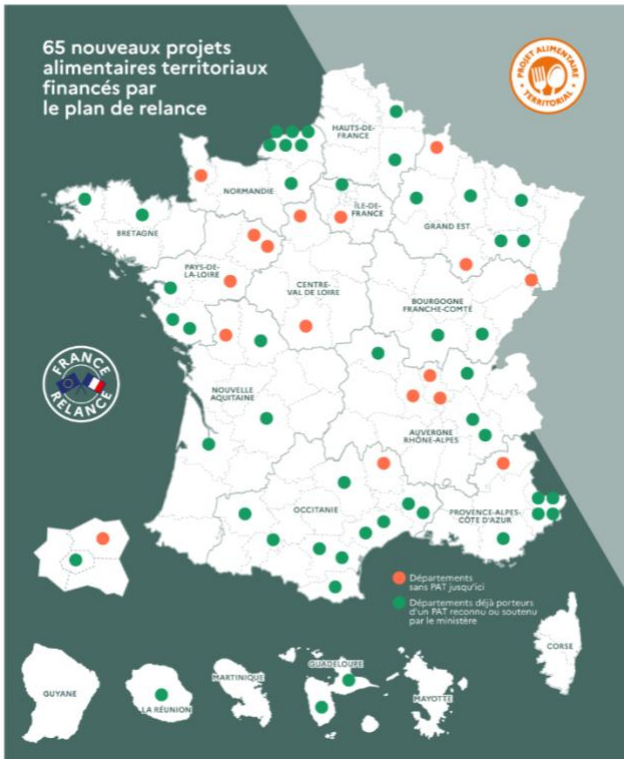

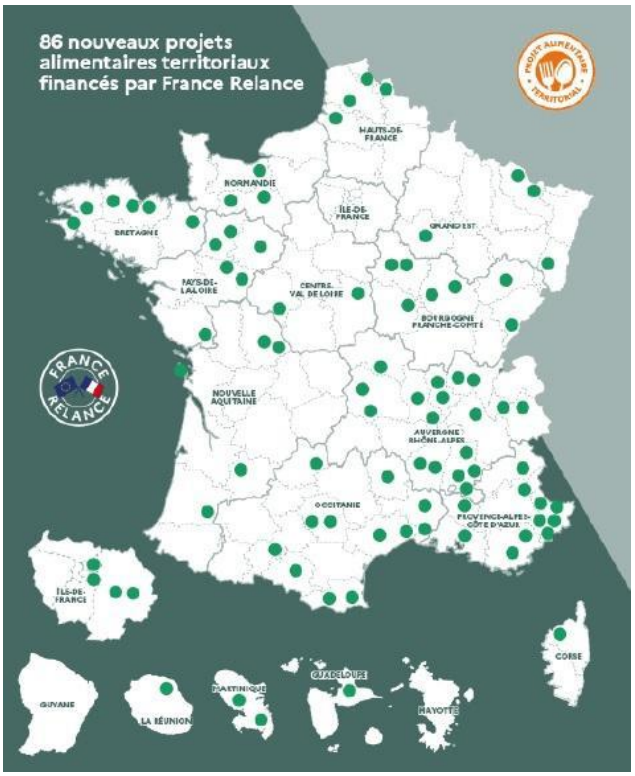

Annexe 2 : Liste des territoires adhérents à Terres en villes

Ce sont aujourd'hui vingt-neuf agglomérations ou métropoles qui constituent le réseau, chacune étant représentée conjointement par l'intercommunalité et la Chambre départementale d'agriculture ou en Ile-de-France par une association territoriale comprenant ces deux collèges.

La liste des membres correspond à celle du dernier bilan d'activité de Terres en villes (2019-2020) :

- Hauts de France : Amiens Métropole, Chambre d'agriculture de la Somme, CABBALR, Douaisis Agglomération, Métropole européenne de Lille, Chambre d'agriculture du Nord-Pas-de-Calais

- Normandie : Caen Normandie Métropole, Chambre d'agriculture du Calvados, Le Havre Seine Métropole, Métropole Rouen Normandie, Chambre d'agriculture de Seine-Maritime

- Auvergne Rhône Alpes : Saint Etienne Métropole, Chambre d'agriculture de la Loire, Grand Lyon La Métropole, Chambre d'agriculture du Rhône, Grenoble Alpes Métropole, Pôle métropolitain, Pays Voironnais, Chambre d'agriculture de l'Isère

- Pays de la Loire : La CARENE Saint Nazaire Agglomération, Nantes Métropole, Angers Loire Métropole, Chambre d'agriculture des Pays de la Loire, antennes Maine-et-Loire et Loire-Alantique

- Bourgogne Franche Comté : Grand Besançon Métropole, Chambre d'agriculture du Doubs et Territoire de Belfort, Communauté de l'Auxerrois, Métropole du Grand Dijon, Chambre d'agriculture de Côte d'Or

- Bretagne : Rennes Métropole, Lorient Agglomération, Chambre d'agriculture de Bretagne, antennes Ille-et-Vilaine et Morbihan

- Occitanie : Montpellier Méditerranée Métropole, Chambre d'agriculture de l'Hérault, Toulouse Métropole, SICOVAL, Chambre d'agriculture des Hautes-Pyrénées

- Provence-Alpes-Côte d'Azur Région Sud : Métropole d'Aix-Marseille-Provence, Chambre d'agriculture des Bouches du Rhône

- Grand Est : Métropole du Grand Nancy, Metz Métropole, Chambre d'agriculture de la Moselle

- Nouvelle Aquitaine : Grand Poitiers, Chambre d'agriculture de la Vienne

- Île de France : Sud-Ouest Parisien (le Triangle vert et Terre et cité)

Annexe 3 : Liste des ONVAR

- Accueil Paysans
- Association Française d'Agroforesterie
- Association Française de Pastoralisme
- Fédération Associative pour le Développement de l'Emploi Agricole et Rural
- Fédération Nationale d'Agriculture Biologique
- Fédération nationale des Cuma
- Inter AFOCG
- L'Atelier Paysan
- Mouvement inter-régional des AMAP
- Mouvement Rural de Jeunesse Chrétienne
- Réseau CIVAM
- Service de Remplacement France
- Solidarité Paysans
- Terre de Liens
- Terres en villes
- Trame
- Union nationale des centres permanents d'initiatives pour l'environnement

Annexe 4 : Extrait de la grille de lecture des documents officiels des PAT

A des fins de compilation des données, seules les données récoltées pour les territoires constituant le premier échantillon réduit ont été retranscrites ici.

Territoire	Actions		
	Accessibilité sociale	**Nutrition et santé**	**Culturel et gastronomie**
Communauté d'Agglomération de Béthune Bruay Artois Lys Romane (CABBALR)	Engagement 1 : Promouvoir et favoriser l'accès à une alimentation de qualité pour tous 1.2 Faciliter l'accès à une alimentation de qualité des publics précaires et lutter contre les inégalités *1.2.2 Développer les solutions d'auto-production et auto-consommation* *1.2.3 Développer les solutions et organiser le don : entre particuliers (Frigos partagés, collectes, applications…), mais aussi auprès des agriculteurs (collecte et valorisation des surplus).* *1.2.4 Créer un tiers-lieu social et nourricier.* 1.3 Faciliter l'accès à une alimentation de qualité des jeunes et des enfants *1.3.1 Accompagner et soutenir les acteurs de la restauration collective vers l'introduction de 50% de produits sous signe officiel de qualité (dont 20% AB).* *1.3.2 Organiser des actions de sensibilisation et de formation auprès des jeunes et des enfants, en partenariat avec le personnel de restauration et le corps enseignant.* 1.4 Faciliter l'accès à une alimentation de qualité des seniors *1.4.1 Développer des solutions d'acheminement de produits locaux à domicile.* *1.4.2 Accompagner et soutenir les acteurs de la restauration collective vers l'introduction de 50% de produits sous signe officiel de qualité (dont 20% AB).*	Engagement 1 : Promouvoir et favoriser l'accès à une alimentation de qualité pour tous 1.1 Eduquer et accompagner des consom'acteurs (nutrition et santé alimentaire) *1.1.1 Sensibiliser et informer les habitants du territoire.* *1.1.2 Organiser un défi « Famille à alimentation positive ».* *1.1.3 Valoriser les actions du Contrat Local de Santé (CLS) liées à l'alimentation.* Engagement 2 : Limiter l'impact des pratiques agricoles et alimentaires sur l'environnement ; la biodiversité, le climat et la santé	Engagement 3 : Cultiver l'identité du territoire et promouvoir le terroir et les spécificités locales 3.1 Eduquer et accompagner des consom'acteurs *3.1.1 Soutenir les manifestations valorisant les productions ancrées localement.*
Douaisis Agglomération	Enjeu 3 : L'accès pour tous à une alimentation de qualité, au juste prix Objectif 7 - Accompagner le développement de savoirs et savoir-faire autour de l'alimentation durable *Accompagnement du changement de comportements alimentaires des mangeurs* *Formation et accompagnement « des personnes relais ».* Objectif 8 - Placer la solidarité au cœur de l'accès à une alimentation locale, saine et durable *Des initiatives alimentaires solidaires et durables.*	Enjeu 1 : L'alimentation, facteur de la santé préservée et améliorée des habitants du Douaisis Objectif 1 - Développer l'information et la formation sur les liens entre alimentation et santé *Chaque année, une thématique spécifique sur l'alimentation et la santé.* *Des formations alimentation-santé pour les professionnels.* Objectif 2 - Donner à tous les moyens d'être acteur de sa santé en agissant sur l'éducation alimentaire *L'alimentation de la petite enfance.* *L'éducation nutritionnelle et alimentaire de la jeunesse.* *L'alimentation au cœur des actions de promotion de la santé, un tremplin pour le bien-être de tous.* Enjeu 2 : L'alimentation et le cadre de vie, sources de santé et de bien-être Objectif 3- Développer et valoriser les espaces nourriciers, en respectant l'environnement.	/

		Accompagnement des projets d'autoproduction partout où c'est possible *Promotion du jardinage au naturel.*	
Métropole Européenne de Lille	Projet phare 1. Contribuer au bien-être alimentaire des habitants et des visiteurs Lutter contre la précarité alimentaire. Pour réduire la malnutrition et la dénutrition via le déploiement de bio-cabas, développer les coopératives alimentaires et proposer des commandes collectives de produits durables. Projet phare 3. Co-construire une métropole alimentaire durable, conviviale et solidaire Défi « familles à alimentation positive » Via un parcours de sensibilisation au goût et l'éducation à l'alimentation durable et des défis collectifs, il s'agira d'améliorer les régimes alimentaires.	Projet phare 1. Contribuer au bien-être alimentaire des habitants et des visiteurs Améliorer la qualité de l'alimentation dans la restauration. Déployer la labellisation « Ici je mange local », notamment dans les cantines scolaires, en alliant approvisionnement local et produits issus de l'agriculture biologique.	/
Grand Lyon La Métropole	Objectif 3. Faire reculer les précarités alimentaires Réaliser des actions de promotion de l'alimentation équilibrée et saine avec les partenaires clés : crèches, écoles, producteurs, marchés alimentaires. Soutenir les formes nouvelles d'intervention telles que les épiceries sociales ou solidaires, les ateliers de cuisine, les jardins partagés, les struc tures d'achats en commun et les chantiers agricoles d'insertion. Tiers-lieux de l'alimentation durable sur le campus (à court terme, 1an). Déployer les pratiques des jardins nourriciers et l'implication des habitants du quartier.	Objectif 1. Permettre à tous les habitants de devenir acteurs de leur santé alimentaire	Objectif 2. Développer une culture locale de l'alimentation Améliorer le savoir-faire alimentaire des habitants et valoriser le patrimoine culinaire lyonnais. Établir le dialogue avec les habitants par des évènements, des articles et des rencontres avec les producteurs, rendre visibles les bonnes pratiques existantes. Déployer une marque de territoire au service d'une stratégie d'alimentation locale et de proximité/qualité.
Grenoble-Alpes Métropole **Communauté du Pays Voironnais** **(PAIT de la Région Grenobloise)**	Soutenir l'évolution des comportements alimentaires en vue de pratiques saines, responsables et solidaires en se concentrant sur les plus jeunes et les plus vulnérables : former, sensibiliser, se nourrir. Développer l'agriculture urbaine et les jardins partagés et familiaux. Droit à une alimentation saine, juste et durable Éducation et information des consommateurs, sensibilisation au changement de pratiques, accès à la connaissance des produits, plaisir du goût… Éducation alimentaire de la jeunesse et des futurs parents. Bien vivre ensemble, lien social.	Accompagnement des actions paysagères et agro-écologiques : agriculture favorable à la biodiversité et à la santé. Sensibilisation et formation des restaurateurs à l'alimentation saine et à l'usage des produits locaux.	Mise en valeur du patrimoine agricole en lien avec le patrimoine naturel et les paysages. Valorisation des agriculteurs et de leurs produits auprès des touristes Mobiliser les citoyens autour de l'alimentation et promouvoir la diversité des produits emblématiques du territoire en organisant différents évènements conviviaux de sensibilisation.
Nantes Métropole	« Produire une alimentation locale, durable, et accessible à tous » 3. Permettre à tous de manger à sa faim, sainement et équilibré Simplifier l'accès aux produits locaux en optimisant la vente en direct et en proposant un kit de communication, permettant aux habitants d'aller se fournir directement auprès des producteurs locaux à la ferme, dans l'une des 100 AMAP de la métropole (d'ici 2030) et sur les marchés. Rendre accessible l'alimentation locale et durable à tous. Soutenir les publics en situation de précarité en proposant, par exemple, à 200 foyers dans 5 quartiers prioritaires de s'engager dans des commandes locales et collectives.	1. Vers des productions alimentaires contribuant à la transition écologique Impulser des pratiques respectueuses de l'environnement et de la santé En accompagnant désormais uniquement les nouvelles installations en bio ou conversion bio, la Métropole encourage ainsi les fermes à opter pour des pratiques vertueuses pour l'environnement et la santé des habitants. D'ici 2025, 50 % de la surface agricole utile seront dédiés à des productions bio ou en conversion. 3. Permettre à tous de manger à sa faim, sainement et équilibré	2. Optimiser l'approvisionnement local et tendre vers une logistique bas carbone Diversifier l'offre de distribution et mieux référencer les productions locales Afin de s'adapter au mieux aux modes de vie des consommateurs, réfléchir sur un schéma de distribution commerciale pour l'alimentation d'ici 2025 tout en garantissant un accès à moindre coût à l'eau potable pour tous les ménages. Participer à la promotion des productions locales dans les lieux de vente et de consommation, comme le carreau des producteurs

	Accompagner la distribution alimentaire d'urgence à proposer des produits sains, locaux et durables. Encourager des partenariats entre des distributeurs de proximité dans les quartiers prioritaires et expérimenter d'ici 2030 une « carte blanche Alimentation » pour faciliter l'accès aux produits frais, locaux et durables.	Sélectionner des produits locaux, durables et favorables à la santé dans la restauration collective et la commande publique d'ici 2025 Trois zones d'activités expérimenteront de nouvelles pratiques dans leurs restaurants collectifs, en augmentant la part de produits locaux et sains, dans leurs commandes publiques. Cette expérimentation donnera lieu à un nouveau Défi Alimentation "mieux manger en entreprise". L'ensemble des communes de la métropole nantaise s'engagent à intégrer l'alimentation durable à l'école dans leur commande publique d'ici 2022. Sensibiliser les habitants aux enjeux de la santé et de la nutrition (2021) En incitant les habitants à s'engager dans les Défis citoyens de la transition (énergie, déchet et alimentation) et en mobilisant 400 participants au défi Alimentation. <u>5. Eduquer et sensibiliser autour des enjeux de l'alimentation</u> Éduquer le bien manger en milieu scolaire et périscolaire en proposant un plan d'action transversal « le PAT à l'école » pour l'ensemble des 24 communes. Dès 2025, l'objectif est de créer un parcours d'accompagnement pour la commande publique en restaurant scolaire (eng. 3), un programme « Zéro déchet à la Fête de l'école » (eng. 4), une offre d'animation et de sensibilisation pour les scolaires et des expérimentations dans 5 établissements pilotes comme des espaces potagers, des ateliers de cuisine, un parrainage "1 école/1 ferme"…	au sein du MiN ainsi qu'une campagne d'information autour des produits du terroir et leur traçabilité.
Angers Loire Métropole	<u>Orientation 5 : Organiser l'accessibilité sociale à une alimentation durable pour tous</u> Objectif 51. Intégrer et développer dans les circuits de l'aide alimentaire destinés aux populations les plus fragiles une offre de produits durables et écoresponsable. *511. Développer le circuit court dans l'aide alimentaire (Réflexion sur un modèle économiquement viable et valorisant pour les agriculteurs. Sensibilisation des agriculteurs sur les invendus).* Objectif 52. Un service de restauration hors domicile (RHD) exemplaire. Objectif 53. Promotion du jardin comme levier de l'équilibre alimentaire et du vivre ensemble. *532. Mettre en place une coordination et un accompagnement au et autour du jardin ambitieux (proposer des visites d'exploitations).*	<u>Orientation 4 : Vers une nouvelle culture alimentaire, accompagner le changement en profondeur des comportements alimentaires des mangeurs et valoriser les produits et savoir-faire locaux et durables</u> Objectif 41. Accompagner le changement de comportement alimentaire vers une responsabilité environnementale et une qualité sanitaire. *411. Mener des actions d'éducation et sensibilisation des jeunes publics et de leurs parents.* *412. Former et sensibiliser les publics professionnels (dont les agriculteurs sur les attentes de la population).* *413. Développer des campagnes de communication et d'affichage vers les habitants (dont consommation et santé).* *414. Organiser des campagnes de sensibilisation : actions évènementielles.*	<u>Orientation 1 : Préserver, développer et valoriser une agriculture durable et résiliente avec une offre de produits de qualité tournée vers le territoire</u> Objectif 12. Renforcer et consolider les productions durables et la gestion de l'espace. *121. Renforcer les filières de valorisation territoriale, notamment le Boeuf des Vallées Angevines.* <u>Orientation 4</u> Objectif 42. Accompagner le changement des comportements vers la prise en compte des savoir-faire locaux durables. *422. Faire connaître et promouvoir localement les savoir-faire, produits locaux et le patrimoine agricole et artisan.*
Grand Besançon Métropole	Le projet alimentaire territorial (PAT) de l'agglomération bisontine fédère les acteurs du territoire pour tendre vers une alimentation saine, durable, accessible au plus grand nombre et pour renforcer l'approvisionnement local.	Améliorer la santé par l'équilibre nutritionnel. Contrat Local de Santé.	Cultiver les savoir-faire locaux.

	Promouvoir l'alimentation comme facteur de lien social et de convivialité Favoriser l'accès de tous à une alimentation de qualité et aux produits locaux		
Lorient Agglomération	Promouvoir une alimentation de qualité accessible à tous et permettre aux habitants d'être acteurs de leur alimentation Favoriser l'aide alimentaire des plus démunis par les produits locaux et biologiques. La restauration collective municipale a été choisie comme premier fil rouge du PAT. D'intérêt général, elle permet de toucher les plus jeunes, toutes catégories sociales confondues. Des animations organisées avec des agriculteurs à destination utilisateurs des jardins familiaux et partagés. Des actions pour avoir accès à des produits restants après la récolte ou en surproduction afin de les mettre à disposition des associations d'aide alimentaire.	Au regard des enjeux de santé publique, il est nécessaire d'initier les enfants à une alimentation saine et équilibrée dès leur plus jeune âge et à partir de produits de saison.	Contribuer activement à révéler la qualité territoriale du Pays de Lorient. Préciser et valoriser la qualité territoriale de l'agriculture et du rural et contribuer à la démarche de marketing territorial. Créer un circuit touristique culinaire du pays de Lorient. Développer le tourisme rural et le tourisme lié aux produits de la mer Accompagner des manifestations agricoles et alimentaires grand public et scolaire. Créer une marque d'identification géographique des produits locaux.
Toulouse Métropole	Axe 4 : Sensibiliser et faciliter l'accès des consommateurs à une alimentation saine et durable Anim' grand public. Développer les animations grand public. Défis Foyers A Alimentation Positive. Axe 5 : Faciliter l'accès de tous les métropolitains à des produits alimentaires locaux, sains et de qualité	Axe 4 : Sensibiliser et faciliter l'accès des consommateurs à une alimentation saine et durable Axe 2 : Promouvoir des pratiques culturales garantes de qualité sanitaire et environnementale	Action de communication pour faire connaître, maintenir et promouvoir les marchés de plein vent (et la visibilité des producteurs/produits locaux. Engagement d'un travail sur le marché « traiteur » de Toulouse Métropole et renforcement du Small Buisness Act sur le volet alimentaire et en faire un levier de visibilité pour les produits locaux.
Métropole Aix-Marseille Provence et Pays d'Arles	Nutrition, santé et accessibilité sociale Faciliter l'accès pour tous à une alimentation saine, de qualité et locale. Lutter contre le développement des problèmes de santé publique liés à l'alimentation... Recensement et coordination des actions des communes (restauration scolaire) et des associations / centres sociaux. *Exemples de projets potentiels sous maîtrise d'ouvrage publique à développer :* *Permettre aux habitants du département d'accéder à des produits locaux de qualité à un prix accessible.* *Restauration collective scolaire : massifier la commande publique de restauration collective afin de rendre le marché plus attractif pour les producteurs locaux.*	Nutrition, santé et accessibilité sociale Faciliter l'accès pour tous à une alimentation saine, de qualité et locale Lutter contre le développement des problèmes de santé publique liés à l'alimentation…	Patrimoine alimentaire, culturel et touristique Valoriser le patrimoine agricole, alimentaire, gastronomique et paysager du territoire… *Exemples de projets potentiels sous maîtrise d'ouvrage publique à développer :* *S'appuyer sur les réseaux existants et sur les temps forts événementiels pour promouvoir le régime méditerranéen et les produits emblématiques du territoire et développer aussi ce régime dans la restauration privée, en priorité la restauration collective.*
Montpellier Méditerranée Métropole	Offrir une alimentation saine et locale au plus grand nombre Des programmes locaux d'alimentation scolaire pour articuler santé et éducation, et assurer une équité sociale dans l'accès à la bonne alimentation. L'accès à l'alimentation pour tous, un pilier du « contrat de ville » dans les quartiers les plus fragiles.	Offrir une alimentation saine et locale au plus grand nombre Des programmes locaux d'alimentation scolaire pour articuler santé et éducation, et assurer une équité sociale dans l'accès à la bonne alimentation.	Développer l'agrotourisme et les formes de tourisme qui s'appuient sur les ressources naturelles du territoire.

Annexe 5 : Guide d'entretien Organismes de développement agricole

GUIDE D'ENTRETIEN – MONDE AGRICOLE

Nom de la personne interrogée :
Structure/Initiative étudiée :
Localisation :
Coordonnées
Mail :
Tél :
Date de l'entrevue :
Heure de début de l'entretien : **Heure de fin :**

—

Acceptez-vous que l'entretien soit enregistré ? Combien de temps avez-vous ?
Un compte-rendu vous sera envoyé suite à l'entretien pour validation.

Thème 1 : Le contexte général (territoire/personne/structure)

1. **Pouvez-vous vous présenter ?**
   Votre parcours ainsi que votre structure, et votre activité au sein de la structure ?

2. **Pouvez-vous nous présenter brièvement votre territoire d'intervention ? quel est le lien entre votre structure et le territoire ?**
   Enjeux du territoire ?

Thème 2 : Les liens avec le territoire et PAT

3. **Etes-vous en lien avec le (ou les) PAT de votre territoire d'actions ?**
   Si oui, comment se traduit ce lien ?
   Est-ce sur l'intégralité de vos actions ou sur certaines actions spécifiques ? Lesquelles ?
   Comment avez-vous été impliqués ? Démarchage ? Participation volontaire ?
   Si non, sauriez-vous expliquer pourquoi ?

4. **Avez-vous été impliqué dans la mise en œuvre du PAT ?**
   Ou lors d'une autre étape ? Diagnostic ?
   Et dans sa gouvernance ?

5. **Si oui, votre participation au PAT a-t-elle permis une meilleure implication du monde agricole, des agriculteurs ?**
   De leurs besoins ? Des spécificités de ce public ?

6. **Etes-vous impliqués dans des actions à visée sociale, de santé ou de valorisation du patrimoine gastronomique, dans le cadre du PAT ?**
   Comment cela se traduit-il ?
   Quelles actions ?
   Contacts ?
   Et en dehors du PAT ?
   Si non, sauriez-vous expliquer pourquoi ?

7. **Vos actions sur des thématiques en lien avec la question alimentaire se sont-elles développées ces dernières années ?**
   Quel type d'actions, quel type de financement ?
   Quelle concurrence/synergie avec d'autre organismes de développement agricole ?

8. **Quel est le positionnement de vos élus par rapport au travail avec les collectivités ? Et celui des techniciens ?**

Thème 3 : Les liens avec le monde agricole, les structures de développement agricole

9. **Dans les PAT, êtes-vous en lien avec d'autres structures du monde agricole ? Et en dehors du PAT ?**
   Si oui, comment cela se traduit-il ?
   Est-ce sur l'intégralité de vos actions ou sur certaines actions spécifiques ? Lesquelles ?
   Quelle concurrence/synergie avec d'autre organismes de développement agricole ?
   Comment se passe les relations ? Qui est à l'initiative ? Qu'en pensent-les élus ?

Thème 4 : Liens avec les initiatives recensées

10. ***(Réexpliquer la démarche et les initiatives recensées)*** **Etes-vous en lien avec ces initiatives ? Si oui, comment ?**
    Connaissez-vous ces initiatives ?
11. **Etes-vous en lien avec d'autres initiatives du même type ?**

Thème 5 : Bilan et recommandations

12. **Si vous deviez faire un bilan de ce partenariat et de cette implication dans le PAT, quels seraient les freins et leviers auxquels vous avez eu affaire lors de la mise en place ? Et maintenant ?**
    Financiers ? Organisationnels ?

13. **Quel impact a eu ce partenariat sur le fonctionnement de votre structure dans sa globalité ?**
    Travaillez-vous plus avec certains acteurs (avec les collectivités ? les agriculteurs ?).
    Vos financements sont-ils différents ?
    Avez-vous changé de méthodologie ?

14. **Pour conclure, quelles sont vos dispositions et recommandations pour impliquer le monde agricole dans une initiative sur le même sujet ? Et les porteurs de PAT ?**
    Freins ? Leviers ?
    Acteurs à mobiliser ?
    Hybridation des modèles, des ressources ?
    Modalités de travail avec la collectivité en charge des politiques alimentaires ?

MERCI !

Annexe 6 : Guide d'entretien Porteurs de Projets Alimentaires Territoriaux

GUIDE D'ENTRETIEN – PAT

Nom de la personne interrogée :
Structure :
Localisation :
Coordonnées
Mail :
Tél :
Date de l'entrevue :
Heure de début de l'entretien : **Heure de fin :**

—

Acceptez-vous que l'entretien soit enregistré ? Un compte-rendu vous sera envoyé suite à l'entretien pour validation.

Thème 1 : Le contexte général (territoire/personne/structure)

1. **Pouvez-vous vous présenter : votre parcours ainsi que votre activité au sein de la structure ?**
2. **Pouvez-vous nous présenter brièvement votre territoire d'intervention ?**
   Enjeux du territoire ?

Thème 2 : Les actions du PAT impliquant le monde agricole dans les 3 thématiques

3. **Menez-vous ou avez-vous mis en place des actions dans les trois secteurs d'actions cités précédemment ?**
   Si oui, lesquelles ?

Thème 3 : Les liens avec le monde agricole, les structures de développement agricole

4. **Dans quelle mesure/comment êtes-vous en lien avec le monde agricole dans le cadre de votre PAT ?**
   Si oui, comment cela se traduit-il ? Animation, visites, partenariat, soutien financier, approvisionnement ?
   Est-ce sur l'intégralité de vos actions ou sur certaines actions spécifiques ? Lesquelles ?
   Comment les avez-vous impliqués ? Démarchage ? Participation volontaire ?
   Quel(s) acteur(s) du monde agricole ? (Nous définirons plus précisément ce que nous entendons par « monde agricole » si besoin est).
   A-t-il été impliqué lors de la mise en place du PAT ?
   (Donner les différents champs d'actions des PAT) Dans quel(s) champ(s) d'actions le mobilisez-vous ?
   Si plusieurs, y'en a-t-il un qui prime sur les autres ?
   L'implication du PAT est-elle différente selon le champ d'action sur lequel portent vos actions ?

Thème 4 : Les liens avec l'initiative étudiée (et les liens entre les initiatives)

5. **Quels sont vos liens avec l'initiative ? Quel rôle jouez-vous ?**
   Bref historique de l'implication de la structure dans l'initiative ? Evolution ?
   Modalités de travail ? Animation, visites, partenariat, soutien financier, approvisionnement ?
   Est-ce sur l'intégralité des actions ou sur certaines actions spécifiques ? Lesquelles ?

6. **Quels sont vos liens avec les initiatives similaires ? Qu'est-ce que cette initiative apporte en plus ? Quels sont les liens entre cette initiative, les autres et le PAT ? Qu'apporte le PAT à cette initiative aux autres ?**
   Etes-vous à l'initiative de ce partenariat ? Si oui, pourquoi ?
   Quelle(s) réponse(s) aux enjeux territoriaux le monde agricole peut-il apporter ?
   Quelle est la finalité recherchée ? Changement de pratiques, mise en capacité, …

7. **Ce partenariat a-t-il impulsé une nouvelle dynamique dans votre structure ? Si oui, laquelle ?**
   Vers des produits plus sains, changement de pratiques agricoles, vers une accessibilité pour tous, une meilleure communication, des actions autour du patrimoine gastronomique, …

Thème 5 : Bilan et recommandations

8. **Si vous deviez faire un bilan de vos actions dans les trois champs cités, quels seraient les freins et leviers auxquels vous avez eu affaire ?**
   Séparer les temps : mise en place, opérationnalité. Outils ? Financiers ? Organisationnels ?

9. **Quelles sont vos perspectives futures ?**

10. **Pour conclure, quelles sont vos dispositions et recommandations pour impliquer le monde agricole dans ces trois champs d'actions ? Et pour faire le lien avec ces initiatives ?**
    Freins ? Leviers ?
    Acteurs à mobiliser ?
    Hybridation des modèles, des ressources ?
    Modalités de travail ?

11. **Quelle recommandation à un porteur d'initiative pour mieux être impliqué dans le PAT ?**

MERCI !

Annexe 7 : Guide d'entretien Porteurs d'initiatives

GUIDE D'ENTRETIEN – INITIATIVES

Nom de la personne interrogée :
Structure/Initiative étudiée :
Localisation :
Coordonnées
Mail :
Tél :
Date de l'entrevue :
Heure de début de l'entretien : **Heure de fin :**

—

Acceptez-vous que l'entretien soit enregistré ? Combien de temps avez-vous ?

Un compte-rendu vous sera envoyé suite à l'entretien pour validation.

Thème 1 : Le contexte général (territoire /personne/structure)

1. **Pouvez-vous vous présenter ?**
   Votre parcours ainsi que votre structure, et votre activité au sein de la structure ?

2. **Pouvez-vous nous présenter brièvement votre territoire d'intervention ? quel est le lien entre votre structure et le territoire ?**
   Enjeux du territoire ?

Thème 2 : L'initiative

3. **Pouvez-vous nous présenter votre initiative ?**
   Bref historique de l'initiative ? Evolution ?
   Modalités de travail ?
   Sur quel territoire êtes-vous présent (dans le cadre de cette action) ?
   (question de relance) Quels sont vos objectifs ? Sont-ils aujourd'hui les mêmes qu'au démarrage de votre projet ?
   Quelle est la finalité recherchée ? Changement de pratiques, mise en capacité, …

4. **Qui est à l'initiative du projet ? Quels sont les partenariats avec la collectivité ? Avec les autres acteurs ?**
   Comment l'initiative s'insère dans le PAT ?

5. **Quelle(s) action(s) proposez-vous ?**
   Quel est votre public cible ?

6. **Quel(s) impact(s) avez-vous observé(s) chez vos bénéficiaires suite à votre initiative ?**
   Changement du régime alimentaire, conséquences sur la santé, tendance au local augmentée, meilleure connaissance du territoire, de son patrimoine, …

7. **Quel impact a eu ce projet sur le fonctionnement de votre structure dans sa globalité ?**
   Travaillez-vous plus avec certains acteurs (avec les collectivités ? les agriculteurs ?). Vos financements sont-ils différents ? Avez-vous changé de méthodologie ?

Thème 3 : Les liens avec le territoire et PAT

8. **A quel(s) enjeu(x) du territoire votre initiative répond-elle ? (Si non évoqué précédemment)**
   Sociaux ? De santé ? Environnementaux ? Culturels ?

9. **Etes-vous en lien avec le PAT de votre territoire d'actions ?**
   Si oui, comment cela se traduit-il ? Animation, visites, partenariat, soutien financier, approvisionnement ?
   Est-ce sur l'intégralité de vos actions ou sur certaines actions spécifiques ? Lesquelles ?
   Comment les avez-vous impliqués ? Démarchage ? Participation volontaire ?
   Si non, sauriez-vous nous expliquer pourquoi ?

10. **(Si l'initiative a été mise en place avant le PAT) Avez-vous été impliqué dans la mise en œuvre du PAT ?**
    Ou lors d'une autre étape ? Diagnostic ?
    Sont-ils devenus partenaires de votre initiative par la suite ?

Thème 4 : Les liens avec le monde agricole, les structures de développement agricole

11. **Etes-vous en lien avec le monde agricole dans le cadre de votre initiative ?**
    Si oui, comment cela se traduit-il ? Animation, visites, partenariat, soutien financier, approvisionnement ?
    Est-ce sur l'intégralité de vos actions ou sur certaines actions spécifiques ? Lesquelles ?

12. **Comment avez-vous impliqué le monde agricole dans votre action ?**
    Démarchage ? Participation volontaire ? Outils méthodologiques ?
    Quel(s) acteur(s) du monde agricole ? (Nous définirons plus précisément ce que nous entendons par « monde agricole » si besoin est).

13. **Impliquer le monde agricole vous-a-t-il permis un meilleur ancrage territorial ?**
    Cela a-t-il permis de vous donner une certaine légitimité vis-à-vis de vos actions et du public cible ?

Thème 5 : Bilan et recommandations

14. **Si vous deviez faire un bilan de votre initiative, quels seraient les freins et leviers auxquels vous avez eu affaire lors de la mise en place ? Et maintenant ?**
    Financiers ? Organisationnels ?

15. **Quelles compétences et quels outils/méthodologies avez-vous mobilisé en interne /en externe sur ce sujet ? quel levier ? Quelle compétence aurait été nécessaire ?**
    Selon vous, la transversalité de votre initiative, les hybridations qu'elle entraîne, est-ce gage de pérennité et d'efficacité des actions ? Pourquoi ?

16. **Quelles sont vos perspectives futures ?**

17. **Pour conclure, quelles sont vos dispositions et recommandations pour impliquer le monde agricole ? Et les porteurs de PAT ?**
    Freins ? Leviers ?
    Acteurs à mobiliser ?
    Hybridation des modèles, des ressources ?
    Modalités de travail avec la collectivité en charge des politiques alimentaires ?

MERCI !

Annexe 8 : Typologie des actions recensées

Typologie des actions recensées

Une typologie a été définie pour chaque champ étudié. Elle permet de déterminer les actions principales portées par chaque initiative.

Typologie accessibilité sociale

Pour cette typologie, celle établie par le Projet Accessible a été prise comme référence. Elle a été enrichie et complétée avec les actions étudiées dans les initiatives recensées.

1. L'approvisionnement des structures d'aide alimentaire
    a. La distribution et les dons alimentaires de proximité (Mise en relations producteurs et aide alimentaire : exemple des MIN, SOLAAL)
    b. Glanage
    c. L'approvisionnement local des épiceries sociales et solidaires (A partir de jardins d'insertions ou de jardins partagés, lien direct avec les producteurs)
2. Les Paniers Solidaires
    a. AMAP
    b. Epiceries sociales et solidaires
    c. Autre
3. Les groupements d'achat (VRAC, ...)
4. Education à l'alimentation, accès à l'information et débats citoyens
    a. Ateliers cuisine, jardinage et transformation
    b. Education à l'alimentation, accès à l'information et débat citoyen
    c. Défis foyers à alimentation positive
    d. Education au goût comme support d'accompagnement au changement des pratiques alimentaires
5. Espaces de mixité et de rencontre entre populations
6. Tiers lieux alimentaires
7. La restauration collective sociale et solidaire
    a. Approvisionnement des restaurants en produits frais et locaux afin d'augmenter la qualité gustative et nutritionnelle des repas
    b. Formation des cuisiniers et du personnel au travail de ces produits dans un but de mise en valeur et de conservation de leurs qualités organoleptiques
    c. Sensibilisation des convives au bien-manger (animations, travail sur les quantités, le gaspillage alimentaire, …)
    d. Tarification spéciale et autres démarches pour rendre les cantines accessibles

Typologie Nutrition & Santé

1. Education à la nutrition santé en lien avec l'alimentation
    a. Ateliers cuisine
    b. Défis, participation citoyenne et éducation à l'alimentation
    c. Education au goût comme support d'apprentissage et de compréhension des enjeux nutritionnels
2. Contrat Local de Santé
3. Restauration collective
    a. Formation des cuisiniers et du personnel au travail de ces produits
    b. Soutien et investissement pour travailler plus de produits frais/bruts
    c. Approvisionnement local et de qualité
    d. Interventions auprès des scolaires (enfants et/ou personnels, enseignants - formation)
4. Santé environnementale
    a. Promotion d'un ou plusieurs modes de cultures (bio, agriculture paysanne, agriculture raisonnée, ...)

Typologie Culturel & Gastronomie

1. Renforcement et structuration de filières locales de qualité
    a. Création de labels, de SIQO
    b. Aide à la mise en place de CCP
2. Développement du tourisme rural
    a. Organisation d'évènements
    b. Accueil à la ferme/visites de fermes
    c. Création de circuits touristiques
3. Communication et sensibilisation
    a. Publication de catalogues de producteurs locaux
    b. Création de documents de sensibilisation, reportages, documentaires
    c. Mise en récit et événementiels
    d. Education au goût comme support de compréhension du processus de fabrication des aliments et de leurs spécificités
4. Mise en valeur du patrimoine gastronomique par/en lien avec les restaurateurs
    a. Dégustations lors d'événements culturels
    b. Promotion des produits du territoire dans leurs menus/communication
    c. Organisation de festivals, d'événements autour de la gastronomie

Point de vigilance :
Une initiative peut réaliser plusieurs types d'actions. C'est justement cette transversalité, cette hybridation des compétences qui va nous intéresser.

Annexe 9 : Typologie Projet Accessible CIVAM

Quatre grandes modalités de réponses à la question de l'accès ont été identifiées :

1. L'approvisionnement des structures d'aide alimentaire
    a. La distribution et les dons alimentaires de proximité
    b. L'approvisionnement local des épiceries solidaires
2. Les Paniers Solidaires
3. Les groupements d'achat et supermarchés coopératifs
4. Education à l'alimentation, accès à l'information et débats citoyens
    a. Ateliers cuisine, jardinage et transformation
    b. Education à l'alimentation, accès à l'information et débat citoyen

Annexe 10 : Tableau récapitulatif de l'implication du monde agricole dans les secteurs d'actions de l'accessibilité sociale, de la nutrition et de la santé au sein des PAT de l'échantillon étudié

<table>
<tr><th>Territoire</th><th>Accessibilité sociale</th><th>Nutrition et santé</th><th>Culturel et gastronomie</th></tr>
<tr><td rowspan="4">Communauté d'Agglomération de Béthune Bruay Artois Lys Romane</td><td colspan="2">Approvisionnement de la restauration collective</td><td>Outils pédagogique, jeu de l'oie des production</td></tr>
<tr><td colspan="2">Dispositif P.A.N.I.E.R.S</td><td>Défi des chefs</td></tr>
<tr><td colspan="2">Défis FAAP</td><td>Candidature Capitale Régionale de la bière</td></tr>
<tr><td>/</td><td>Contrat Local de Santé</td><td>Financement manifestations culturelles</td></tr>
<tr><td rowspan="4">Métropole Européenne de Lille</td><td colspan="2">Approvisionnement de la restauration collective</td><td rowspan="4">/</td></tr>
<tr><td>/</td><td>Kits de sensibilisation restauration collective</td></tr>
<tr><td colspan="2">Dispositif P.A.N.I.E.R.S</td></tr>
<tr><td colspan="2">Défis FAAP (en cours)</td></tr>
<tr><td rowspan="5">Nantes Métropole</td><td colspan="2">Approvisionnement de la restauration collective</td><td rowspan="3">Les Tables de Nantes</td></tr>
<tr><td colspan="2">SOLAAL (en cours)</td></tr>
<tr><td colspan="2">Défis FAAP</td></tr>
<tr><td>Distribution des surplus agricoles (en réflexion)</td><td>PAT à l'école</td><td rowspan="3">L'Etable nantaise</td></tr>
<tr><td colspan="2">Améliorer la qualité de l'aide alimentaire d'urgence (en réflexion)</td></tr>
<tr><td colspan="2">Défis FAAP</td></tr>
<tr><td rowspan="3">Angers Loire Métropole</td><td colspan="2">Approvisionnement de la restauration collective</td><td>Food Angers</td></tr>
<tr><td colspan="2">SOLAAL (en cours)</td><td>Bœuf des Vallées angevines</td></tr>
<tr><td>/</td><td>Animations en milieu scolaire</td><td>Festival Food Angers</td></tr>
<tr><td rowspan="5">Grand Besançon Métropole</td><td colspan="2">Actions avec le CROUS</td><td>Travail avec les restaurateurs</td></tr>
<tr><td colspan="2">Jardins partagés</td><td rowspan="3">/</td></tr>
<tr><td>/</td><td>Contrat Local de Santé</td></tr>
<tr><td colspan="2">Interventions du Jardin de Cocagne</td></tr>
<tr><td colspan="3">Marchés de plein vent</td></tr>
<tr><td></td><td colspan="2">Défis FAAP</td><td>/</td></tr>
</table>

<table>
<tr><td rowspan="4">Grand Lyon La Métropole</td><td colspan="2">Défis CAAP</td><td rowspan="4"></td></tr>
<tr><td colspan="2">Approvisionnement de la restauration collective</td></tr>
<tr><td colspan="2">Expérimentation Territoires à Vivres (en cours)</td></tr>
<tr><td colspan="2">Interventions du réseau Marguerite</td></tr>
<tr><td colspan="3">Financement de VRAC Lyon Métropole</td></tr>
<tr><td rowspan="3">Lorient Agglomération</td><td>Jardins partagés</td><td>Site internet de conseils, recettes etc</td><td>Parcours gastronomique à vélo de l’Ile de Groix</td></tr>
<tr><td colspan="2" rowspan="2">Projet EGA-PAT</td><td>Marché de territoire</td></tr>
<tr><td>Création d’une marque de territoire</td></tr>
<tr><td rowspan="4">Montpellier Méditerranée Métropole</td><td colspan="2">Ma cantine autrement</td><td>Agrotourisme</td></tr>
<tr><td>Dons des repas à deux associations caritatives</td><td rowspan="2">/</td><td rowspan="3">/</td></tr>
<tr><td>Travail avec le Secours Populaire</td></tr>
<tr><td colspan="2">Tiers-lieu (en cours)</td></tr>
</table>

<u>Légende :</u>

- Monde agricole *alternatif*
- Monde agricole *traditionnel*
- Mobilisation de plusieurs acteurs du monde agricole

<u>Commentaire du tableau :</u>

Ce tableau recense les actions citées par les personnes enquêtées lors de la réalisation de cette étude.
Il a été décidé de compiler également les actions citées n’impliquant pas le monde agricole afin d’avoir une vision globale de l’appréhension de ces thématiques par les PAT des huit territoires étudiés. Il est toutefois important de préciser que les entretiens étant axés sur l’implication du monde agricole, des initiatives ne l’impliquant pas ont pu être oubliées par les personnes enquêtées.

Sur ce tableau sont ainsi bien visibles les différences territoriales de prise en compte des différents secteurs d’actions, de même que l’implication du monde agricole. Concernant cette dernière, les acteurs du monde agricole *alternatif* ayant été moins enquêtés, des actions ou leur implication dans certains territoires a pu être mal estimée.

Sont aussi observables les complémentarités entre les secteurs d’actions de l’accessibilité sociale et de la nutrition et santé.

Résumé

Terres en villes, dans le cadre de son projet ONVAR, étudie l'implication du monde agricole au sein des projets alimentaires territoriaux. Suite à l'accélération avec la crise sanitaire de la prise de conscience autour de la thématique alimentaire, cette étude a été prolongée en 2021 et s'est axée sur trois secteurs d'actions : le culturel et la gastronomie, la nutrition et la santé et l'accessibilité sociale. Pour ce faire, les PAT et le monde agricole ont dans un premier temps été définis. Puis, 8 territoires français d'agglomérations et métropoles ont été comparés, notamment grâce à la réalisation d'entretiens.

En sont ressortis plusieurs résultats. Le monde agricole est polarisé dans sa prise en compte de ces thématiques. Le monde alternatif s'investit de manière active dans les secteurs d'accessibilité sociale et de nutrition santé quand le monde agricole traditionnel commence à peine et de manière timide. Cette polarisation s'inverse pour le culturel et la gastronomie.

En ce qui concerne les PAT, la prise en compte diffère selon les territoires. Les trois thématiques sont présentes dans l'ensemble des documents officiels mais lors du passage opérationnel, une priorisation peut être effectuée selon les spécificités territoriales, les moyens alloués et les volontés politiques. Pour autant, tous impliquent le monde agricole dans ces thématiques, de diverses manières.

Enfin, des pistes d'actions et leviers ont été mis en lumière. Parmi eux, la restauration collective, des actions systémiques et le dialogue inter-acteurs ont été les plus cités.

Mots-clés : projet alimentaire territorial, monde agricole, accessibilité sociale, nutrition, santé, culturel, gastronomie, implication.

Abstract

Terres en villes, as part of its ONVAR project, is studying the involvement of the agricultural world in Territorial Food Projects (PAT in French). Following the acceleration with the covid crisis of the food problems, this study was extended to 2021 and focused on three sectors : culture and gastronomy, nutrition and health, and social accessibility. To do this, the Territorial Food Projects and the agricultural world were first defined. Then, 8 French urban and metropolitan areas were compared, thanks to interviews.

Several results emerged. The agricultural world is polarised in its consideration of these issues. The agricultural alternative world is actively involved in the sectors of social accessibility and health nutrition, while the traditional agricultural world is only just beginning to do so in a timid manner. This polarisation is reversed for culture and gastronomy.

As far as the PAT are concerned, the way they are taken into account differs from one territory to another. The three themes are present in all the official documents, but during the operational phase, a prioritisation can be carried out according to territorial specificities, the means allocated and the political will. However, all of them involve the agricultural world in these issues in various ways.

Lastly, some courses of action and levers were highlighted. Among them, collective catering, systemic actions and inter-actor dialogue were the most frequently cited.

Key words : territorial food project, agricultural world, social accessibility, nutrition, health, cultural, gastronomy, involvement